



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

Page

Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Boï Kala.....	11
Baït Neeman.....	13
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
La Daf de Chabat.....	26
Autour de la table du Shabbat.....	30
Haméir Laarets.....	32
Bnei Shimshon	34
Bnei Or Ahaim.....	36
Les perles de la Paracha	38
Pa'had David	40



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

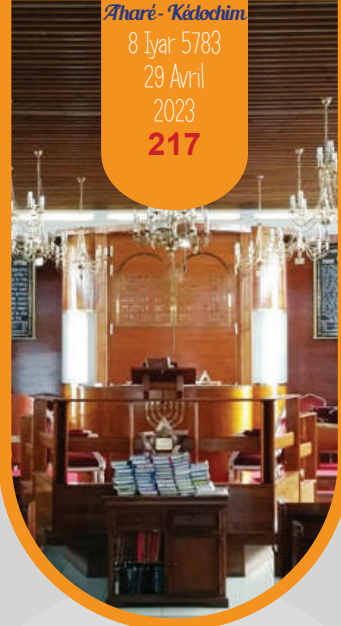
A'HARÉ - KÉDOCHIM

La Paracha de A'haré Mot commence avec le verset: «Et l'Eternel parla à Moché après la mort des deux fils d'Aaron, quand ils s'approchèrent de l'Eternel, et ils moururent». Les derniers mots présentent toutefois une difficulté. Pourquoi la Thora ajoute-t-elle «et ils moururent», alors qu'elle vient de dire «après la mort des deux fils d'Aaron»? Le Midrache (Vayikra Rabba 20), donnant une explication de leur mort, cite les raisons suivantes: Ils entrèrent dans le «Saint des Saints»; ils ne revêtirent pas les vêtements sacerdotaux imposés par leur Service; ils n'eurent pas d'enfants; et ils ne se marièrent point. Ici, une seconde question se pose: Où dans le texte de la Thora est-il fait allusion à ces quatre fautes? De plus, comment pouvons-nous supposer que les deux fils d'Aaron, Nadav et Avihou, étaient coupables d'avoir péché? Rachi rapporte (sur Vayikra 10, 3) que Moché parla à Aaron en ces termes: «Aaron, mon frère! Je savais que la Maison serait sanctifiée par ceux qu'aime D-ieu, et je me demandais: "Sera-ce par moi ou par toi?" Je sais désormais qu'ils (Nadav et Avihou) sont plus grands que moi et que toi». S'il en est ainsi, comment pouvaient-ils avoir péché? Une explication profonde est de dire que les fils d'Aaron ne péchèrent pas, littéralement. Leur péché fut de permettre à leur désir de s'attacher à D-ieu afin d'atteindre une intensité extraordinaire; et celle-ci fut en effet telle, qu'ils moururent. Leurs corps ne purent plus contenir leurs âmes. Et cela comptait effectivement comme un péché. Nadav et Avihou atteignirent l'extase mais manquèrent leur retour. Tel fut leur péché, et la raison

de leur mort. Aussi, «Ils s'approchèrent de l'Eternel et (en conséquence), ils moururent». Ils laissèrent leur passion spirituelle dominer leur tâche d'ici-bas. Ce comportement est au cœur de chacune des quatre fautes que le Midrache leur impute. «Ils pénétrèrent dans le Saint des Saints»: Le point de l'intériorité la plus profonde de l'esprit, sans penser à leur retour dans le monde extérieur. «Ils ne revêtirent pas les vêtements sacerdotaux imposés par leur Service»: Ils avaient le souci de se dépouiller du monde, et de devenir purement spirituels. Ainsi, ils abandonnèrent les «habits» nécessaires: les *Mistvot* – les actions «matérielles» qui sanctifient l'environnement physique. «Ils n'eurent pas d'enfants et ils ne se marièrent point»: Ils n'accomplirent pas le Commandement de D-ieu «de croître et de se multiplier», et de donner des âmes nouvelles. Ils firent juste le contraire de cela: ils en «retirèrent» leurs propres âmes. Quelle est donc la signification universelle de l'histoire de Nadav et Avihou? Chaque Juif connaît quelquefois l'éveil à une expérience religieuse intense, particulièrement aux Chabbath et aux jours solennels. C'est dans ces moments «d'extase» qu'il doit penser comment il utilisera ces «lumières spirituelles», acquises au cours de son expérience spirituelle, pour rapprocher D-ieu et le monde dans l'harmonie. Car, bien qu'un Juif doive se dépouiller de tout souci matériel au moment où il atteint l'extase ultime de l'âme; il doit revenir à la tâche que l'âme doit accomplir dans ce monde physique.

Collel

«Pourquoi la Thora mentionne-t-elle la mort de Nadav et Avihou à propos de Yom Kippour?»



Aharé - Kédochim
8 Iyar 5783
29 Avril
2023
217

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nèrot: 20h43



Motsaé Chabbat: 21h56

- 1) Celui qui prend l'avion doit aussi réciter la bénédiction du *Gomel*, tel celui qui voyage par la mer.
- 2) Un malade qui a dû s'aliter à cause de sa maladie (même pour moins d'une journée) doit réciter la bénédiction du *Gomel* une fois guéri. Cette obligation concerne toutes les maladies, même celles où il n'y a pas de danger de mort, puisque toute personne qui est malade au point de s'aliter, peut voir son état empirer jusqu'en venir à un danger de mort, à D-ieu ne plaise. Il est considéré, pour ainsi dire, comme une personne qui est montée à l'échafaud et qui a besoin de grands médiateurs pour être sauvée; et c'est la Bonté de D-ieu et Sa miséricorde qui ont rempli le rôle d'intercesseur. C'est pourquoi, celui qui est tombé malade, même de la grippe, ou qui a subi un accident, et a dû s'aliter en conséquence, doit réciter la bénédiction du *Gomel* une fois entièrement rétabli (mais pas avant cela, même s'il s'est levé de son lit de malade).
- 3) Il faut réciter cette bénédiction devant dix hommes, parmi lesquels se trouvent à priori deux érudits. Le cas échéant, on pourra tout de même la réciter, même en l'absence d'érudits. On a l'habitude de faire cette bénédiction après la lecture de la Thora, puisque cette dernière se fait toujours en présence d'au moins dix hommes. A priori, il faut s'efforcer de dire cette bénédiction dans un délai de trois jours, même si pour cela on devra le faire en l'absence de Séfer Thora. Avant la bénédiction, il est bon de réciter les versets: «Halelouyah Odé Hachem...» (Halelouyah! Je louerai Hachem de tout mon cœur, dans le cercle des justes, dans l'assemblée) puis «Hodou l'Hachem...» (Rendez hommage à Hachem car Il est bon, car Sa grâce dure à jamais), et enfin: «Hodou l'Hachem...» (Qu'ils rendent grâce à Hachem pour Sa bonté, pour ses miracles en faveur des hommes).

(D'après le Kitsour Choul'han Aroukh
du Rav Maslia'h)

לעילוי נשמות

à Dan Chlomo Ben Esther à Fraoua Bat Nona à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Malka Sultana Gold Bat Florence Myriam
à Amrane Ben Léa à David Ben Fréoua Amsellam à Myriam Bat Sim'ha à Israël Ben Sarah à 'Hanina Bat Myriam Lumbrozo



Il est écrit : « Ne taillez pas (en rond) les coins פאת de votre tête, et ne rase pas les coins de ta barbe » (Vayikra 19, 27). Concernant la deuxième partie du verset, **Rachi** explique qu'il s'agit de la barbe et ses côtés, à savoir cinq endroits : deux à chaque joue, en haut près de la tête, là où elle est large et où il y a deux coins aux tempes, et un au bas du menton, à la jonction des deux joues [La Guémara (**Makot 20a**) explique que l'on est condamnable uniquement si l'on a rasé la barbe avec une lame, et uniquement s'il s'agit d'un rasage qui provoque une destruction du poil, arraché à la racine, mais s'il s'agit de se raser avec des ciseaux, même si le résultat de ce rasage ressemble à celui du rasage à la lame, il n'y a là aucun interdit selon le Din – Voir **Choul'han Aroukh Yoré Déah 181**]. Outre le caractère divin de l'interdiction, les commentateurs rapportent différentes raisons, parmi lesquelles : **1)** Tout Juif doit prendre soin que sa physionomie ne puisse se confondre avec celle des païens, appelés « ceux qui rasent les coins de la barbe » (Jérémie 9, 25) [**Zohar I, 219b**]; la barbe représente pour le Juif l'insigne de sa dignité : הדרת פנים זקן (Hadrat Panim Zakan - la barbe est l'ornement de la face de l'homme) [**Chabbath 152a**]. Le **Rambam** écrit : « Il était coutume chez les prêtres idolâtres d'enlever leur barbe. C'est pourquoi la Thora a défendu de retirer la barbe » [**Lois sur l'idolâtrie 12, 7**]. **2)** « Raser la barbe » est considéré comme un signe de deuil en usage chez les populations païennes [**Ibn Ezra**]. **3)** L'emploi du rasoir donne au visage de l'homme une apparence féminine, le dépouillant du caractère distinctif que lui a donné la nature [**Abravanel**]. **4)** **Hachem** a interdit de se raser la barbe, afin de ne pas abolir le signe qu'Il a inscrit dans le genre masculin, pour le séparer du genre féminin, car celui qui fait cela fait le contraire de Sa Volonté, comme celui qui sème des mélanges de plantes interdits. Il est écrit à propos de tout ce qu'a fait le Saint béni soit-Il dans la Création « selon son espèce », alors que ce geste viendrait mélanger les espèces [**Rabbénou Bé'hayé**]. **5)** L'homme est créé à l'image de D-ieu et c'est avant tout sur le visage de l'homme couvert d'une barbe que se reflète cette apparence divine, comme l'explique le **Zohar** [**Ildra Zouta Kadicha**] : Les « treize Attributs de Miséricorde » se dévoilent à travers la « Barbe du Petit Visage ». Le **Tséma'h Tsédek** [**Dérékh Mitsvotékha**] explique que des « treize Attributs de Miséricorde », représentés par les treize touffes de la barbe, émane une puissante miséricorde qui atténue les sévérités. Il en résulte, que grâce au port de la barbe, les rigueurs sont transformées en situations agréables et adoucies. C'est le sens profond du verset : « C'est comme la bonne huile qui, répandue sur la tête, descend sur la barbe, sur la barbe d'Aaron, qui descend sur le bord de ses vêtements (ou au sens figuré, sur les treize Attributs de Miséricorde qu'elle symbolise) » (Téhilim 133, 2). C'est sur la base de cet enseignement, que les **Tsaddikim** professent le conseil (**Ségoula**) de laisser pousser la barbe, à ceux dont l'Attribut de rigueur a molesté (à noter que le mot פאה [Péa - coins] a pour valeur numérique 86 comme le Nom divin de la Rigueur אלקים [Elokim], pour indiquer que le fait de ne pas se raser les « coins » de la barbe, adoucit la Rigueur sur soi). Aussi, révèle le **Midrache Yalkout Réouvéni**, celui qui respecte le précepte « Ne taillez pas (en rond) les coins de votre tête, et ne rase pas les coins de ta barbe » est protégé des **Klipot** (forces du Mal) par l'intermédiaire des trois anges **Mikhael** מִיכָאֵל, **Gabriel** גַּבְרִיֵּאל et **Nouriel** נֹרִיָּאֵל, dont les initiales des noms forment le mot מגן (Magen) – Bouclier. **6)** Les deux Péots, que certains laissent pousser de chaque côté du visage, représentent deux signes et deux témoins de la judaïcité de l'homme [**Ben Ich 'Haïl – 'Helek 1 – Drouch 3**]. C'est pourquoi il existe une coutume qui consiste à laisser les Péots à l'enfant qui rentre au 'Heder, lors de sa première coupe de cheveux à l'âge de trois ans. En effet, explique le **Zéra Kodech**, les Péots, qui descendent le long du visage en direction du cœur, permettent de relier la tête (l'esprit) au cœur (les sentiments). Ils symbolisent le principe « le cerveau dirige le cœur » – l'intellect, représenté par les trois Attributs 'Hokhma (חכמה - Sagesse), Bina (בינה - Intelligence) et Daat (דעת - Connaissance) [correspondant aux trois premières années de l'enfant] domine le Yetser Hara qui loge dans le cœur de l'homme.

Un jour de 'Hol Ha-Mo'ed, Rav Isser Zalman Meltser demanda à son disciple et cousin Rav David Finkel une plume et un encrier. Rav David comprit que si le Roch Yéchiva avait l'intention d'écrire à 'Hol Ha-Mo'ed, il avait assurément des raisons valables de le faire. Ne pouvant cependant réprimer sa curiosité, il voulut savoir pourquoi son Maître avait décidé de passer outre à la sainteté - certes partielle - de ce jour, et lança : « 'Hol Ha-Mo'ed ! » « Je n'ai pas oublié que c'est 'Hol Ha-Mo'ed » lui répondit Rav Isser Zalman, mais même si les mots que je m'apprends à consigner n'ont pas de signification particulière, je dois absolument les écrire. « Mais on ne peut écrire que pour éviter une perte ! » s'étonna Rav David. « Ce que je veux noter est réellement insignifiant ; mais pour moi, c'est une question de vie ou de mort ! » lui rétorqua Rav Isser Zalman. « Une question de vie ou de mort ? » s'effraya Rav Finkel. Sachant à quel point son Maître était extrêmement méticuleux dans le choix des mots, Rav David se leva aussitôt et pour lui apporter ce qu'il avait demandé. Rav Isser Zalman prit la plume et l'encrier, écrivit quelques mots sur un papier qu'il plia et mis dans sa poche, après quoi il déclara : « Ça y est ! Nous pouvons continuer d'étudier ! » Remarquant la stupéfaction grandissante de son disciple, il décida de lui expliquer sa conduite. « Tu sais que de nombreuses personnes me rendent visite à 'Hol Ha-Mo'ed pour me souhaiter une bonne fête. Il est inévitable qu'en les recevant et en leur parlant, j'en vienne à remarquer chez elles certains défauts. Or, quand un Juif se donne la peine de se déplacer jusque chez moi pour me bénir, est-ce pour que je voie ses imperfections ? ! Que puis-je faire alors pour ne pas penser à ses travers ? » « Sur le verset de Michlei (4,25) : 'Que tes yeux regardent en face et que tes paupières te visent', l'auteur du Netivoh Ha-Michpat explique que l'homme a naturellement tendance à percevoir les défauts des autres et à ne considérer que ses propres qualités. C'est pourquoi, nous dit le verset, quand tu vois les travers de celui qui se tient devant toi – 'quand tes yeux regardent en face...' – regarde-toi plutôt – 'tes paupières te visent' – demande-toi qui tu es, et vois tes propres défauts. Ainsi, tu cesseras d'examiner ceux des autres. » « C'est ce verset que j'ai écrit et que j'ai mis en poche », ajouta Rav Meltser. « De temps en temps, je sors le billet, je le lis attentivement et je pense à toutes mes imperfections. Généralement, je l'écris avant la fête. Mais j'ai oublié cette fois de le faire. Voilà pourquoi j'ai dû l'inscrire aujourd'hui, bien que ce soit 'Hol Ha-Mo'ed, car pour moi, c'est réellement une question de vie ou de mort ! »

Réponses

A la question : Pourquoi la Thora mentionne-t-elle la mort de Nadav et Avihou à propos de Yom Kippour ? Rapportons trois réponses : **1)** **Rachi** commente (Vayikra 16, 1) : « Rabbi Eléazar Ben Azaria a comparé cela à un malade au chevet duquel se rend un médecin. Celui-ci lui dit : 'Ne mange pas d'aliment froid, et ne te couche pas dans un endroit humide !' Vient un autre médecin qui lui dit : 'Ne mange pas d'aliment froid, et ne te couche pas dans un endroit humide, afin que tu ne meures pas comme est mort Untel !' Le second l'a mis plus efficacement en garde que le premier. C'est pourquoi il est écrit : 'après la mort des deux fils de Aaron'. » Aussi, fallait-il signifier à Aaron « qu'il ne peut entrer à toute heure dans le sanctuaire » – dans le « Saint des Saints », un autre jour que Yom Kippour – ... « afin de ne pas mourir », comme sont morts ses deux fils. **2)** C'est parce que « la mort des Justes possède un pouvoir expiatoire tout comme le service de Yom Kippour » [**Yérouchalmi Yoma 2a - Vayikra Rabba 20**]. Ce pouvoir repose sur le fait que la disparition des Justes suscite le recueillement et la Téhouva [**Anaf Yossef**]. C'est en ce sens que le **Zohar** précise : « Quiconque verse des larmes lorsqu'on lit dans la Thora (le matin de Yom Kippour) la mort des enfants d'Aaron, est assuré de ne pas voir mourir ses enfants de son vivant ». Comment comprendre cette idée qu'un Juste meurt pour expier les péchés des autres ? N'est-ce pas une forme de sacrifice humain, rejeté totalement par le Judaïsme ? Selon un **Midrache** [**Bamidbar Rabba 8, 4**], à la mort du roi Chaoul, le Saint béni soit-Il fut rempli de pitié pour les Enfants d'Israël et mit fin à la sécheresse qui régnait dans le Pays, après avoir vu les grands honneurs rendus au défunt par le Peuple au passage du cercueil dans les différentes villes. On peut donc en conclure que ce n'est pas la mort du Juste en elle-même qui expie les péchés, mais les marques de deuil à son égard. Cependant, la question subsiste : comment cet acte de générosité suffit-il à obtenir le pardon, qui requiert normalement la Téhouva ? En fait, explique le **Chlah**, la mort bouleversante d'un **Tsaddik** crée chez le Peuple un choc salutaire. Ainsi, face à la fragilité de l'existence humaine, ils en viennent à réfléchir sur le but de leur présence ici-bas, à améliorer leur conduite et à faire Téhouva. **3)** Yom Kippour est un jour où chaque Juif « se rapproche de D-ieu » au point d'être, ce jour-là, à l'image des anges. Néanmoins, cette expérience ne doit pas se suffire à elle-même. Il faut, en outre, se concentrer sur ce qui arrive après. La manière dont nous nous sommes rapprochés de D-ieu doit influer sur les jours et les semaines qui suivent. Les plus profondes aspirations de notre âme et les moments spirituels les plus élevés de notre expérience religieuse doivent être rattachés aux réalités de notre existence matérielle. En faisant la fusion entre notre réalité matérielle et notre réalité spirituelle, nous raffinons le monde, l'imprégnons de sainteté et le transformons en résidence pour la Présence Divine (**Dira Bé-Ta'htonim**). C'est la raison pour laquelle la Thora juxtapose le Service de Yom Kippour au rappel de la mort des enfants d'Aaron, dont la faute, comme l'explique le **Ohr Ha'haïm** (sur Vayikra 16,1), était de s'être « rapproché trop près » d'Hachem, cherchant par amour pour l'Eternel le « Baiser de D-ieu », leur procurant certes, leur mort physique, mais surtout une adhésion parfaite au divin. Cette expérience des enfants d'Aaron rappelle (sans commune mesure) celle que nous vivons le jour de Kippour dont la finalité est « le Jour d'après » - faire de ce monde physique une Demeure pour Hachem [**Likouté Si'hot**]

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN

PARACHA AHARE-MOTH KEDOCHIM

LA HAINE GRATUITE

Nous lisons dans la Meguilat Esther que le sinistre Hamane a réussi à obtenir du roi Assuérus l'autorité d'exterminer les juifs du royaume. La raison est qu'il ne supportait pas la vue de Mardochée à la porte du palais royal, ainsi qu'il l'exprime lui-même, en mettant sa femme au courant des dernières nouvelles « Hamane exposa la splendeur de sa fortune et comment le roi l'avait distingué et élevé au-dessus des gouverneurs » et juste après, il en vint à l'essentiel « Mais tout cela est sans prix à mes yeux, tant que je vois ce juif Mardochée assis à la porte du roi ». La haine qu'il lui portait en son cœur, laissait penser à Hamane qu'elle ne serait assouvie qu'en exterminant non seulement Mardochée mais également tout son peuple. A ce sujet, le Shlah Haqadoch dit que la haine qui a pour origine la jalousie n'a pas de remède. En effet, si une personne vient à haïr une autre personne pour une certaine raison, si la raison de cette haine vient à disparaître, elle entraîne la disparition de la haine. La jalousie est une maladie destructrice qui entraîne la haine gratuite, car le plus souvent elle est irrationnelle et ne s'avoue pas. C'est le cas des antisémites qui se fondent sur des concepts opposés et qui attribuent aux juifs tous les défauts du monde et leurs contraires, d'où leur haine perpétuelle qui se manifeste avec plus ou moins de violence selon les époques.

LA HAINE DESTRUCTRICE

Nos Maîtres nous enseignent que la haine nourrie secrètement au plus profond de l'âme, engendre la **שנאת חנם** la « haine gratuite » qu'ils mettent sur le même plan que les trois péchés cardinaux, l'idolâtrie, la débauche et le meurtre (Yoma 9a). C'est ainsi que la haine gratuite a été à l'origine de la destruction du second Temple de Jérusalem en l'an 68 par les Romains, en dépit des études florissantes de la Torah et de la fidélité aux Mitsvot au sein de la nation à l'époque.

Nos Maîtres le déduisent de l'emploi de la particule **אך**, dans le commandement de ne pas haïr son frère " *le tisna **ett** ahikha* ", que la haine d'autrui commence par la haine de soi. Cette situation peut s'appliquer à des personnages célèbres d'origine juive qui dénigrent l'Etat d'Israël dans les instances internationales, niant l'incommensurable valeur de ce foyer retrouvé du peuple juif et de ses réalisations extraordinaires, tenant ainsi un langage similaire à celui des ennemis d'Israël.

En scrutant la Torah, on se rend compte que l'on peut avoir des raisons valables d'en vouloir à son prochain. Malgré cela, la Torah interdit de nourrir en son cœur des sentiments de haine, car cette haine fait de celui qui la ressent, la première victime en l'empêchant de connaître le repos de son âme et la joie de vivre pleinement. La haine secrète enfouie dans le cœur peut s'extérioriser par des paroles ou des actes violents préjudiciables. Nous en avons l'illustration dans l'histoire de Joseph. Jaloux, les frères de Joseph finirent par lui porter de la haine au point de ne plus lui parler, puis à la première occasion, ils en arrivent à attenter à sa vie en le jetant dans un puits. Il n'est pas évident de se débarrasser de ce sentiment qui empoisonne la vie de celui qui en est atteint. Et pourtant si la Torah a promulgué cette mitsva de ne pas haïr son prochain, c'est que l'homme a la possibilité d'y arriver.

La Torah, loi de vie révélée au peuple juif pour son bonheur, a le souci d'aider l'homme à réaliser les commandements divins indispensables à sa pérennité. C'est pourquoi, simultanément à l'interdiction de haïr son frère en son cœur, la Torah lui conseille d'extérioriser cette haine secrète, de l'exprimer en reprochant à son prochain ses agissements à l'origine de cette haine. Le fait d'exprimer ce que l'on a sur le cœur est une action apaisante. C'est le premier objectif du Tahanoune, de la confession des péchés devant Dieu afin de se les faire pardonner. Mais si les arguments avancés n'atteignent pas leur objectif, c'est l'occasion pour l'offensé de comprendre que Dieu veut qu'il se remette en question.

LA HAINE EST TENACE.

Réprimander son prochain serait une solution pour extirper la haine de son cœur, mais en réalité comment considérer celui qui en veut à votre vie ? Peut-on exiger d'un déporté en tenue rayée de porter assistance à son

bourreau nazi pour lui sauver la vie ? La Torah pèse bien ses mots quand il y est écrit « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » Ce terme de prochain englobant tout être humain, exclut celui qui cherche à attenter à notre vie. Il n'est pas question, dans ces conditions que nous lui portions assistance pour sauver sa vie, ou plus simplement pour ressentir de la compassion ou de la pitié à son égard, car un tel homme qui nous porte une haine gratuite et ne cherche qu'à nous nuire et à nous détruire et n'est pas notre prochain et il n'est même pas digne de porter le nom d'être humain : c'est une bête sauvage assoiffée de sang. C'est le cas de tous ces nazis qui jouissaient de l'avalissement et de la souffrance extrême de leurs victimes avant de les tuer. Les SS ne pouvaient pas se réfugier derrière les ordres, mais non seulement ils exécutaient les ordres, ils prenaient surtout plaisir à aller au-delà de toute humanité, avec une cruauté indicible. Malgré cela, il ne faut pas emplir son cœur de haine destructrice, afin de préserver sa vie et sa dignité..

LA REPRIMANDE : UN ACTE D'AMOUR.

Rabbi Yonathan Eibishits de Prague estime qu'il existe un lien étroit entre le devoir de ne pas haïr son frère et celui de le réprimander. En effet, si un homme est capable de réprimander son frère par des arguments raisonnables, il crée chez lui un sentiment de lien de fraternité et il n'a plus aucune raison de haïr son frère en son cœur. Par contre si la réprimande n'a pour but que de rabaisser son prochain et de l'accuser de toutes les mauvaises intentions, la réprimande devient une expression de haine qui se raffermirait jusqu'à devenir profonde.

Le Second Temple a été détruit parce que les habitants de Judée n'ont pas adressé des réprimandes les uns vis-à-vis des autres, tant la haine gratuite emplissait leur cœur. La véritable réprimande qui tient compte de l'honneur d'autrui est donc un acte d'amour. C'est ce que dit en fait la Torah, en faisant précéder la réprimande à la haine dans le cœur de la personne offensée.

En effet, il existe une logique dans l'ordre de promulgation des trois mitsvot dans la Torah. Pour arriver au grand fondement de la Torah « tu aimeras ton prochain comme toi-même »(Lv19.18), la Torah donne la marche à suivre qui permet de réaliser ce principe presque surhumain. D'abord ne pas haïr son prochain. Si le prochain t'a causé du tort ou t'a offensé, peut-être l'a-t-il fait inconsciemment. En s'expliquant avec lui, « hokhia tokhiah , הוכיח תוכיח »(ib.17) par la réprimande et qu'il revient à de bons sentiments , il n'y a aucune raison de le haïr « לא תשנא », ni de chercher à se venger ou de lui garder rancune « lo tikom velo titor, ולא תטרם לא תקום »(ib18) et donc il n'y a aucune raison de ne pas l'aimer « ואהבת לרעך ».

Un Hassid demanda un jour à son Rabbi : « Cette prescription divine d'aimer son prochain, concerne-t-elle même une personne qui n'observe pas les mitsvot ? Le Rabbi lui répondit : certes c'est possible, l'âme de toute personne constitue la partie divine de son être. Pouvons-nous ne pas aimer cette partie divine qui n'a pas eu de chance et s'est trouvée attribuée à un individu qui néglige la Torah ? Et qui sait si, suite à une approche justement fraternelle, cette personne ne retrouve un jour le chemin de la Torah !

Lors des journées solennelles du Yom Hazikarone , jour du souvenir des morts pour que vive Israël et du Yom Hatsmaout, jour de l'indépendance de l'Etat d'Israël, des appels à l'unité des Israéliens dans leur extrême diversité, fusaient de toutes parts en rappelant qu'en définitive tous, quelque soient leurs origines et leurs tendances politique ou religieuse , appartiennent au même pays qu'il faut défendre et sont exposés aux mêmes dangers. L'appel a été entendu, puisque les cérémonies officielles se sont déroulées sans incident majeur, alors que le pays vivait une période particulièrement agitée et que des prières se sont partout élevées pour le repos de l'âme de tous ceux qui ont donné leur vie pour le pays et pour toutes les victimes innocentes du terrorisme aveugle.

JE SUIS L'ETERNEL.

Ces devoirs qui concernent essentiellement la vie en société, s'achèvent par la déclaration solennelle : Ani Hashèm « Je suis YHWH ». Comme pour toutes les prescriptions de la Torah, cette déclaration constitue un rappel que ces dispositions ne constituent pas uniquement des principes moraux, indispensables à la vie de toute société. Elles ont pour but, celui de toutes les mitsvot qui conduisent à la sainteté de l'individu et du peuple d'Israël, mais aussi pour nous rappeler que Dieu est toujours présent lorsque deux personnes manifestent de l'amour (אהבה=13) l'une pour l'autre, car $13 \times 2 = 26$, est la valeur numérique du Tétragramme YHWH, l'Eternel. En ordonnant l'amour du "prochain", ce commandement comporte des graduations en qualité d'amour, car l'homme ressent davantage d'amour pour les plus proches . Aimer son prochain, quel qu'il soit en qui on voit l'image de Dieu, , c'est en définitive, aimer Dieu et le vénérer.



La Parole du Rav Brand

« Lorsque vous serez entrés dans le pays de Canaan, dont Je vous donne la possession, alors Je donnerai une plaie de lèpre sur une maison du pays que vous posséderez^[1]. »

Pourquoi voir sa maison malade de la lèpre serait-il un «don de D.ieu» ? En fait, « durant les quarante ans que les Hébreux vécurent dans le désert, les Emori'im (l'une des sept populations idolâtres d'Erets Canaan) cachèrent leur or et leur argent dans les murs de leurs maisons. Les Hébreux ignoraient l'existence de ces trésors. En procédant à la destruction des maisons lépreuses, comme le préconise la Torah, ils découvrirent ces richesses^[2] ». Cela semble curieux. La lèpre dont il est question ici est la conséquence de comportements immoraux : « Pour sept perversions, la lèpre frappe : la médisance, le meurtre, le parjure, l'immoralité, l'orgueil, le vol, l'avarice^[3]. » La perversité serait-elle récompensée par la richesse ? Et comment se fait-il que ce soient justement les maisons où habitaient des futurs habitants juifs pervers qui renfermaient ces richesses ?

En fait, à de très nombreuses reprises, la Torah avertit les juifs qu'en entrant dans le pays de Canaan, ils devraient détruire les idoles et les lieux de culte païen, de peur qu'ils les pervertissent. Toutes les statues d'idoles et leurs embellissements nous sont interdits au profit. Mais si un idolâtre déclare que la représentation de son dieu est dorénavant comme nulle et non avenue, il fait un *bitoul* ; l'objet perd alors de son charme, de sa force et de sa valeur spirituelle aux yeux du juif, et il devient dès lors permis au profit. Ce *bitoul* n'est valable que lorsqu'il est fait par un idolâtre, et sur un objet d'un idolâtre. Un juif en revanche ne peut pas effectuer lui-même ce *bitoul*, et aussi, sur ce qui appartient à un juif, aucun *bitoul* n'est valable^[4]. Lorsque les juifs prirent possession d'Erets Israël, la Torah leur a permis le butin. Quant à leurs objets de culte, tant que les juifs n'en avaient pas pris possession, ils pouvaient demander aux non-juifs de les annuler, mais une fois à eux, ils devaient les détruire. Par ailleurs, aucun *bitoul* n'était possible pour les lieux, autels et arbres de leurs cultes : il fallait les détruire.

Attachés au sol, ils appartenaient au peuple juif du fait que les juifs avaient hérité la terre d'Erets Israël depuis les Patriarches et de tout ce qui y avait été lié^[5].

La destruction des objets d'idolâtrie était un impératif pour les juifs, car ils exerçaient une force magique et irrésistible sur tous ceux qui les possédaient. En fait, « les idolâtres en dehors d'Erets Israël ne sont pas des idolâtres convaincus : ils ne pratiquent leurs cultes que pour suivre la tradition de leurs ancêtres^[6]. » « Les seuls véritables idolâtres sont ces sept anciennes nations^[7]. »

Les Emori'im, craignant l'invasion des juifs, cachèrent alors leurs dieux en or et en argent dans les murs de leurs maisons. Ces forces magiques cachées influençaient les habitants juifs au point de les pervertir - comme les sept peuples eux-mêmes l'avaient été - et leurs maisons devenaient lépreuses. En les détruisant, les juifs découvraient le pot aux roses, ils demandaient à un non-juif pour les annuler, après quoi ils pouvaient en prendre possession. Bien que les juifs fussent les propriétaires de ces maisons, ces objets ne leur appartenaient pas encore, car ils ne savaient pas qu'ils y étaient cachés^[8], et le *bitoul* pouvait se faire. S'étant libérés de cette emprise malfaisante, ils pouvaient dorénavant vivre comme des juifs religieux. Bien que ce phénomène exista sur tout le territoire d'Erets Israël, nos sages parlent surtout des Emori'im. Peut-être est-ce dû au fait que leur roi, le géant Si'hon, fut particulièrement dangereux, encore plus spirituellement que matériellement. Il porte le nom Si'hon, siah, séduction verbale, et était un géant d'Emori - de la parole - pour corrompre les gens^[9]. Et les idoles de son peuple aussi étaient particulièrement chargées de forces maléfiques. De nos jours aussi, entrer dans une église peut nuire gravement à un juif - que D.ieu nous en préserve - et il faut s'en abstenir à tout prix.

[1] Vayikra 14, 34.

[2] Voir Vayikra Rabba, 17, 6, rapport dans Rachi.

[3] Erkhin 16a. [4] Avoda Zara, 42a. [5] Avoda Zara 53b.

[6] Houlin 13b. [7] Rachi, Kidouchin 68b.

[8] Baba Metsia 25b - 26a, Tossafot. [9] Baba Batra, 78b.

Rav Yehiel Brand

Pour aller plus loin...

1) Quelle différence y a-t-il entre la "Mitata Néchika" de Nadav et Avihou, et celle subie par d'autres Tsadikim tels que Moché, Sarah, etc. (16-1) ?

2) Il est écrit (16-10) : « Véhassair acher ala alav hagoral laazazel ... léchala'h oto laazazel hamidbara ». Pourquoi ce bouc est-il envoyé à Azazel, et pas plutôt apporté en Korban à Hachem ?

3) À qui le Cohen ressemblait-il au moment où ce dernier pénétrait dans le Saint des saints le jour de Kippour (16-17) ?

4) Selon une opinion de nos Sages, que nous apprend la Torah en juxtaposant la mitsva de révéler ses parents ("iche imo véaviv tiraou", 19-3) à celle d'observer les Chabatot d'Hachem ("véète chabétotai tichmorou") ?

5) Il est écrit (19-14) : « lo tékalel 'hérech » (ne maudis point un sourd). Selon une opinion de nos Sages, à quel enseignement fait allusion le terme « 'hérech » composant ce passouk ?

6) Il est écrit dans le traité Bérakhot(53) à propos de l'expression : « Véhitkadichtème vihytème kédochim » (20-7) : « véhitkadichtème » : élou mayime richonim, « vihytème kédochim » : élou mayime a'haronim. À quel enseignement pourrait faire allusion cette dracha de la Guémara ?

Yaacov Guetta



DE PESSAH À CHAVOUOT

NOUVEAU LIVRE

256 PAGES
AC
COULEURS

Pirké Avot
Sefirot
Megilat Rout
Dessins
Minhaguim
Omer
Halakha
et plein d'autres rubriques

★★★★★

"J'ai commencé à lire le livre et je trouve qu'il est génial... Je l'apprécie encore plus que les 2 autres ! Les 48 kinyanimes, les pirké avot expliqués, l'importance de l'étude.... Franchement Hazak...."

Réponses Enigmes Tazria Metsora N°336

Enigme 1: D'après le Choul'han aroukh si la personne avait l'intention de faire le bon compte au début de la brakha et que finalement elle s'est trompée de jour, elle est acquittée et n'a pas besoin de refaire avec brakha. (סימן תפט סעיף ו')

Enigme 2: D (un dé).

Rebus: V / Ailes / Amis / Queue / D' / Hache / Lot / Tas / Veau

Pour soutenir Shalshelet ou
pour dédicacer une parution :

Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat Haim Saadani Didier Felix bar Sarah Huguette

Quelle bénédiction récite-t-on sur la Matsa après Pessa'h ?

Selon plusieurs décisionnaires la bénédiction sur la Matsa est "Hamotsi" tout au long de l'année [Kenesset Haguéola ; Beth David 70 et 83; 'Houkat Hapessa'h 482,1; Chout Korbané Iché Siman 4...]

Et ainsi est la coutume des Ashkénazim. [Voir Piské tchouvote 168,13 note 99]

D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h, on récite "Mezonot" [Mich'ha Déraboute 1 siman 168,6; Guinat Véradim (kountrass gan hameleh 64); Chemech Oumaguen 1 ch 34-36].

Ainsi est la coutume de l'ensemble des communautés Séfarades [Ma'hazik Berakha 158,5 qui conclut toutefois qu'il convient de retenir l'opinion du Beth David et donc de ne pas s'appuyer sur la coutume ; Ateret Avot 2 perek 22,73 ; Chout Ich Matslia'h 3 Siman 5 page 21b qu'ainsi est la coutume à Gerba ; (Chout Nefech 'Haya 1 p.191) contrairement à Tunis où la coutume était de réciter Motsi sur la Matsa après Pessa'h (Alé Hadass 4,2)].

Mais étant donné que cela fait l'objet d'une vive discussion parmi les décisionnaires, celui qui craint D. ne rentrera pas à priori dans le doute et fera Motsi sur un petit morceau de pain afin d'acquitter la Matsa, ou fixera son repas sur la Matsa en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs, ce qui correspond à ~70g de Matsa soit ~2 Matsot machine puisqu'un Kazayit correspond à ~11g de Matsa [Ye'havé Daat 3,12 ; Caf Ha'haïm 158,43 qui conclut que cela est même impératif (et pas simplement une mesure de rigueur) et ainsi procédait le Rav Ovadia Yossef Zatsal (Or'hote Marane 2 perek 13,8 page 498/499)].

Certains ont l'habitude de consommer la Matsa le jour du 14 iyar en souvenir de Pessah chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz, il convient de la consommer au cours de la soirée du **15 Iyar** étant donné qu'à l'époque, c'est à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa matsa [Voir Alon Bayit Néeman Parchat Emor (Alon 62 ot 5) au nom de son père Rav Matsliah Mazouz qui déduit cela des propos du Rambam].

David Cohen

Enigmes

Enigme 1 :

A quel Roch Hodech ne lisons-nous pas le hallel ?

Enigme 2 : Qu'est-ce qui a quatre doigts, un pouce, mais n'est pas vivant ?

Or Letsion

Le couple (4)

Il est important de reconnaître que la nature de l'homme et de la femme est différente, car il existe une distinction fondamentale entre eux. Une telle reconnaissance permettrait d'éviter de nombreux conflits inutiles. En effet, l'émotion est le pouvoir prédominant chez la femme, tandis que chez l'homme, c'est plutôt la raison qui domine. Cette divergence se reflète dans tous les aspects de la vie, depuis les choix vestimentaires, où l'on constate souvent des disparités de goût, jusqu'à la façon dont les deux perçoivent les choses en général. Par exemple, l'homme accorde

Jeu de mots

Après le magnifique discours du chef cuisinier, ses amis l'acclament : "restaurateur" !!!

Devinettes

- 1) Quelles fautes étaient pardonnées par le taureau 'hatat du Cohen le jour de Kippour? (Rachi, 16-11)
- 2) Où se trouve le Mikvé dans lequel se trempait le Cohen Gadol ? (Rachi, 16-24)
- 3) D'où apprenons-nous qu'on ne peut pas se marier avec sa belle-sœur après avoir divorcé de sa femme tant que celle-ci est vivante ? (Rachi, 18-18)
- 4) A quoi faut-il faire attention lorsque l'on fait un reproche à son prochain ? (Rachi, 19-17 ?)
- 5) A partir de quel instant compte-t-on les années de Orla pour un arbre fruitier ? (Rachi, 19-23)
- 6) Qu'apprenons nous du passouk « olam 'hessed ybané » (Téhilim 89-3) en lien avec notre paracha ? (Rachi, 20-17)

Réponses aux questions

1) Pour des Tsadikim tels que Moché ou Sarah, c'est la Néchika de Hachem (baiser divin) qui « s'approcha » d'eux pour cueillir leurs âmes saintes, alors que pour Nadav et Avihou, ce sont eux qui s'approchèrent de la Néchika de D... (bien qu'ils savaient qu'ils risqueraient par cela de trouver la mort, ils furent malgré tout prêts à donner leur vie pour Dieu, tant l'amour qu'ils éprouvaient pour Lui était grand !).

Remez Ladavar : le terme « a'haré » (mote) employé à la place du mot « a'hare (hamita chel...) », signifie : « moufflague » (c'est-à-dire : Extrêmement séparé, se distinguant de manière extraordinaire). Ainsi, la mort des 2 fils d'Aaron était très différente de la mort d'autres Tsadikim qui moururent du baiser divin. ("Likoutei Baal Chem Tov", Or Ha'haïm Hakadoch)

2) Car ce bouc (émissaire) est offert en «cho'had» (en pot-de-vin) pour le Satan (l'ange accusateur) afin que ce dernier ne puisse accuser le klal Israël pour ses fautes. (Pirkei de rabbi Eliezer, chapitre 46)

3) Il ressemblait à Adam Harichon (dans toute sa splendeur et son rayonnement) avant la faute du "Ets Hadaat". (Méam Loez, volume sur Béréchit, p.181, au nom du Traité Avoda zara, Tikounim page 9)

4) Le 'Hida rapporte dans son Séfer « Na'hal Kédoumim » (au nom du Arizal), que cette juxtaposition nous apprend que tout celui qui est «Mé'hadech» des 'hidouché Torah durant le Chabat, couronne par cela son père et sa mère dans le Olam Haba ! Et les maîtres du Moussar de déclarer, que de la même manière que Hachem arrêta Sa parole

créatrice ("chavate midibouro") le jour de Chabat, ainsi en sera-t-il de même pour chaque Ben Israël (qui veillera à ne pas prononcer des "divrei 'hol" en ce jour saint). Ainsi, comment "respecter et honorer ses parents" (de manière à les couronner dans le Olam Haba) : « Iche imo véaviv tiraou » ? Et la Torah de répondre : « ète chabétotai tichmorou », autrement dit : "Gardez-vous bien durant Mes chabatot", de ne pas parler des "divrei 'hol", mais utiliser plutôt votre bouche pour être "mé'hadechim" des 'hidouché torah (vous procurerez ainsi du "na'hat Roua'h" à l'âme de vos chers parents). ("Chalmei Toda" du Rav Chlomo Dana Zatsal, imprimé en 1918)

5) Ce mot ('hérech) a pour Notarikone: «'Haïm- Raïm- Chelkha ».

Hachem avertit ainsi chaque homme menant « une vie faite de souffrances et de malheurs » en lui déclarant : « Ne te maudis pas (lo tékalel ète atssmékha) en pensant 'hass véchalom, que "D... n'entend pas (qu'il est kavyakol 'hérech: sourd) ta voix qui gémit, compte tenu de tes grandes souffrances ! » Comme nous l'enseignent le Zohar (Pin'has) : «Tlate inoun dégarminé bich légarmayehou, vé'had méhène : Mane délaïte garmé ! » (Sifté Cohen)

6) Hachem déclare aux parents : « Si vous vous sanctifiez (véhitkadichtème) avant de mettre au monde vos enfants ces derniers bénéficieront par le mérite des "mayime richonim", des "premières eaux" du Mikvé, et par celui des bonnes kavanote de Torah du père ("eine mayim éla Torah"), de l'aide divine leur permettant de "conserver cette kédoucha et tahara" ("vihytème kédouchim") jusqu'aux «dernières eaux» kavyakhol ("mayime a'haronim" incarnant les eaux de la toilette mortuaire). (Rav Chémouel Zak, Admour de Bialei)

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

une plus grande importance à la "justice", alors que la femme peut avoir une pensée et une perception différentes comme par exemple des compliments et une écoute qui lui permettent d'avancer.

Dans le même ordre d'idées, lorsqu'une femme trouve un objet qui lui plaît, elle n'aura pas tendance à chercher une alternative un peu plus simple, ce qui reflète sa nature propre. Il est essentiel que l'être humain en prenne conscience et qu'il ne blâme pas sa femme, mais plutôt qu'il la comprenne et la respecte en tant qu'individu avec une constitution et une caractéristique unique. (Or letsion H&M p.186)

Yonathan Haik

Rabbi Yossef Yitz'hak Schneerson (partie 2/2)

De Varsovie aux États-Unis : Il partit ensuite en Terre Sainte où il visita des lieux de sépulture sacrés et rencontra des rabbanim et des dirigeants communautaires. De là, il se rendit aux États-Unis, où il fut reçu à la Maison Blanche par le président américain Herbert Hoover, qui, en tant que candidat républicain à la présidence, avait fait pression pour sa libération. Les partisans de Loubavitch en Amérique supplièrent leur Rabbi de quitter la Russie et de rester en Amérique, mais Rabbi Yossef refusa. De 1934 jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, il vécut à Varsovie, en Pologne. Suite à l'attaque de l'Allemagne nazie contre la Pologne en 1939, Rabbi Yossef refusa de quitter Varsovie. Il resta dans la ville pendant les bombardements et sa capitulation face à l'Allemagne nazie. Il apporta le soutien total de ses organisations sous le 'Habbadisme 'Habad pour aider autant de Juifs que possible à fuir les armées

d'invasion. Avec l'intercession du Département d'État des États-Unis à Washington, et avec le lobbying de nombreux dirigeants juifs au nom du Rabbi, il obtint finalement l'immunité diplomatique et un passage sûr pour passer par Berlin à Riga, puis à New York, où il arriva en 1940. Malgré des conseils inverses, il lança la première Yeshiva Loubavitch en Amérique, déclarant que "l'Amérique n'est pas différente" de l'Europe.

Lancement des activités Loubavitch aux USA : Au cours de la dernière décennie de sa vie, de 1940 à 1950, Rabbi Yossef s'installa à New York. Il était déjà physiquement faible et malade mais il avait une vision forte de la reconstruction du judaïsme orthodoxe en Amérique et il voulait que son mouvement en soit le fer de lance. Pour ce faire, il lança une campagne de construction pour établir des externats juifs religieux et des yeshivot pour garçons et filles, femmes et hommes. Il créa des imprimeries pour les écrits volumineux et les publications de son mouvement, et commença le processus de diffusion de l'observance juive aux masses juives du monde entier. Il commença à enseigner publiquement et beaucoup vinrent chercher ses enseignements. Il commença à

rassembler et à envoyer une petite quantité de ses rabbanim nouvellement formés dans d'autres villes - une tendance qui sera plus tard amplifiée par son gendre et successeur.

Son héritage : En 1950, soit deux ans après avoir établi un village Loubavitch en Terre d'Israël (connu sous le nom de Kfar 'Habad, près de Tel-Aviv), Rabbi Yossef quitta ce monde et fut enterré à New York. Il n'avait pas de fils et son gendre cadet, le Rabbi Mena'hém Mendel Schneerson ("Le Rabbi") lui succéda en tant que Rabbi de Loubavitch, tandis que le gendre aîné, le Rabbi Shemaryahou Gourary dirigeait le réseau 'Habad Yeshiva Tomkhei Temimim. Le Centre Ohel 'Habad-Loubavitch est situé à côté de sa tombe. L'Ohel est devenu un point central pour son successeur, qui le visitait régulièrement pendant de nombreuses heures de prière, de méditation et de supplication pour les Juifs du monde entier.

Rabbi Yossef écrivit de nombreux ouvrages parmi lesquels : Sefer Hamaamarim; Sefer Hasi'hot; Likkoutei Dibbourim; Kountres Torat Ha'hassidout; Kountres Limoud Ha'hassidout; et Igrot Kodesh.

David Lasry

La Question

La paracha de la semaine nous développe le cérémonial que devait appliquer le Cohen gadol, le jour de Yom kippour notamment à l'intérieur du Saint des saints. Ainsi, le verset nous dit : " Par cela viendra Aharon..."

De là, le Midrach apprend que bien que le Saint des saints était accessible au grand prêtre uniquement le jour de kippour, Aharon en revanche pouvait y accéder quand bon lui

semblait, à partir du moment où il réalisait tout le protocole correspondant.

Dès lors, nous pouvons nous demander, quelle était la spécificité du premier Cohen gadol pour que lui soit permis de rentrer dans le Kodesh hakodachim même les autres jours que Kippour.

Le **Méchekh 'hokhma** répond : au sujet des encens apportés dans le Saint des Saints, le verset nous dit : "car dans la nuée, J'apparaîtrai sur la kaporet." Ainsi, nous comprenons que la présence divine se manifeste à travers la nuée.

Or, Aharon eut pour particularité d'officier en tant que grand prêtre uniquement dans le désert, lorsque les nuées de gloire étaient présentes au quotidien (par le mérite d'Aharon).

Or, puisque par son mérite la présence divine était déjà là à n'importe quel moment, même en dehors du jour de Kippour, il est logique que Aharon n'avait pas besoin d'attendre ce jour spécifique pour pénétrer dans le Kodesh hakodachim.

G.N.

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Hachem dit à Moché, que Aharon ne pourra pas entrer dans le Kodech à tout moment. La Paracha détaille ensuite le service de Kippour par Aharon. Il offrira d'abord un 'hatat pour lui et sa maison. Puis il va offrir un bouc pour Hachem (parmi les sacrifices offerts par le peuple), il va ensuite offrir un deuxième 'hatat pour pardonner les Cohanim. Ensuite, il entrera avec la pelle dans le Saint des Saints offrir la kétoreset. Ensuite, il offrira une bête pour azazel.

Montée 2 : La Paracha poursuit son détail concernant le service de Kippour, avant de parler de l'interdiction d'offrir un korban en dehors du Beth Hamikdash sous peine de 'hiyov karet.

Montée 3 : L'homme qui va offrir un korban en dehors du Beth Hamikdash sera hayav karet. L'homme sera hayav karet s'il mange du sang sorti au moment de la ché'hita d'une bête. L'homme qui fera la ché'hita d'un oiseau ou d'une bête sauvage, fera le kissouy adam. L'homme qui mange une nevela (bête morte sans ché'hita) ou terefa (bête malade et destinée à mourir, avant la ché'hita), sera impur. S'il ne se purifie pas et qu'il entre au Beth Hamikdash, il sera hayav karet. La Torah avertit les Béné Israël de ne pas se comporter comme le faisaient les Egyptiens et comme le font les habitants de Kénaan, mais vous suivrez Mes ordres.

La Torah liste les arayot une première fois :

Les parents, la femme du père, la sœur, la petite fille, la fille de la femme du père, la sœur du père, la sœur de la mère, la femme du frère du père, la bru, la femme du frère, une femme et sa fille, deux sœurs, nida, femme mariée...

Montée 4 : ... homme, bête (X2).

N'envoie pas ta descendance au molekh (avoda zara consistant à faire passer son enfant entre des colonnes de feu). Hachem raconte aux Béné Israël, que s'Il nous donne la terre d'Israël, c'est parce qu'elle a rejeté ses habitants qui ont justement fauté sur ces fautes dégoûtantes. C'est pourquoi, à nous de ne pas nous faire rejeter par la terre.

La paracha de Kédouchim est remplie de mitsvot qui s'enchaînent. Dans la 1^{ère} montée, on retrouve les mitsvot suivantes : Être saint, craindre ses parents, garder le Chabat, ne pas faire avoda zara, manger les korbanot dans le temps imparti, sinon, hayav karet. Pea, leket, olelot, Péret. Ne pas voler en cachette, ne pas nier, ne pas mentir, ne pas jurer à faux, ne pas voler de manière flagrante, ne pas retarder la paye d'un employé, ne pas maudire un sourd, ne pas mettre une embûche devant un aveugle.

Montée 5 : Ne pas être malhonnête dans les jugements, ne pas faire de favoritisme, ne pas colporter, ne pas porter assistance à personne en danger, ne pas haïr, réprimander son prochain, ne

pas se venger, ne pas garder rancune, aimer son prochain, ne pas accoupler des bêtes, des graines ou des fils dans un habit. La Torah parle ensuite de la orla et du néta révaï. Puis, l'interdiction d'être superstitieux, ne pas raser les coins de la tête ou de la barbe, ne pas se faire d'entaille ou de tatouage, ne pas se tourner vers ov et idéoni (idolâtries permettant de demander le futur aux morts).

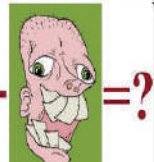
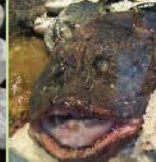
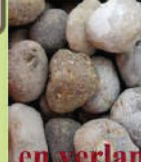
Montée 6 : La paracha se poursuit sur le même rythme : ne pas vexer le converti et l'aimer. Etre honnête dans la justice et dans le travail. Hachem met en garde particulièrement ceux qui se tournent vers le molekh ou ov et idéoni, en leur annonçant qu'Il se tournera vers eux et les excommuniera. Puis, Hachem rappelle l'importance de la sainteté.

Montée 7 : La Torah va lister plusieurs cas de peines de mort (dont les arayot).

Celui qui maudit ses parents avec le nom de Hachem, celui qui vit avec une femme mariée, la femme de son père, sa bru, un homme, une femme et sa fille, une bête x2, sa sœur, une femme nida, la sœur de sa mère ou de son père, la femme du frère de son père, la femme de son frère. Ceux qui pratiquent le ov et le idéoni.

Hachem demande de ne pas suivre les lois des goyim, et vous créez une séparation entre les bêtes pures et impures et vous serez saints pour Moi, car Je suis saint et Je vous ai séparés des autres peuples pour M'appartenir.

Rébus



La Force d'une parabole

Au début de la Parachet Kédouchim, nous retrouvons la mitsva de Péa, (ainsi que celles de Ieket, olelot et Péret). La Torah nous invite à consacrer une partie de notre récolte au pauvre afin qu'il puisse dignement glaner quelques épis de blé pour se nourrir. Chaque homme prend certainement plaisir à accomplir cette misva comme il se doit. Cependant, en temps de crise ou d'inflation, lorsque le budget est plus serré et qu'il faut procéder à des restrictions, il pourrait être tentant d'utiliser les dépenses de Tsedaka comme variable d'ajustement. En effet, les dépenses d'alimentation sont incompressibles, et celles pour l'habillement sont primordiales. Concernant les vacances, comment ne pas partir pour Pessah alors que nous n'avons pas voyagé depuis décembre... Que peut-on réduire à part les "extras" de charité ? Le Maguid de Kaminits nous propose une autre vision à travers une parabole.

Jadis, chaque petite ville avait un courtier qui prenait les commandes de tous les marchands et se rendait à la ville

avec une grande voiture. Il rapportait la marchandise moyennant un petit bénéfice.

A l'approche de la fête de Pessa'h, tout le monde effectue d'importants achats, Les commandes passées au courtier étaient donc beaucoup plus importantes que de coutume. L'agent partait le cœur content, heureux et remerciant Hachem de pouvoir réaliser le double de bénéfices en l'honneur de la fête. Effectivement, arrivé à la ville, il chargeait sa voiture au maximum et prenait le chemin du retour. Mais voilà qu'une année, cependant, l'hiver s'attarda. Les routes étaient encore boueuses et la voiture lourdement chargée s'enfonça dans la boue sans que les chevaux ne parviennent à la désebourber. Le courtier frappa les bêtes mais sans succès, la voiture ne bougea pas d'un pouce.

L'agent comprit qu'il ne lui restait plus qu'à alléger la voiture. Il s'était déjà résigné à la perte d'argent que cela lui causerait mais avait-il le choix? Allait-il rester éternellement bloqué en pleine route? Il se demanda quelle marchandise laisser sur place. Il réfléchit longuement mais ne trouva pas de solution: tout ce qu'il transportait était important! Il ne se résignait pas à jeter

les rouleaux de tissu car, pendant cette période, Réouven, le tailleur réalisait son bénéfice de toute l'année. Il ne pouvait abandonner les produits de Pessa'h car c'était le moment ou jamais de les vendre. Décevoir Moché, un fidèle client, n'entraînait pas même en ligne de compte. Quant à Yossef, il avait payé d'avance sa commande. Bien entendu, le courtier ne pouvait pas revenir chez lui sans les cadeaux pour sa famille ! Que faire dans ce cas? Soudain, une idée lui traversa l'esprit. "Chaque roue de la voiture pèse au moins cinquante kilos" se dit-il. "De toutes les façons, l'une d'elles est couverte de boue et un peu tordue. Eh bien! Qu'à cela ne tienne, je m'en passerai ! Et si cela ne suffit pas, j'en détacherai une seconde; cela allégera la voiture de cent kilos !" De fil en aiguille, notre homme alla jusqu'à se convaincre que s'il retirait les quatre roues, la voiture sortirait facilement de la boue et filerait bientôt sans encombre sur la route...

De la même manière, les dépenses de Tsedaka ou de soutien à la Torah qui pourraient paraître superflues sont en réalité ce qui supporte tout notre voyage. Ce n'est donc sûrement pas ici que l'on pourra faire des économies. (Atéret Tsvi, derouch 12)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Réouven est un père comblé qui vient de fiancer son premier fils. La date de mariage ne tarde pas à être fixée dans six mois et Réouven peut donc commencer les préparatifs. Il prend donc contact avec Daniel le traiteur afin qu'il lui livre cinquante plats pour le Chabat 'Hatan. Daniel lui fixe un tarif intéressant qui comprend les pains, boissons, assiettes et couverts jetables. Mais voilà que quelques jours avant le Chabat, Daniel un peu embêté, appelle Réouven pour lui expliquer qu'il doit rajouter 400 Shekels sur le tarif annoncé. Réouven ne comprend pas trop et lui demande donc des explications. Daniel lui explique que l'état a instauré une nouvelle taxe sur le jetable et les tarifs ont drastiquement augmenté, ce qui fait un surplus de 400 Shekels. Réouven comprend bien mais lui répond qu'il ne voit pas pourquoi ce serait à lui de payer cette taxe, ils avaient fixé un prix et celui-ci ne devrait pas changer, sinon il aurait dû conditionner depuis le début son tarif au prix du jetable. Mais Daniel rétorque qu'il ne pouvait imaginer une telle situation et ce n'est donc pas logique que ce soit à lui de payer pour des ustensiles qu'il n'utilisera même pas.

Quel est le Din ?

Il y a près de deux siècles, une discussion identique eut lieu entre un locataire et son propriétaire. Le contrat de location comprenait le bois de chauffage que le propriétaire devait fournir chaque mois à son locataire. Mais après quelques mois, le prix du bois doubla subitement. Le propriétaire demanda donc au locataire de payer davantage car il n'imaginait pas une telle hausse. Ils allèrent donc trouver le Nahalat Tsvi qui rapporta le Choul'han Aroukh (Éven Aézèr 114, 1) qui écrit ainsi : celui qui se marie avec une femme qui a une fille d'un premier mariage sous la condition de nourrir la fille les cinq prochaines années, sera obligé de la nourrir quel que soit le prix de la nourriture. Mais le Taz explique que cela n'est valable que si les prix montent de manière normale mais s'il s'agit d'une hausse spectaculaire, il pourra arguer qu'il s'agit là d'un cas de force majeure exceptionnel et qu'il n'a pas accepté sur lui cette condition et ne payera donc que le prix normal. Il en veut pour preuve le Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat 225,3) qui nous enseigne qu'un vendeur qui prend sur lui de rembourser l'acheteur pour tous les cas de force majeure qui pourraient arriver ne sera pas responsable pour un cas exceptionnel. Le Choul'han Aroukh rajoute qu'il en est de même pour toutes conditions pécuniaires qui n'incluent pas les cas extraordinaires mais seulement les choses prévisibles. Le Nahalat Tsvi tranche donc en faveur du propriétaire et ainsi, le Rav Zilberstein donna raison à Daniel.

En conclusion, Réouven devra rajouter les 400 Shekels car il est évident qu'avec une telle hausse, Daniel n'aurait jamais promis de fournir la vaisselle jetable. (Tiré du livre Véarèv Na Tome 4, page 113)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...Soyez Kédouchim (saints)... » (19/2)

Rachi explique : Soyez séparés des Arayot (unions interdites) et de la Avéra. Car tout endroit de la Torah où tu trouves un guédèr (restriction) à propos de l'immoralité, tu trouves la Kédoucha juste après.

Le Ramban explique : La Torah interdit certaines unions, certains aliments, mais d'un autre côté permet le mariage, la viande, le vin... Ainsi, une personne pourrait s'enivrer de vin, manger beaucoup de viande... devenir esclave de ses désirs sans rien transgresser de la Torah, se noyer dans la mer des désirs tout en étant en accord avec la Torah, d'être ce qu'appelle le Ramban "Naval Birchout haTorah" (mauvais avec la permission de la Torah). La Torah dit donc "...Soyez Kédouchim...", que même dans les choses permises, il y a une mitsva de retenue, de s'abstenir, de fixer des limites.

On pourrait se demander : Pour éviter "Naval Birchout haTorah", la Torah n'avait qu'à interdire plus de choses !?

On pourrait expliquer la profondeur du Ramban ainsi : La problématique est la suivante : pour faire respecter des interdictions à tout un peuple, il faudrait mettre un niveau très bas, accessible à tous. Mais les gens forts les respectant sans effort, ne pourront pas s'élever et ne seront pas satisfaits. Et si on met la barre très haut, les gens faibles n'y arriveront pas et se retrouveront coupables et fautifs envers la Torah. Par conséquent, les choses graves, compréhensibles et donc accessibles à tous, la Torah les a interdites pour tout le monde au même niveau. Puis, concernant les autres choses, la Torah permet avec une mitsva de restriction, libre à chacun d'en choisir son niveau selon ce qui lui convient et qui lui correspond. Ainsi, on évitera le "Naval Birchout haTorah" et en même temps, ceux qui fournissent le plus d'efforts seront récompensés par la Kédoucha. Par ce système, on gagnera que chacun trouve sa place et son compte. Les gens faibles ne seront pas pénalisés d'être fauteurs et les gens forts seront récompensés et élevés par la Kédoucha.

On pourrait à présent se demander : Pourquoi Rachi fait-il dépendre la Kédoucha de Arayot ? Qu'est-ce que Arayot a de particulier par rapport à tous les autres domaines ?

Mais surtout, le plus étonnant, c'est que Rachi ramène comme première preuve le Cohen ediot où, après lui avoir interdit Arayot, il est dit "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch" puis, pareillement avec le Cohen gadol. Ensuite, Rachi revient au Cohen ediot en disant qu'il est écrit juste avant "ils seront Kédouchim", d'où la question : pourquoi Rachi ramène-t-il deux fois le Cohen ediot ? Quelle différence entre "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch" et "ils seront Kédouchim" ? Pourquoi Rachi ramène-t-il deux fois la même preuve ?

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

S'interdire des choses permises est à double tranchant car si la personne en est heureuse alors

c'est une Mitsva et elle a accès à la Kédoucha. Sur cette configuration, il est dit " Tout celui qui jeûne est Kadoch " (Ta'anit 11). Mais si ces restrictions entraînent une souffrance, il fera une grande faute: "Tout celui qui jeûne est un fauteur " (Ta'anit 11), " Il est interdit de se faire souffrir " (Ta'anit 22).

Dans Michlei (3/17), il est écrit " Les voies de la Torah sont agréables et tous ses sentiers sont de paix ".

Ainsi, si un homme prend un chemin qui n'est pas agréable et source de paix alors qu'il sache qu'il n'est pas dans le chemin de la Torah.

À présent, citons quelques particularités qu'a Arayot par rapport aux autres domaines :

1. Arayot attire énormément l'homme : "Guézel et Arayot, l'homme le convoite et le désire" ('Haguiga 11).

2. Ce n'est jamais acquis : " Tout celui qui est plus grand, son Yetser hara est plus grand " (Soucca 52).

3. C'est une Avéra qui attaque tous les côtés et tous les sens : toucher, vue, l'ouïe, la parole, (l'odorat) et la pensée (voir Messilat Yécharim 11).

4. C'est une Avéra qui, d'une petite chose, peut rapidement dégénérer aux choses les plus graves : "Tout celui qui parle trop avec une femme entraîne le mal sur lui...et finira au Guéhinam " (Avot 1/5).

Ainsi, la Kédoucha étant proportionnelle à l'effort, Arayot, vu son attirance, demande un effort exceptionnel et par conséquent, est la principale source de Kédoucha pour l'homme. De plus, contrairement aux autres domaines, ce n'est pas à double tranchant. C'est pour cela que Rachi explique que "Soyez kédouchim" concerne les Arayot car tout guédèr au niveau Arayot (tels que protéger ses yeux, ne pas trop parler...) ne peut être que bénéfique et procurera une vie agréable au sein de son ménage et sera source de paix dans son couple.

Puis, Rachi ramène des preuves du Cohen ediot et gadol où, après avoir interdit Arayot, Hachem dit "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch". Et si tu repousses en disant que Arayot provoque une Kédoucha donnée par Hachem alors que chez nous on parle d'une Kédoucha obtenue par soi-même "Soyez kédouchim", c'est pour cela que Rachi revient sur le même Cohen ediot où il a été dit après "Je suis Hachem Qui vous rend Kadoch" et où il est également dit juste avant "Ils seront Kédouchim". Et de là, Rachi nous enseigne même le mode opératoire, à savoir qu'un homme commence par lui-même à obtenir la Kédoucha par des guédarim sur Arayot et ensuite, Hachem déverse sur cette personne de la Kédoucha.

« La Kédoucha est double, c'est-à-dire au début c'est le travail, et à la fin c'est la récompense. Au début c'est l'effort, et à la fin c'est offert en cadeau. Le début, c'est que l'homme se rend Kadoch lui-même et finalement, Hachem le rendra Kadoch. C'est ce que nos 'Hakhamim disent (Yoma 39) : un homme se rend Kadoch un petit peu et on le rend beaucoup Kadoch, il se rend Kadoch ici-bas et on le rendra Kadoch d'en haut. » (Messilat Yécharim 26)

Mordekhai Zerbib



Aharei Mot Kedochim (263)

Aharei Mot

הַשֹּׁכֵן אִתָּם בְּתוֹךְ טִמְאַתָּם (ט.טו.)

« Qui réside avec eux parmi leurs souillures »
(16,16)

A partir de ce verset, le **Baal Chem Tov** enseigne que le défaut d'orgueil est pire que toutes les fautes de la Torah. En effet, lorsque les juifs ont fauté, la Torah a dit: « **Qui réside avec eux parmi leurs souillures** » : la Présence Divine reste avec eux même lorsqu'ils sont profondément enfoncés dans leurs fautes et leurs transgressions. En revanche, au sujet de l'homme orgueilleux il est dit : "Des yeux hautains et un cœur enflé d'orgueil, Je ne puis les supporter" (Téhilim 101,5), et nos Sages (Guémara Sotah 4b) expliquent : Lui et Moi ne pouvons résider ensemble.

יִכְפֹּר עֲלֵיכֶם לְטָהַר אַתְּכֶם (ל.טז.)

« Il fera expiation pour vous, pour vous purifier »

Qu'impliquent les deux termes: 'Expier' et 'Purifier'? **Rabbi Dovid Hofstedter** explique: La *kapara* (expiation) est l'annulation de la punition encourue du fait de la faute. Quand une personne reçoit la *kapara*, cela veut dire qu'elle sera épargnée du châtement divin pour ses fautes, mais la *kapara* ne l'affecte qu'extérieurement. Même après avoir reçu l'expiation, l'âme ne retrouve pas le niveau de pureté d'avant la faute. Ainsi, même après avoir obtenu la *kapara*, l'homme doit encore se débarrasser des défauts spirituels créés par ses fautes. Ce processus interne est la *Tahara* (pureté), qui débarrasse l'âme du préjudice causé par la faute et la restaure à son état antérieur. La Torah dit donc qu'à Yom Kippour, non seulement le Cohen Gadol 'Fera expiation pour vous', mais aussi il 'vous purifiera' car, même après l'expiation, le fauteur a encore besoin de la 'Purification' qui lavera son âme.

De son côté, **Rav Dessler** donne une autre explication: même après la Téhouva la plus exemplaire, il manque encore à l'homme la pureté de cœur qu'il possédait avant sa faute, car l'acte même de transgression diminue la sensibilité de la personne à la gravité de la faute. Comme l'enseignent nos Sages (Guémara Yoma 86b) : Lorsqu'un homme faute et répète [sa faute], elle lui devient permise, il commence à considérer que l'acte commis est permis, et il lui sera facile de retomber dans ses fautes même après s'être repenti. La personne qui se repent doit, de plus, retrouver sa 'pureté de cœur' et son aversion pour les fautes.

אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה אִתָּם הָאֱדֹם וְחֵי בָהֶם (יח.ה)

« Que l'homme fera, et il vivra par eux » (18,5)

Rav Chakh zatsal enseigne: Les gens ont l'habitude d'expliquer que de 'se dévouer pour la sanctification du Nom de Hachem' consiste à mourir en martyr. Mais de ce verset, nous entendons que la Torah ne veut pas moins, et peut-être même plus, que l'homme 'vive' pour sanctifier le Nom de Hachem. La Torah accorde une grande valeur à la vie. Elle exige que l'homme vive en pratiquant les Mitsvot, en toutes circonstances, même les plus difficiles, et non qu'il meure pour les pratiquer. La Torah veut que nous nous donnions pour elle, tous les jours de notre vie. Voyez combien des gens qui sont prêts même à se faire tuer à la guerre ne peuvent pas résister au plus petit de leurs désirs. Alors que la Torah exige le contraire : que l'homme vive sa vie, mais en se dévouant pour les mitsvot.

Kedochim

וּשְׁמִרְתֶּם אֶת חֻקֵּי וְאֶת מִשְׁפָּטֵי אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה אִתָּם הָאֱדֹם וְחֵי בָהֶם

« Vous observerez Mes statuts et Mes lois que l'homme accomplit et par lesquels il vit » (18,5)

Rabbi Haïm de Volozhin enseigne : « Par lesquels il vit » est à lire textuellement : « Dans lesquels », à l'intérieur desquels. En effet, dès qu'il vient à l'esprit de quelqu'un de faire une Mitsva, cela fait tout de suite une impression au Ciel, d'où descend pour lui une émanation de lumière et de sainteté, qui l'entoure et l'aide à accomplir effectivement la Mitsva. C'est ce qu'ont voulu dire les Sages par l'enseignement selon lequel: « Celui qui veut se purifier, on l'aide ». De même, une fois qu'il a fini la Mitsva, la même lumière de sainteté augmente et se renforce de nouveau, le poussant à accomplir d'autres mitsvot. Comme le disent nos Sages : Une Mitsva en entraîne une autre.

לֹא תֵלֵךְ רַכִּיל בְּעַמֶּיךָ לֹא תַעֲמֹד עַל דָּם רֵעֶךָ אֲנִי ה' (טז.יט.)

« Ne va point colportant parmi ton peuple, ne sois pas indifférent au danger de ton prochain : Je suis Hachem » (19,16)

Le Ben Ich Haï commente: De ce verset nous apprenons deux conduites morales essentielles: Ne pas aller dire du mal des autres et ne pas laisser un quelconque mal atteindre son prochain. Mais il y a une seconde lecture plus profonde de ce verset, on peut y lire aussi d'une manière plus littérale qu'il est interdit de dire du mal non pas que 'Parmi ton peuple' mais 'A propos de ton peuple', c'est-à-dire qu'on vient ici exclure le droit de dire du mal

du peuple en entier, comme on voit que le prophète **Yéchayahou** l'avait fait et en avait été puni, comme il est écrit : « **Et je me dis : Malheur à moi, je suis perdu! Car je suis un homme aux lèvres impures, je demeure au milieu d'un peuple aux lèvres impures, et mes yeux ont vu le Roi, Hachem Tsevaot** » (Yéchayahou 6,59). **Yéchayahou** fut ensuite punit pour cette parole, même s'il n'avait pas eu l'intention de colporter ou de dire du mal. Il en fut de même pour **Eliyahou Hanavi** (Mélakhim 1,19) et **Ochéa Hanavi** (Guémara Pessahim 87b).

בְּצֶדֶק תִּשְׁפֹּט עַמִּיתָךְ (י"ט טו)

« **Juge ton semblable équitablement** » (19,15)

Rabbi Yéhochoua Leib Diskin enseigne: Apparemment, comment pouvons-nous nous mentir intérieurement en jugeant les gens favorablement dans tous les cas, même si nos yeux voient qu'ils ont fait le contraire? Quel est donc le sens de cette mitsva? C'est que les Sages ont dit (Guémara Taanit): Celui qui est insolent finit par tomber dans la faute: Cela signifie que la honte sert de frein et d'obstacle à la faute. Une fois qu'on a franchi les barrières de la pudeur et de la honte, il n'y a plus rien qui nous empêche de transgresser, ainsi qu'il est dit: C'est un bon signe pour l'homme d'être réservé, il ne fautera pas rapidement. Il en va de même de l'influence sur les autres. Le premier qui faute brise la barrière de la honte. Celui qui vient ensuite n'a déjà plus besoin de beaucoup d'insolence comme lui pour fauter, et le troisième encore moins, une fois que la barrière a été brisée devant eux. C'est la raison de la gravité de la faute de la profanation du Nom de Hachem. Celui qui faute en public affaiblit l'intensité de la crainte et de la honte qui ont été gravées en l'homme en ce qui concerne les fautes, et il pousse donc les autres à les commettre. A présent, on comprend que le conseil que nous ont donné les Sages de juger favorablement a nous-mêmes pour but, afin qu'il n'y ait pas dans notre cœur de possibilité de briser la barrière de la honte.

וְאַהֲבָתָךְ לְרֵעֲךָ כְּמוֹךְ (י"ט יח)

« **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (19,18)

Le Hazon Ich écrit dans ses commentaires sur le **Rambam** (Hilkhot Déot): La Mitsva d'aimer son prochain comme soi-même s'applique aussi envers les juifs qui commettent des fautes, car eux aussi font partie du concept de ton prochain. En effet, les Sages nous ont enseigné dans la Guémara (Sanhédrin 52b) que même un racha qui est passible de mort par le tribunal, on lui choisit une mort douce et sans douleur, à cause de la Mitsva « **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** ». L'enseignement selon lequel c'est une mitsva de haïr le pécheur (Guémara Pessahim

100b) concerne uniquement celui à qui l'on a fait des remontrances comme il convient. Or la Guémara (Arakhin 16b) dit au nom de Rabbi Eliezer ben Azaria: Cela m'étonnerait qu'il y ait quelqu'un dans cette génération qui soit capable de faire des remontrances correctement. Par conséquent, quiconque commet une faute rentre dans la catégorie de celui à qui l'on n'a pas fait de remontrances, c'est pourquoi il est considéré comme contraint, et c'est une Mitsva de l'aimer. C'est ainsi qu'a statué le **Rambam** (Hilkhot Déot 6,3): C'est une Mitsva pour tout le monde d'aimer chaque juif comme son propre corps, et il faut par conséquent respecter son honneur et veiller à son argent, de la même façon qu'on veille à son propre argent et à son propre honneur. Quiconque se réjouit de l'humiliation d'autrui n'a pas de part au monde à venir.

Halakha : Interdiction d'étudier avant les Bénédictions

Avant d'avoir prononcé les Bénédictions de la Torah, il est interdit d'étudier la Torah, qu'il s'agisse de versets de la Torah, de Michna de Guémara, ou du Midrach ou d'autres textes, cet interdit s'applique également à l'étude du Zohar Haquadoch.

Rav Azriel Cohen Arazi

Dicton : Rien n'empêche plus de réussir que la timidité.
Dicton populaire

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלום, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת : אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה, לינה רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים.





Rav Haimel Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Ramat
et du Col El-Hor Moché

Sortie de Chabbat Chemini, 25 Nissan
5783

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

Sujets de Cours :

1. Le chant « אעופה אשכונה » de Rabbi Yshak Abouhassera
2. La différence entre les deux expressions « אף על גב » et « 3 »
3. Trois mois d'observation
4. Lorsqu'on dit « הפלפלין חייבין בערלה », de quoi parle-t-on ?
5. Des paroles de croyances et de rassurances pour le jour de Yon Hashoah WÉHagévoura
6. Depuis les jours de l'indignation jusqu'au jour de l'établissement de notre pays
7. Halakhot sur le compte et les jours du Omer
8. Le Chabbat est le véritable bonheur

On ressent l'amour de l'auteur envers le créateur du monde

Ce chant magnifique (« אעופה אשכונה » que nous a chanté Rabbi Kfir Partouch) a été écrit par Rabbi Yshak Abouhassera, qu'Hashem venge son sang. Il était le fils de l'auteur du Avir Yaakov – Rabbi Yaakov Abouhassera. On raconte qu'à l'âge de douze ans, il n'était pas aux côtés de son père pendant un jour ou deux, et lorsque son père lui demanda où il était, il lui répondit qu'il était en train d'écrire un chant. Son père lui demanda alors de lui montrer. Lorsqu'il lui fit voir ce qu'il avait écrit, son père était très enthousiasmé, et il le bénit. Il lui dit : « c'est un chant agréable et très important. On ressent l'amour de l'auteur envers le créateur du monde ». Mais malheureusement, Rabbi Yshak est tombé entre les mains de maudits Récha'im. Même Rabbi David Abouhassera (le frère de Rabbi Israël) a été tué par des non-juifs en l'année 5680. Cela est arrivé à beaucoup d'autres sages et Sadikim, pour accélérer la délivrance. Mais toujours, à cause de nos nombreuses fautes, la délivrance est bloquée et tarde.

אף על פי קאי, אף על גב לא קאי, תיובתא דרב אוזא, « תיובתא »

Je veux dire quelque chose sur les quelques approbations que je donne pour les livres. Des fois, on m'apporte quatre livres différents le même jour, pour que j'y donne

mon approbation, alors que moi je voudrais « libérer » la table. Un livre sur un autre, sur un autre, sur un autre, qu'est-ce que c'est ?! Alors j'écris ce que je vois sur le moment-même. Voici qu'il y a un livre magnifique, sorti tout droit du Gan Eden... Il s'appelle « נהר יוצא מעדן ». Ce livre a eu, pour ainsi dire, mon approbation. J'ai cherché où se trouve les paroles que j'ai écrit dans l'approbation, mais je ne trouve pas. J'ai écrit : « תודה רבה על הספר נהר יוצא מעדן, שאלות ותשובות יקרות וחשובות (עם הערות קולעות מהגאון רבי חיים רבי). עברתי כמעט על כל הספר, ויישר חילו לאורייתא. בעמ' קפ"ט, נזכרתי חידה בספר אמרי נהר » « Merci beaucoup pour le livre « נהר », qui contient des questions et des réponses précieuses et importantes (avec des notes brillantes du Gaon Rabbi Haïm Rabbi). J'ai traversé quasiment tout le livre, et à la page 189, je me suis souvenu d'un Hidda dans le livre Imrei Bina »... Quel est ce Hidda ? C'est le livre Imrei Bina de Rabbi Yossef Haïm qui est entièrement rempli d'énigmes. Il dit là-bas : « אף על פי קאי, אף על גב לא קאי, תיובתא דרב אוזא, » Dans la Guémara, il est parfois écrit « אף על גב », et d'autres fois écrit « אף על פי ». Les deux expressions signifient « bien que ». Nous comprenons l'expression « אף על פי » qui veut littéralement dire « le nez sur la bouche », mais l'expressions « אף על גב » veut dire « le nez sur le dos », d'où cela sort ? Coemment est-ce possible que le nez soit sur le dos ?! C'est une question de Rav « אוזא » (qui signifie un canard)

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 20:32 | 21:44 | 22:02

Marseille 20:10 | 21:15 | 21:40

Lyon 20:18 | 21:24 | 21:48

Nice 20:03 | 21:08 | 21:33

– puisque le canard peut mettre son bec sur son dos (lorsqu’il veut se nettoyer le dos, il passe son bec là-bas). Il semblerait que l’auteur du livre avait écrit une différence entre ces deux expressions, et cela m’a fait penser à ça. Mais qu’est-ce-qu’a écrit l’auteur ? Je suis passé trois fois sur le livre, et je n’ai rien trouvé. Il semblerait que cela soit dans une autre édition, dans une autre page, et qu’ensuite les pages ont été changées. A partir de maintenant, ne vous appuyez pas sur moi, les approbations que je donne sans vérifier dans un livre n’ont pas de valeur. Si cela était écrit dans un autre livre, l’auteur doit faire une note en-bas pour l’indiquer. Mais il ne l’a pas fait, j’ai vérifié la page 189 et tout le livre du début à la fin, cela ne s’y trouve pas. Le nom de l’auteur, c’est un grand Talmid Hakham, Rabbi Nathan Benhamou. Il n’a pas besoin de mon approbation. Chaque question qu’il écrit, il l’envoie à Rabbi Yshak Yossef qui est le grand Rabbin du pays, et c’est tout. Ça suffit de déranger les gens simples. « Voici un livre », « voici un livre ».

Dans chaque situation, il faut trois mois d’observation

Des fois, ils disent : « il est vrai que ton avis est ainsi, mais moi, j’écris mon avis ». Mais alors qui t’a poussé à venir chez moi ?! Ou alors, ils m’écrivent autre chose : « je ne me tourne pas vers le Rav de notre ville, car lui et moi avons le même niveau, mais toi tu es à un niveau supérieur »... Ce sont des paroles futiles. Toi tu n’es pas Rav de la ville, alors que lui oui. Et entre toi et moi ? Toi, tu es Rav de la ville dans des sujets précis et compliqués, alors que moi je ne suis pas du tout Rav de la ville ! Et je ne veux pas être Rav de la ville, je ne veux pas écrire plus d’approbations, ni y être associé. Il y a un sage qui a écrit que selon la loi, celui qui divorce de sa femme, cette dernière doit attendre 90 jours, qui sont des « mois d’observation » pour savoir (si elle est enceinte), et donc connaître l’identité du père. Mais il précise que si on lui fait un test de grossesse et qu’on constate qu’elle n’est pas enceinte, elle n’a pas besoin d’attendre. Mais je lui ai dit que cela est faux, car la Guémara (Yébamot 42b) dit que même si le mari se trouve en prison, même s’il est parti à l’autre bout du monde, il faut quand même attendre. Et il est écrit (Ketoubot 57a) que la Halakha suit Rabbi Méir lorsqu’il fait un décret. L’auteur du livre commença à chercher des solutions en disant qu’un autre Rav avait écrit ça dans la génération précédente qu’il avait reçu l’approbation du Rogatchover. Mais qui te dit que l’approbation concernait cette question ?

Peut-être que l’auteur avait omis cette question et qu’il avait reçu l’approbation sur l’ensemble du livre. De plus, on dit que même Rav Ovadia ne pense pas comme ça. Il y a certaines personnes qui forcent et qui s’entête pour que tout le monde soit d’accord avec leur avis. Nous ne sommes pas obligés d’être en accord avec ton avis...

« Les piments sont soumis à la loi de Orla », de quels piments parle-t-on ?

Il y a des gens qui écrivent une réponse, mais ils n’en sont pas convaincus. Donc ils l’envoient à d’autres Rabbanim, et s’ils ne font pas de commentaires sur leur réponse, c’est un signe qu’ils sont d’accord. Mais en réalité, il n’est pas du tout d’accord. L’avis de mon père était que dans le piment vert de chez nous, il fallait appliquer la loi de Orla, car il est écrit dans la Guémara (Bérakhot 36b) « הפלפלין חייבים בערלה », et il a fait un long raisonnement sur ça. Il a envoyé cette réponse avec plein d’autres réponses chez le Rishon Léssione Rabbi Ben Sion Meïr Haï Ouziel pour qu’il lui donne une approbation sur son livre. Le Rav lui a donné une approbation, et il n’a pas fait de remarque sur cette réponse. Donc mon père pensait que cela était une preuve qu’il avait raison. Mais le Rav Ovadia a fait remarquer qu’il n’y a aucune preuve à cela, car le Rav lui a écrit une approbation sur son livre pour encourager un Talmid Hakham, rien de plus.

Il est impossible d’être non-religieux après avoir vu une telle Shoah !

Cette semaine, il y a Yom Hazikaron pour la Shoah et la Guévoura. Chaque année, pendant ce jour, toutes sortes d’amis de la Knesset, viennent à la Knesset et demandent : « Où était Hashem pendant la Shoah ? Où était-il ? Nous l’avons cherché, mais nous ne l’avons pas trouvé ». Mais juste dans le nom de ce jour, on retrouve le nom d’Hashem : « יום השואה והגבורה », ce sont les initiales du nom d’Hashem ! Il y avait un jeune homme non-religieux pendant la Shoah, lorsqu’il vit toutes ces atrocités, il se leva un jour et ouvrit un Houmach Dévarim, il commença à lire le paragraphe : « והיה אם לא תשמע בקול ה' - אלקיך לשמור לעשות את כל מצותיו וגו', ובאו עליך כל הקללות האלה והשיגור » - « Mais si tu n’écoutes pas la voix de l’Éternel, ton D..., si tu n’as pas soin d’observer tous ses préceptes et ses lois que je te recommande en ce jour, toutes ces malédictions se réaliseront contre toi et seront ton partage » (Dévarim 28,15). Il s’écria : « Messieurs ! Quel mot ne s’est pas réalisé ici ?! Tout s’est réalisé ! »

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Ils lui ont dit : « mais tu es non-religieux non ? » Il leur dit : « il est impossible d'être non-religieux après avoir vu une telle Shoah ! ». Si la Shoah était venue par des barbares, des gens qui ne comprennent rien, il aurait été possible de dire qu'ils ont fait cela car ce sont des barbares. Mais la Shoah a été menée par une nation considérée comme la plus intelligente, la plus civilisée, et la plus sage. Ils l'avaient appelée « le peuple des philosophes et des poètes », c'était les allemands. Il y avait plusieurs juifs qui s'étaient assimilés à eux et avaient écrits des chants en allemand, ils ont été exterminés. Des juifs sont devenus chrétiens. Il y avait plus de 280 professeurs qui ont été anéantis avant la Shoah. Cela les a aidés ?! Ils les ont pris directement de leur cathédral vers les fours... Alors vous ne voyez pas que ce n'est pas naturel ?! Ce n'est pas naturel. Un homme sage devrait chérir les sages.

Parle leur avec calme, et il y a une chance qu'ils fassent Téchouva

Hashem a vu que le peuple d'Israël allait en se dégradant, alors il nous a donné ce pays immédiatement après la Shoah. Comme pour nous dire : vous pouvez vous reposer, vous avez un pays. Même s'il ne fonctionne pas comme il le faudrait, mais il y a quand même quelques étincelles de délivrance. En excluant ceux qui sont contre tout, contre la Torah, contre le travail, contre le pays d'Israël, ce sont des idiots imbéciles. Si tu parles toujours en mal de ce pays, que fais-tu ici ?! Pourquoi tes enfants risquent leur vie à l'armée ? Pourquoi ?! Mais, il faut parler avec calme et amour, leur dire : « sur quoi manifestez-vous ? Contre qui êtes-vous en colère ? Vous vous disputez contre le créateur du monde ?! Cela ne vous mènera à rien ! ». Parle leur avec calme, et il y a une chance qu'ils fassent Téchouva. Et s'il n'y a rien à faire et aucune chance, alors ils n'iront pas loin. Il faut toujours savoir comment parler, comment s'opposer, et comment expliquer. Le Rav Ovadia avait ce mérite. Mais dans notre génération, il n'y a personne qui peut ramener les gens à la Téchouva comme lui le faisait, parler avec sens, parler avec amour, parler avec affection, tout le monde l'écoutait. Il y avait des footballeurs qui étaient en plein match, et ils ont entendu la nouvelle aux infos le 3 Hechwan 5774, que le Rav Ovadia avait rejoint son monde, ils ont interrompu le match pendant 15 minutes. Pour se souvenir que le Rav Ovadia était un Rav exceptionnel. Il rapprochait les lointains par ses

paroles. Il faut apprendre cela de lui, il faut faire comme lui, il faut parler calmement. C'est comme ça que les gens écouteront.

Pour sa croyance, il mérite une Bérakha

Une fois, deux hommes étaient en chemin, l'un portant la Kippa, et l'autre sans Kippa. Ils demandèrent une Bérakha aux deux grands Rabbins alors en place – Le Rav Ben Sion Méïr Haï Ouziel (le Rav séfearade), et le Rav Ayzik Yshak HaLewi Herzog. Alors, le Rav Herzog donna une bérakha à celui qui portait la Kippa, et à l'autre qui ne portait pas de Kippa, il ne lui donna pas de Bérakha. Mais le Rav Ouziel donna une Bérakha aux deux. Ensuite, il lui dit : « Cet homme n'avait pas de Kippa, il n'est pas croyant, pourquoi tu lui as fait une bérakha ?! » Le Rav Ouziel répondit au Rav Herzog : « s'il n'était pas croyant, pourquoi est-il venu nous voir à toi et moi ? Manque-t-il de gens d'influence ?! Nous sommes les grands rabbins ? Il aurait pu aussi aller à l'église pour demander une bérakha... Pourquoi est-il venu chez nous ?! Car il croit que la bérakha des Rabbins a une importance, et cela fait de lui un croyant, donc il mérite une bérakha ». Rabbi Nahman de Breslev a dit que le moment arrivera où tout le monde comprendra que nous n'avons rien dans le monde à part Hashem.

« Le lendemain du Chabbat »

La Torah écrit (Vayikra 23;15): « vous compterez pour vous, dès le lendemain de Chabbat, dès le moment où vous aurez amené l'offrande du Omer, 7 semaines complètes ». Nos sages ont reçu, par transmission de maître à élève, que « le lendemain de Chabbat » signifie « le lendemain du premier jour de Pessah », et non pas dimanche. Sinon, de quel dimanche s'agirait-il ? La Torah n'a pas précisé « le dimanche suivant Pessah ». De plus, dans la Torah, Yom tov est appelé « Chabbat », et Chabbat est appelé « Chabbat Chabbatone ». C'est donc, dès le lendemain du premier jour de Pessah que nous commençons à compter le Omer.

Le compte du Omer

C'est un commandement positif de compter 7 semaines, depuis le 16 Nissan, moment où était réalisé l'offrande du Omer. Le verset dit (Devarim 16;9): « aussitôt qu'on mettra la faucille aux blés ». Aujourd'hui, nous n'avons plus d'offrande du Omer. Du coup, la plupart des décisionnaires pensent que le compte du Omer n'est qu'un

devoir rabbinique, à l'heure actuelle. C'est ce qui ressort de la Guemara (Menahot 66a) où il est mentionné que les sages comptaient les jours et les semaines, mais Amimar ne comptait que les jours, expliquant qu'il ne s'agissait que d'un « souvenir du temple ». Maran, dans le Kessef Michné, déduit d'ici que tous sont d'accord que le compte du Omer est un devoir rabbinique. Seulement, dans cette anecdote, certains comptaient jours et semaines, et d'autres que les jours. Comment a-t-il pu déduire ceci? Au contraire, ceux qui comptent jours et semaines semblent penser que c'est un devoir de la Torah. Beaucoup de sont interrogés à ce sujet sans trouver d'explication véritable. En réalité, la raison est simple. La Guemara justifie le comportement d'Amimar en écrivant « Amimar ne comptait que les jours, expliquant qu'il ne s'agissait que d'un souvenir du temple ». Si Amimar avait une opinion isolée, la Guemara aurait dit « car Amimar pense qu'il ne s'agit que d'un souvenir du temple ». Les mots choisis par la Guemara montre que l'avis d'Amimar était retenu par tous. Ceci dit, il existait une polémique à savoir comment fallait-il commémorer cette mitsva, jour et semaine, ou seulement les jours.

Compte après le coucher du soleil

La conséquence pratique est de savoir si on peut compter après le coucher du soleil. En Tunisie, quand on était petit, on attendait la période du Omer, avec impatience. Pourquoi ? Le problème de coupe de cheveux n'en était pas un pour nous, même s'il fallait attendre jusqu'au 49eme jour. En fait, on allait prier Minha, à la synagogue. Ensuite, jusqu'à la sortie des étoiles, un homme nous comptait de merveilleuses histoires, à la suite de quoi, nous faisons Arvit. Mais, il est possible, si nécessaire, de compter après le coucher du soleil car le compte du Omer est un devoir des sages.

Le devoir du compte

Dans la récitation d'un « lechem yihoud », le Rav Ovadia demande de ne pas dire « nous allons accomplir la mitsva positive de compter le Omer, comme il est écrit... », car il ne s'agit que d'une mitsva de nos sages. Il faut juste dire « nous allons accomplir la mitsva de compter le Omer ». Au départ, je pensait enlever complètement la phrase, comme demande Rav Ovadia, mais le kabbaliste, Rabbi Nissim Perets m'a dit qu'il est possible de parler de mitsva positive de nos sages. Je lui ai prouvé que, par définition, le terme « Mitsva positive » est employé pour des

devoirs de la Torah, à partir de Tossefote de Berakhot 20b. C'est pourquoi, il vaut mieux dire « la mitsva de compter le Omer », sans précision, pour laisser tout sous-entendu possible: de nos sages ou de la Torah.

Erreur durant la bénédiction

Celui qui a fait la bénédiction, en pensant qu'on était un certain jour du Omer, alors que ce n'était pas le cas. Par exemple, ce soir, nous sommes le dixième jour du Omer, et il pensait qu'on était le 9, durant la bénédiction. Finalement, il s'en est rappelé juste avant de compter, il peut compter, sans avoir besoin de refaire la bénédiction.

Devoir de nos sages

La bénédiction, avant de compter le Omer, est: "אשר קדשנו במצוותיו וצוונו על ספירת העומר"- qui nous a sanctifié par ses mitsvots, et nous a ordonné de compter le Omer. Même s'il s'agit d'une mitsva de nos sages, on peut faire une telle formulation, puisque nous respectons la mitsva positive d'écouter nos sages, comme dit la Guemara Chabbat 23b. C'est ainsi la formulation que nous faisons pour toute bénédiction de mitsva de nos sages.

Comprendre ce qu'on dit

C'est important qu'avant de compter, on sache ce qu'on va dire, on le comprenne. Certains lisent cela comme s'ils faisaient un kadich. Ce n'est pas bien. Celui qui se tient dans un endroit sale, devra compter le Omer, sans bénédiction. En 5734, un Habad, Alexandre Ben Noun zatsal (il venait me rendre visite à Beit Levinstein) m'avait dit qu'en Russie, il lui était arrivé de mettre les Teflines, aux toilettes. Quand je lui en avais demandé la raison, il m'avait expliqué qu'on était tué si on nous voyait mettre les Teflines. Dans un tel cas, évidemment, il faut les mettre sans bénédiction. Ils faisaient des choses dures à comprendre. Le Yabia Omer en parle et a rapporté qu'il est possible de faire une mitsva, sans bénédiction, dans de tels cas.

Oubli un soir

Celui qui a raté, complètement, le compte d'un soir, ne pourra plus compter avec bénédiction. C'est ainsi que Maran (chap 489) conclut, d'après le Bahag. Le Tossefote (Menahot 66a) s'en est étonné. Mais, l'avis de Bahag a été retenu. Certains disent que le Bahag n'a été si stricte que pour un oubli du premier jour, mais pour un autre, on pourrait être plus indulgent. Mais, cette

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

réflexion semble incorrecte puisque l'argument du Bahag est que la Torah réclame 7 semaines « complètes ». Cela sous-entend qu'un oubli de n'importe quel jour poserait problème puisqu'il rendrait incomplet le compte des 49 jours. C'est ainsi que Tossefote comprend le Bahag. Et le Rav Hida ajoute qu'il est vraiment important de veiller à n'oublier aucun soir. Le cas échéant, toutes les bénédictions récitées les soirs précédents seraient « vaines ».

Les mots de nos sages

Mon père a'h lisait le long « lechem Yihoud » du Rav Yossef Haim a'h, qui est suivi de versets et valeurs numériques en fonction du chiffre du jour. Du coup, quand on lui demandait de compter, à la synagogue, il refusait, pour ne pas faire attendre la communauté. Il laissait un autre, à sa place. Il rentrait à la maison, lisait son introduction avant de compter, tous les soirs. Il disait que cela avait un double avantage. D'abord, les valeurs numériques du soir lui permettait de s'assurer qu'il n'avait pas oublié la veille (car elles étaient différentes chaque soir). De plus, les prières qui y étaient écrites pénétraient dans son cœur.

Un petit

Un adulte qui oublie de compter, complètement, un jour, devra continuer de compter, sans bénédiction. Mais, in enfants pourrait continuer de compter, avec bénédiction, pour l'habituer à le faire convenablement.

Un bar mitsva

Un garçon devenu bar mitsva durant la période du Omer, devra compter sans bénédiction, après sa bar mitsva, selon le Rav Ovadia a'h. Pourquoi ? Les jours comptés avant sa bar mitsva n'a pas une valeur authentique pour lui permettre de continuer à le faire, avec bénédiction, après la bar mitsva. Le Rav Ovadia a écrit un long Chout à ce sujet (Yabia Omer tome 3, Orah Haim, chap 27-28). Mais, certains polémiquent sur le sujet. Le Rav Ovadia écrit, tout de même, qu'il ne faudra pas gronder l'enfant s'il continue à compter avec bénédiction.

Debout pour compter

Le compte devra se faire debout. Nous l'apprenons du mot קמה-récolte qui fait allusion au mot קומה-qui signifie hauteur, debout. Celui qui a compté assis, ou qui est malade et l'a fait allongé, est tout de même acquitté.

Les mitsvas en position debout

Dans un livre, l'auteur a rapporté 8 mitsvas qu'il faut faire debout. Leur point commun, c'est qu'il est toujours marqué לכם- pour vous. Pour s'en rappeler, les initiales forment les mots העצלן שקם- le paresseux qui se lève: le Hallel, la pose de tsitsits, le compte du Omer, la bénédiction sur la lune, le loulav, le Chofar, le kiddouch, la Brit mila. Les ashkénazes ajoutent la mise des Tefilines. Mais, d'après le Zohar, la kabbale, et tous les sages séfarades, les Tefilines sont mis en position assise. Uniquement, les Tefilines de la tête sont mis debout, pas ceux de la main. Certains veulent faire un compromis, en récitant la bénédiction debout. Mais, le Ben Ich haï demande de rester assis.

Couper les cheveux

Le Maharchal a écrit un Chout (chap 98) où il écrit ne pas tenir compte du Zohar, et mettre ses Tefilines debout. Certains en ont déduit qu'il est possible de ne pas calculer les mots du Zohar. Mais, ce n'est pas juste. Le Maharchal a juste voulu maintenir sa tradition. Par exemple, l'habitude de ne pas se couper les cheveux, durant le Omer, n'intéresse pas les Yéménites qui disent ne pas avoir cette tradition. Pourtant il s'agit du deuil des 24000 élèves de Rabbi Akiva, rapporté par la Guemara. Mais, cette dernière ne parle pas de ne pas se couper les cheveux. Le Rambam et le Rif n'ont pas mentionné cette tradition qui est arrivée plus tard. Peut-être que cette coutume est liée à d'autres pogroms qui avaient eu lieu bien plus tard, dans les années 4856.

Les miracles

Une fois, les Nétouré Karta avaient écrit: de 4856, à 5708, se sont écoulées 852 ans, valeur numérique de ונושנתם-vous aurez vieilli (Devarim 4-25). Qu'est-ce que cela sous-entend ? Cela sous-entend que l'an 5708 est une année mauvaise, à cause de l'indépendance d'Israël. Or, si cela n'avait pas eu lieu en 5708, nous aurions disparu. En effet, après la Shoah, la détresse était grande, le désespoir. L'indépendance d'Israël fut un cadeau qui nous redonna la force de continuer. Même si les responsables du gouvernement étaient contre la Torah, cela nous a épargnés. L'étude de la bible est en place à l'école. Même s'ils le font sans kippa, cela est en place. Tout ce qu'ils font, actuellement, pour lutter contre, n'amènera à rien. Des milliers de baalé Techouva découvrent les miracles qu'ils

contemplant avec leurs yeux. Que ce soit avec la guerre d'indépendance, la guerre de 6 jours, du Golfe... des miracles inimaginables. Combien de missiles partis en l'air, ne touchant personnes!!!

Le Chabbat, véritable bonheur

Ainsi Hachem nous fera mériter que notre peuple fasse Techouva, suive le bon chemin, découvrira que la Torah n'est pas un emprisonnement, mais un véritable bonheur, plaisir. Celui qui respecte Chabbat découvre le véritable bonheur. D'ailleurs les lettres précèdent celles du mot שבת sont ענג-plaisir. Qu'Hachem nous fasse mériter de vivre, tous, une délivrance complète bientôt et de nos

jours, amen weamen.

Celui qui a béni nos saints patriarches, Avraham, Itshak et Yaakov, bénira toute cette sainte assemblée ici présente, ainsi que ceux qui écoutent à la radio, et ceux qui lisent, ensuite, le feuillet Bait Neeman. Qu'Hachem satisfasse toutes vos demandes favorablement, une bonne santé, beaucoup de réussite, bonheur, richesse et honneurs. Et que notre peuple arrête de se faire la guerre, que chacun aime son prochain. Et nous mériterons une délivrance complète bientôt et de nos jours, amen weamen



”יקבי המלך”

ישיבת ”לבנימין אמר” מושב ברכיה
בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט”א

Rédaction : Rav Yossef Haïm Nahum Halévy Chelita

Sauver la Torah – sauver la vie

L'étude des jeunes enfants de la maison des Rabbins

Il y a de cela environ quatre-vingts ans, pendant la Shoah – puissent les catastrophes ne jamais se répéter – quelques militants juifs parvinrent à extraire un grand nombre d'enfants juifs, en provenance des pays occupés d'Europe, vers l'Angleterre, qui n'avait pas été envahie par les Allemands. Comme ils ne pouvaient pas s'occuper d'eux, ils les placèrent dans des familles d'accueil, certains chez des familles juives pratiquantes, d'autres chez des Juifs non-religieux, voire des chrétiens. Des associations humanitaires, comme la Croix Rouge, ou le Joint qui se souciait des Juifs, remirent une somme d'argent à chacune des familles afin de subvenir aux besoins des enfants.

Un jour, des familles d'accueil respectueuses de la Torah et de ses préceptes vinrent trouver le Gaon Rabbi Yehezkel Abramsky, zatsal, qui officiait alors en tant que grand rabbin de

Londres. Ils lui annoncèrent qu'ils avaient utilisé tout l'argent et qu'ils ne pourraient pas continuer à entretenir ne fût-ce qu'un seul enfant sans une aide supplémentaire substantielle. Sans quoi ils seraient contraints de faire passer les enfants chez d'autres familles, non pratiquantes, ce qui risquerait de leur faire oublier leur judéité. Il fallait d'urgence trouver des donateurs prêts à assumer les besoins des enfants. Le Rav les interrogea : «Avez-vous essayé de contacter les mécènes untel et untel ?» Ils lui répondirent : «Nous avons tout essayé. Mais pour eux aussi, c'est devenu très difficile de faire des dons.» Le rabbin leur dit alors : «Alors, que puis-je faire ? Donnez-moi le nom de quelqu'un, et j'essaierai de lui parler. Vous en connaissez?» Ils lui répondirent : «Un dignitaire juif qui siège dans la Chambre des députés d'Angleterre, est très éloigné du judaïsme. Il ne se rend à la synagogue qu'à Kippour. Et le jour du décès de ses parents, il dit la prière de commémoration et s'en va. Il n'est pas facile de lui faire faire des dons, mais peut-être que vous, en tant que Grand Rabbin, vous pourriez lui parler...» Il décida de tenter sa chance et de ne pas se décourager.

Rabbi Yehezkel Abramsky partit le retrouver le lendemain. Il lui expliqua que c'était une question de vie ou de mort pour ces enfants. Il lui répondit : «Honorable rabbin, je ne vous comprends pas. Je sais ce que sauver des vies veut dire. Je donne déjà de l'argent au Joint et à toutes sortes d'autres organismes qui sauvent des vies. Mais là, il s'agit d'enfants qui se trouvent déjà ici. Ils ne courent plus aucun risque. Alors pourquoi donner ? Quel est le

problème s'ils se retrouvent chez des non-juifs ? En quoi est-ce important ?» **Le rabbin eut beau tenter de lui faire comprendre, le cerveau de son interlocuteur restait totalement hermétique.**

Un appel téléphonique le Chabbat

Cette présente rencontre eut lieu en milieu de semaine. Le vendredi soir, peu après le coucher du soleil, Rabbi Yehezkel Abramsky se saisit du combiné et appela directement cet homme riche. Il n'observait pas le Chabbat, et ses actes en semaine ou Chabbat étaient pareils (d'après traité Pessahim 64a). Celui-ci décrocha, et entendit avec stupeur que c'était le grand rabbin qui lui téléphonait. Il l'interrogea surpris : «Mais c'est Chabbat, en ce moment ! Le grand rabbin téléphone pendant Chabbat ?» Il lui répondit : «Absolument ! Vous ne savez pas que l'on profane le Chabbat pour sauver des vies ? Donc, sachez que si je vous téléphone pendant Chabbat, c'est pour que vous compreniez que le sauvetage de ces enfants relève d'un véritable sauvetage de vies humaines. Nous devons absolument sauver leurs âmes.» Le riche constata la gravité de l'affaire et dit au rabbin : «Vous m'avez convaincu. Je vous accorderai tout ce que vous me demanderez». Ainsi fut fait, et la spiritualité de ces enfants fut épargnée¹.

Descente de jeunesse...

Au moment de l'indépendance d'Israël, des délégués du mouvement «Alyat Hanoar» (l'Alyah des jeunes) furent dépêchés à Tunis par l'Etat. Ils voulaient faire monter des jeunes sans leurs parents, pensant qu'il leur serait plus facile ainsi de les rendre non-religieux. De leur bouche, ils parlaient de l'importance de la terre d'Israël, mais ils portaient une

épée à double-tranchant pour détruire la Torah et le judaïsme. Mon grand-père, notre Maître le Rav Rabbi Ra'hamim Haï Houïta Hachohen, paix à son âme, rédigea une lettre avec empressement à notre Maître et Rabbin Rabbi Moshé Khalfoun Hachohen, paix à son âme, alors grand rabbin de Djerba. Il lui fit part de ses craintes. Il fallait absolument éviter de laisser les enfants monter en Israël avec cet organisme. Il fallait lutter avec force. Il fut donc décidé d'envoyer des missives à tous les villages et villes susceptibles de les écouter, ce qui permit de les sauver. Dans une des localités, les activistes parvinrent à prendre avec eux quelques dizaines d'enfants, mais, par la multiplicité de nos fautes, ils ne purent arriver en Israël. Il fut question de les faire voyager vers Oslo puis de prendre un autre vol pour Israël, mais l'avion se désagrégea dans les airs. Il y eut un seul survivant, D. vous en préserve ! Aujourd'hui encore, à Netanya, il y a un jardin qui porte le nom des «Enfants d'Oslo», en souvenir des enfants tués. **Cette affaire a choqué toute la Tunisie, et plus personne n'accepta d'envoyer ses enfants en l'absence des parents.**

Ailleurs, ces activistes parvinrent à voler des âmes. Au Maroc, beaucoup d'enfants furent séparés de leurs parents par l'Alyat Hanoar, qui les rendit non-religieux. Il en fut de même à Tripoli. Un jour, le Gaon et Rabbin, le Rav Tsemah Mazouz chelita, demanda à un vieux Tripolitain la raison pour laquelle cette communauté, qui comptait de nombreux rabbins et de nombreuses écoles talmudiques, s'était retrouvée si pauvre en Torah. Où sont donc tous les rabbins ? Le vieil homme s'en émut et lui raconta : «Les gens de l'Alyat Hanoar sont venus chez nous. Ils voulaient prendre les enfants, mais les parents ont refusé de les laisser partir sans eux. En réalité, ils ont permis aux parents de venir, mais une fois en Israël, ils les ont séparés d'eux et les ont répartis dans des kibboutzim. Ils ne pouvaient pas s'y opposer.» Il ne reste donc de cette ancienne jeune génération que ceux qui se sont renforcés pour revenir aux sources.

Le mois de yar : un temps d'élévation pour la Torah

1. Note du rédacteur : «Dans le livre Un roi dans sa splendeur – biographie du grand rabbin Abrahamski (pages 421-422), j'ai lu une version légèrement différente. Un sage qui fuyait la Shoah avait besoin de garanties pour entrer en Angleterre et être sauvé. Un homme riche devait se porter garant. L'homme contacté refusa cependant. Le rabbin, qui pressentait un danger de mort pour le fuyard, attendit jusqu'à l'heure du coucher du soleil, avant la sortie des étoiles intentionnellement, avant de téléphoner à ce riche. Or, quand celui-ci s'en étonna, le rabbin lui expliqua que l'on profane Chabbat pour sauver des vies. C'est alors que notre homme comprit qu'il s'agissait bien d'une situation dangereuse et qu'il consentit à se porter garant».

Que le sage écoute et retienne la leçon. Il faut préserver les enfants avec beaucoup de vigilance et prier pour eux. Même si, D. préserve, l'enfant subit une chute spirituelle, il ne faut pas perdre espoir et prier pour lui. **Les prières ne sont jamais vaines. Si, aujourd'hui, elles n'ont été d'aucun secours, elles le seront demain, dans un mois, dans un an.** Car pour finir, les prières des parents sont toujours bénéfiques pour les enfants.

Un jour, on demanda au Rav «Hazon Ych», comment il se faisait que des gens dont les parents et grands-parents étaient impies et renégats, se mettent soudain à découvrir la lumière et à se repentir. Il répondit : «Dans de nombreux cas, le grand-père du grand-père a prié, mais sa prière n'est pas venue en aide à ses enfants ni à ses petits-enfants. Elle n'a cependant pas été perdue. Une génération est venue et a récupéré toute l'intensité de cette lumière, et elle s'est rapprochée de son Père qui est aux Cieux».

Il faut redoubler de prières pour que les enfants vivent selon la Torah, surtout maintenant, pendant le mois de yar, qui est une période propice à l'élévation de la Torah. Il est écrit dans le livre de la Création que le signe du mois de yar est le taureau, qui fait allusion à l'effort investi dans la Torah. C'est comme si on mettait un joug sur le front du taureau. Il est dit à propos de Yossef : «L'abondance de la récolte par la force du taureau» (Proverbes 14, 4). Yossef est appelé taureau : «Le premier né du taureau est splendide» (Deutéronome 33, 17). Qui était Yossef ? C'était «le fils de sa vieillesse» (Genèse 37, 3). La traduction dit : «Il était pour lui le fils de la sagesse». Yossef était le disciple des Sages de Ya'acov.

Et puisque le signe du mois de yar est le taureau, il fait allusion à la Torah, et nous devons redoubler d'efforts pour son étude en ce mois, et prier pour que, prochainement, le mérite de la Torah nous permette d'atteindre la proche délivrance, rapidement et de nos jours, ainsi que la résurrection des morts, amen et ainsi soit-il.



**שבת
שלום ומבורך!**

MAYAN HAIM

edition

A'HARE MOT - KEDOCHIM

SAMEDI

8 IYAR 5783

29 avril 2023

entrée chabbath : de 19h30 à 20h42

selon les horaires de votre communauté

sortie chabbath : 21h56

- 01** L'amour du prochain : un acte responsable
Elie LELLOUCHE
- 02** Et que ton frère vive avec toi
Raphaël ATTIAS
- 03** Contre toute apparence, juger favorablement son prochain
Yo'hanan NATANSON
- 04** La sainteté par la séparation
Michaël Yermiyahou ben Yossef

L'AMOUR DU PROCHAIN: UN ACTE RESPONSABLE

Rav Elie LELLOUCHE

On connaît le parallèle établi par les Maîtres du Moussar, inspirés par Rav Israël Salanter ZaTsaL, entre les quarante-neuf jours qui séparent la fête de Pessa'h de celle de Chavou'ot et les quarante-huit vertus par lesquelles s'acquiert la Torah énumérées au sixième chapitre des Pirqé Avot. Ce parallèle met en lumière, s'il en était besoin, l'incontournable travail sur les traits de caractère et le nécessaire affinement des qualités humaines sans lesquels on ne peut prétendre acquérir, au sens le plus accompli du terme, la Torah. Acquérir la Torah ne peut se résumer à un amoncellement de connaissances talmudiques et Hala'khiques doublé d'une capacité de raisonnement poussée. Acquérir la Torah c'est être capable de traduire ce savoir et cette méthode dans les actes et les défis du quotidien. Pour ce faire les Pirqé Avot nous proposent un «programme» en quarante-huit étapes dont chacune «meublera» l'un des quarante-neuf jours du décompte du 'Omer.

Dans l'ordre de ces étapes la trente-deuxième, celle précédant le jour de Lag Ba'Omer, nous invite à travailler la Ahavat HaBéryot, l'amour des êtres humains. Cette étape suit dans l'énumération déclinée par les Pirqé Avot celle de l'amour du Maître du monde; Ahavat HaMaqom. Cette juxtaposition souligne le sens que doit revêtir l'amour des créatures. À l'instar de la Mitsva d'aimer son prochain que la Torah justifie, selon Ibn 'Ezra, par l'existence du Créateur, l'amour des créatures se conjugue avec le désir d'être en adéquation avec la volonté divine. Ainsi la Torah enjoint-elle dans le livre de Vayiqra: **«VéAhavta LéRé'a'kha Kamo'kha Ani Hashem-Tu aimeras ton prochain comme toi-même, Je suis Hashem** (Vayiqra 19,18). Ibn 'Ezra voit dans la conclusion de ce verset la raison de l'injonction relative à l'amour du prochain. "Car je suis le D-ieu unique qui a créé chacun d'entre vous", commente le Sage andalou. Pour le Sifté 'Hayim, l'intention est ici de souligner le lien qui relie intimement l'homme à son prochain. Si j'ai le devoir d'aimer mon prochain cela tient à l'objectif commun que nous a assigné Le Maître du monde; celui de faire connaître Son Nom au sein de l'univers. Dès lors, cet objectif fait de chacun d'entre nous un partenaire pour autrui et non un concurrent.

Cette approche permet de comprendre le saut qu'opèrent les Pirqé Avot de l'amour du prochain, terme employé par

la Torah, à l'amour des créatures. Il ne s'agit plus, ici, de s'attacher à notre prochain parce qu'il partagerait avec nous les mêmes valeurs, le même engagement sur le plan spirituel. En effet, la marche du monde obéit à un plan divin au sein duquel chaque individu, chaque créature pour reprendre l'expression des Pirqé Avot, devrait occuper, de manière constructive, la place qui est la sienne. Ok cet impératif, au-delà de ma capacité à y contribuer, me concerne tout autant qu'il concerne l'individu en question. C'est à ce titre que Nos Sages nous invitent à développer la Ahavat HaBéryot. Car l'amour des créatures s'inscrit dans cette vérité; celle de la conscience de nos devoirs à l'égard de nos semblables.

Le Rav Dessler enseignait que le don n'est pas une conséquence de l'amour mais qu'au contraire l'amour découle du don. Cela signifie qu'en développant le désir de donner on permet l'émergence de sentiments de bienveillance à l'égard de l'autre. Or lorsque l'on parle ici de donner à autrui il ne s'agit pas essentiellement de répondre à ses besoins sur le plan matériel mais beaucoup plus de chercher à contribuer à son édification sur le plan spirituel. Ainsi la Ahavat HaBéryot, l'amour des créatures, traduit d'abord un sens aigu de nos responsabilités à l'égard de l'autre avant d'apparaître comme l'expression de nos sentiments d'affection à son encontre. Ou plus exactement ces sentiments d'affection découleront de la traduction en actes liée à la prise de conscience de notre responsabilité à son égard. C'est ce que veut nous enseigner cette autre Michna des Pirqé Avot (chapitre 1, Michna 12) qui énonce: **«Soyez les disciples de Aharon...qui aimait les créatures et cherchait à les rapprocher de la Torah»**. Aimer les créatures c'est se soucier, avec sincérité et humilité, d'ouvrir autant que faire se peut notre prochain au message universel de la Torah. C'est de cette manière que l'on pourra réellement construire l'unité du 'Am Israël, unité qui constitue un préalable absolu au Don de la Torah et au projet porté par Le Maître du monde pour l'humanité tout entière.

Ce Shabbat, où nous lisons les parachiyot A'haré Mot-Kédochim, fait partie de la période de l'Omer qui relie Pessa'h à Shavou'ot qui est marquée par la mort des 24000 élèves de Rabbi 'Aquila. Le Talmud enseigne que l'épidémie qui les a frappés avait pour cause le manque de respect qui régnait entre eux.

Concentrons-nous sur le verset suivant :

« Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton prochain comme toi-même : je suis l'Eternel » (Vayikra XIX, 18)

Rabbi 'Aquila, un des grands maîtres du Talmud, victime malheureusement des persécutions romaines, considérait ce commandement comme un des principes fondamentaux du judaïsme. (« Zé klal gadol baTorah ») (Talmud de Jérusalem, Nédarim, IX, 5).

Il est tout de même surprenant que ses élèves aient pu avoir un tel comportement ! Rabbi 'Aquila n'était-il pas au courant de leur attitude ? Et comment se fait-il qu'il ne leur ait pas fait de remontrances ?

De plus, un autre épisode semble en contradiction avec cet enseignement :

Deux hommes se trouvent dans le désert. L'un d'eux dispose d'une gourde d'eau. Si les deux partagent l'eau qui est en leur possession, ils mourront tous les deux de soif car l'eau n'est pas suffisante pour tous les deux. Si l'un d'eux boit l'eau, il aura la vie sauve et il pourra atteindre le village le plus proche. Que faire ? Ben Petora dit : « Il vaudrait mieux que les deux boivent et finissent par mourir plutôt que l'un des deux vive la mort de l'autre.

Cette idée a prévalu jusqu'à ce que Rabbi 'Aquila vienne et nous enseigne à partir du verset **« Et ton frère vivra avec toi »** (Vayikra XXV, 36) : « Ta vie doit primer sur celle de ton prochain » (Baba Metsi'a 62a).

On ne comprend pas comment Rabbi 'Aquila qui considère qu'aimer son prochain comme soi-même est un principe fondamental de la Torah tranche ici que « ta vie est prioritaire par rapport à celle de ton prochain ».

- **Ramban (1194-1270)** considère « qu'aimer son prochain comme soi-même est une exagération, car le cœur de l'homme ne peut pas accepter qu'il aime son prochain comme il s'aime lui-même et ce d'autant plus que Rabbi 'Aquila a déjà enseigné que « ta vie est prioritaire par rapport à celle de ton prochain » (Baba Metsi'a 62) ». Il faut simplement qu'on veuille pour son prochain ce qu'on veut pour soi-même et qu'on ne soit pas jaloux de sa réussite.

- Le **Hatam Sofer (1762-1839)** dans son ouvrage "Torat Moché" (Paracha Kédochim) propose la réponse suivante à cette question :

« Lorsque Rabbi 'Aquila tranche que « ta vie doit primer sur celle de ton prochain », il s'agit de ta vie matérielle tandis que lorsqu'il enseigne qu'aimer son prochain comme soi-même est un principe fondamental de la Torah, il s'agit de la vie spirituelle. »

A partir de là, on peut comprendre pourquoi la guémara a parlé de 12000 paires d'élèves plutôt que d'écrire 24000 élèves...

Rabbi 'Aquila a semble-t-il eu conscience du problème de ses élèves qui ne se respectaient pas comme il se doit dans l'étude de la Torah et ne consacraient pas suffisamment de temps à leurs amis pour cela... aussi les a-t-il mis par groupes de deux, un jeune et un plus âgé afin que chacun s'investisse pour l'autre et qu'ils ne s'occupent pas que d'eux-mêmes et de leur compréhension.

Cependant, squ'és élèves n'ont pas compris convenablement son intention et même lorsqu'ils ont fonctionné par paires qui s'aidaient mutuellement, ils n'ont pas accordé leur attention aux autres paires et ne les ont pas aidés lorsqu'ils avaient un problème de compréhension.

Plus tard, Rabbi 'Aquila a prouvé par lui-même que, dans l'étude de la Torah, il faut être prêt à se sacrifier et à s'investir pour l'autre. Lorsque les Romains ont interdit d'étudier la Torah, Rabbi 'Aquila a enseigné la Torah au public jusqu'à ce qu'on l'arrête et qu'on le mette en prison. Et même là, Rabbi Chim'on Bar Yohaï, son disciple, a réussi à s'introduire et ils ont pu ensemble étudier la Torah...

- **Rabbi Moshé Feinstein (1895-1986)** dans son ouvrage « Igrot Moshé » (Tome 4, Even Ha'ézer 26) trouve étonnante l'explication du Hatam Sofer, car dans la Torah il est évident que sa Torah a la priorité comme cela est explicité dans la Guémara Kidouchin (29-b) où est précisé que même par rapport à l'enseignement de la Torah à son fils il a la priorité et à plus forte raison par rapport à l'étude d'autres personnes...

Il conclut que même s'il existe une obligation d'enseigner aux autres même au détriment de son étude, on ne peut pas dire qu'enseigner à son prochain prime sur son étude personnelle. Il propose que soit consacré à cela 10% de son temps d'étude ou peut-être jusqu'à 20% comme pour le Ma'asser.

- **Rabbi Moshé Sofer (1885-1944)**, petit fils du Hatam Sofer, explique qu'il n'y a pas lieu d'objecter à son grand-père la Guémara Kidouchin car lorsqu'on enseigne la Torah à autrui, on accomplit également une mitsva et que celui qui enseigne et celui qui étudie partagent la récompense. De plus, il ne s'agit pas de donner la priorité mais uniquement l'égalité puisque le terme utilisé est « Kamo'kha » (comme toi-même). Il ajoute que lorsqu'on enseigne à des élèves on apprend aussi comme il est enseigné dans le Traité Ta'anit (7a) : Rav 'Hanina dit : « J'ai beaucoup appris de mes maîtres et encore plus de mes collègues, mais le plus que j'ai appris, c'est de mes élèves. »

Les jours séparant Pessa'h de Chavou'ot, qui étaient autrefois une des périodes les plus joyeuses du peuple juif, sont devenus des jours de deuil du fait de la mort des élèves de Rabbi 'Aquila qui étaient des Tsadikim avec lesquels Hachem est très rigoureux.

Mais le 18 Iyar, jour de Lag Ba'Omer, nous passons brusquement du deuil à la joie, car en ce jour Rabbi Chim'on Bar Yo'haï est niftar. Pourquoi cette joie pour son décès, il n'est pourtant pas le seul Tana et Tsadik à être mort entre Pessa'h et Chavou'ot ?

Nous savons qu'après la mort des 24000 élèves de Rabbi 'Aquila le monde de la Torah était plongé dans l'obscurité et qu'il y avait un risque que la Torah soit oubliée 'Has VéChalom.

Lorsque les Sages se sont réunis à Kerem BéYavné, ils ont dit que la Torah allait être oubliée par Israël.

Rabbi Chim'on a dit : « 'Has VéChalom la Torah ne sera pas oubliée par Israël ! ». Il a même réussi à faire que cette promesse se réalise...

Rabbi Abba a dit : Pendant la génération de Rabbi Chim'on même les enfants ont mérité, grâce à lui, d'avoir la sagesse céleste.

La Guémara raconte que durant son époque il n'y avait pas un homme qui n'avait pas abandonné la vie quotidienne pour se consacrer à la vie éternelle. Tous s'occupaient de Torah, certains étudiaient du matin au soir, les autres fixaient des temps d'étude.

Ce que nous fêtons finalement à Lag Ba'Omer... ce n'est pas son décès... mais c'est sa promesse qui s'accomplit encore aujourd'hui...

En cette période de l'Omer, nous devons nous efforcer d'écarter de nos cœurs toute animosité envers notre prochain, renforcer l'unité du 'Am Israël autour de la Torah et faire en sorte de s'investir pour transmettre son message à tous ... afin d'arriver, comme un seul homme, avec un seul cœur, à Chavou'ot !

CONTRE TOUTE APPARENCE, JUGER FAVORABLEMENT SON PROCHAIN

Yo'hanan NATANSON

La Torah nous enjoint d'accorder à autrui le bénéfice du doute. Le Rabbinate traduit le verset : « Juge ton prochain avec impartialité. » Mais Rashi, citant Sanhédrin 32a écrit : « Juge ton semblable en lui accordant un préjugé indulgent (lékaf zekhout) » (Wayiqra – Lévitique 19,15) Les implications de cet enseignement sont innombrables, et ont fait couler beaucoup d'encre sainte. On n'abordera ici qu'un tout petit aspect du problème.

Nos Maîtres de mémoire bénie enseignent que « celui qui juge favorablement son prochain sera lui-même jugé avec indulgence. » (Shabbat 127b) On y reviendra.

En droit courant, on admet le principe qu'une personne est innocente jusqu'à ce qu'une cour de justice l'ait déclarée coupable.

Et pourtant, on entend constamment des réquisitoires publics, dont les accusés sont présentés comme coupables avant toute procédure judiciaire. Des réputations sont détruites, même s'il s'avère finalement que la personne incriminée était innocente.

Jusqu'à quel point cependant la Torah exige-t-elle que nous accordions à autrui le bénéfice du doute ?

D'après le Rambam (sur Avot 1,4) et Rabbénou Yona (Sha'aréi Teshouva 3,218), ce n'est que lorsque le jugement est équilibré, et peut pencher d'un côté ou de l'autre qu'on doit juger a priori favorablement. Le 'Hafets 'Hayim estime de son côté qu'on doit juger avec indulgence, même si les indications positives sont très ténues (Shemirat haLashone 1)

Le Maître de Radin s'appuie notamment sur une merveilleuse histoire rapportée dans la page de la Guémara déjà citée :

« Une baraita enseigne : celui qui juge favorablement son prochain sera lui-même jugé avec indulgence. On raconte à ce sujet qu'un homme descendit de haute Galilée et s'embaucha pour trois ans chez un propriétaire. À la veille de Yom Kippour, il dit au propriétaire : 'Donne-moi mes gages, et j'irai nourrir ma femme et mes enfants.' Le propriétaire lui répondit : 'Je n'ai pas d'argent.' Il lui dit : 'Dans ce cas, donne-moi des fruits de ta récolte.' Il répondit : 'Je n'en ai pas'. Le serviteur lui dit : 'Alors donne-moi de ta terre.' Le propriétaire répondit : 'Je n'en ai pas non plus.' Il demanda : 'Donne-moi des animaux.' Il lui dit : 'Je n'en ai aucun.' Il dit encore : 'Donne-moi des coussins et des couvertures.' Il répondit : 'Je n'en ai pas'.

Le salarié mit ses outils sur son épaule et s'en retourna chez lui, le cœur anxieux.

Après la fête de Soukkot, le propriétaire prit dans sa main les gages de son employé, ainsi que des marchandises, de quoi charger trois ânes, l'un de nourriture, le second de boissons, le dernier de toutes sortes de friandises, et il se rendit chez son ouvrier.

Après qu'ils eurent mangé et bu, le propriétaire lui remit ses gages.

Il lui dit alors : 'Lorsque tu m'as dit : donne-moi mes gages, et que j'ai répondu : je n'ai pas d'argent, de quoi m'as-tu soupçonné ? Pourquoi n'as-tu pas cru que je cherchais simplement à éviter de te payer ton dû ? Il répondit : je me suis dit, peut-être l'occasion d'acquérir une marchandise à bon marché s'est-elle présentée, vous l'avez achetée avec l'argent que vous me deviez, qui n'était donc plus disponible. Le propriétaire poursuivit : Et quand tu m'as dit : donne-moi des animaux, et que j'ai dit ne pas en avoir, de quoi m'as-tu soupçonné ? L'ouvrier répondit : je me suis dit que les animaux étaient peut-être loués à d'autres personnes. Le propriétaire dit encore : lorsque tu m'as demandé de la terre, et que j'ai dit que je n'en avais pas, qu'as-tu soupçonné à mon sujet ? Il répondit : je me suis dit que la terre était louée, et que tu ne pouvais pas en disposer. Et quand tu m'as demandé de te donner des produits de ma récolte, et que je t'ai dit que je n'en avais pas, qu'as-tu pensé ? Je me suis dit, répondit l'ouvrier, que le ma'asser n'en avait pas été prélevé, et que par conséquent, tu ne pouvais pas m'en donner. Et quand j'ai refusé de te donner des coussins et des couvertures, qu'as-tu imaginé ? J'ai pensé : il a sûrement consacré tous ses biens au Beth haMiqdash, et à présent, il ne peut en disposer.

Le propriétaire lui dit : 'Je jure par le Service du Temple que c'est bien ainsi qu'il en a été. J'avais fait le vœu de consacrer tous mes biens au Ciel, à cause de mon fils Hyrkanos, qui ne se consacre pas

à l'étude de la Torah, et je ne voulais pas lui laisser un héritage. Et lorsque je suis descendu dans le sud vers mes collègues, les Sages de la génération, ils ont annulé tous mes vœux. Quant à toi, qui as jugé avec indulgence, que HaShem te juge toi aussi favorablement. »

Le 'Hafets 'Hayim conclut de cette histoire qu'on doit chercher tous les motifs possibles pour justifier les actions d'autrui, même lorsque les apparences ne le permettent probablement pas. Aussi fragiles qu'elles aient pu paraître, les intuitions de cet ouvrier étaient justes.

Rav Ya'aqov Galinski (1920-2014, de la yeshiva de Novardok) approfondit la réflexion, et interroge la volonté inflexible de cet ouvrier de juger favorablement son employeur. Pendant trois ans, il est resté loin de chez lui, sur la promesse de rentrer chez lui avec sa parnassa. Voilà qu'après ces trois années, il se retrouve sans rien ! « Donne-moi des produits de ta récolte ! » demande-t-il. Trois années de production ? Mais que va-t-il en faire, à la veille de Kippour ? « Donne-moi de ta terre ! » Et comment ramènerait-il ce terrain à la maison ? En quoi la terre pourra-t-elle aider sa femme et ses enfants ? Il ne pourra pas la vendre instantanément. « Du bétail ! », mais comment le ramènerait-il chez lui ? « Des coussins et des couvertures ! » Imagine-t-on la réaction de son épouse lorsqu'après trois années de dur labeur et de séparation, il lui apporte quelques coussins et quelques couvertures ?

Quant aux excuses, elles sont stupéfiantes : « L'argent était engagé dans une transaction avantageuse ? » Comment ce propriétaire pouvait-il disposer de ces fonds, alors qu'il devait trois ans de gages à son ouvrier ? La Torah met en garde à deux reprises celui qui retient le salaire de son ouvrier ! (Wayiqra 19,13 et Dévarim 24,15)

« La terre et les animaux étaient loués ? » Dans ce cas, il y avait bien eu échange monétaire. Où est parti l'argent de ces loyers ? Pourquoi ne pas l'avoir utilisé pour payer ce travailleur ?

« La récolte n'avait pas été prélevée ? » Sans doute ce propriétaire attendait un Cohen de sa connaissance. Mais rien ne l'empêchait de prélever lui-même le ma'asser, et de le mettre de côté jusqu'au moment de le donner au prêtre !

En d'autres termes, les belles excuses que cet ouvrier a imaginées posent de nombreuses questions embarrassantes.

Finalement, le propriétaire apporte des marchandises à son ouvrier. « Après qu'ils aient mangé et bu, il lui paie enfin ses gages... » Après qu'ils aient mangé et bu ? Trois années de gages lui sont dues, et ce pauvre homme invite son employeur à dîner !

Le 'Hafets 'Hayim montre qu'il est important d'accorder à son prochain le bénéfice du doute, comme le montre la conclusion de ce ma'asseh : « celui qui juge favorablement son prochain sera lui-même jugé avec indulgence. »

Nous avons tous besoin de l'indulgence divine ! Même une personne qui semble être un Tsaddiq, c'est-à-dire qui a pour elle davantage de mitsvot que de transgressions, a tout de même besoin d'un jugement favorable. On examinera par exemple la manière dont elle a accompli les mitsvot qui sont à son crédit, et peut-être y trouvera-t-on quelque manque d'amour ou de ferveur... Si HaShem nous juge avec la sévérité dont nous faisons parfois preuve vis-à-vis d'autrui, il ne restera rien du tout de nos mitsvot !

Nous n'avons donc d'autre voie que d'espérer de HaShem un jugement bienveillant. C'est pourquoi nous devons nous aussi juger avec bienveillance.

Les Shéiltot de Rav Akhaï Gaon (Parashat Shémot) enseignent que cet ouvrier, c'était Rabbi 'Aqiva, avant qu'il n'ait commencé d'étudier la Torah, et le propriétaire n'était autre que son futur maître, Rabbi Éli'ezer haGadol.

Il était de la plus haute importance de mettre à l'épreuve et de raffiner les midot exceptionnelles de Rabbi 'Aqiva. Et voyez comme il était approprié de juger favorablement le comportement énigmatique de cet employeur : c'était le grand Rabbi Éli'ezer !

Librement adapté d'un maamar de Rabbi Ya'aqov Berstein – Torah.org

Notre Parasha s'ouvre avec un verset-clé de toute la pensée d'Israël : « Soyez saints, car Je suis saint, Moi votre D.ieu » (Wayiqra 19, 2). Rachi, à la suite du Midrach, nous dit que la plupart des lois fondamentales de la Torah (gouffé Torah) en dépendent. C'est dire la centralité de ce verset. Nous tâcherons ici de comprendre la profondeur de la notion de sainteté, et ce qu'elle implique dans notre rapport au monde. Car si le Midrach a utilisé justement l'expression gouffé Torah, le corps de la Torah, cela vient probablement signifier que nous devrions trouver un lien entre la notion de sainteté et celle de corporéité. Si les Maîtres du Midrach ont utilisé le terme de corps, et pas un autre (comme par exemple principe, ou fondement...), c'est qu'ils ont voulu nous signifier quelque chose de bien précis, que seul le mot de corps peut faire entendre. Notre étude n'est qu'une tentative de dévoiler (en termes modernes, de déconstruire) un des pans de la Sagesse infinie contenue dans chaque mot de l'enseignement des Sages de la Torah.

Ibn Ezra, dans son commentaire sur Wayiqra 11,45, nous explique que le but suprême de la sortie d'Égypte n'est rien d'autre que de devenir saints, pour qu'ainsi le lien entre D.ieu et Son peuple s'établisse de façon inaliénable : « Je ne vous ai fait sortir d'Égypte que pour être votre D.ieu. Mais si vous ne devenez pas saints, Je ne serai pas votre D.ieu. Ainsi, si vous désirez que Je sois votre D.ieu, soyez saints ! » La sortie d'Égypte ne se trouverait donc justifiée a posteriori que si Israël se maintient dans le respect de la Loi et se voue à une relation emplie de sainteté avec D.ieu. Là précisément, dans cette injonction divine de devenir saints, se trouverait résumée, condensée en une formule toute la finalité du destin d'Israël. Mais que signifie devenir saint ?

Rachi donne de la sainteté une définition précise : « Écartez-vous des rapports sexuels interdits et du péché, car partout où tu trouves une barrière devant la débauche, tu trouves mention de la sainteté ». Et de citer plusieurs versets où il existe une équation herméneutique entre la débauche et la sainteté, qui serait donc le moyen préventif de ne pas tomber dans ce péché. Pour Rachi la sainteté équivaldrait donc à se préserver des errements de la chair. Le Ramban y voit une approche minimaliste. Certes, cette condition est évidemment nécessaire, mais elle ne suffira pas à accéder au degré de sainteté, car on peut respecter les mitsvot à la lettre (y compris l'interdiction de la débauche) et néanmoins rester un « scélérat au nom de la Torah » : « Certes, la Torah a permis des rapports intimes entre un homme et sa femme, ainsi que la consommation de viande et de vin ; mais si un homme tombe dans l'excès des désirs sexuels avec sa – ou ses – femme(s), ou qu'il s'enivre et engloutisse des repas copieux, et qu'il parle un langage grossier comme les scélérats, tout ceci n'étant pas formellement interdit par la Torah, il se trouvera être un scélérat au nom de la Torah ! » (Ramban Ibid.).

Le Ramban ajoute une dimension « hassidique » à la notion de sainteté. Il ne suffit pas de respecter les commandements à la lettre, il faut aussi en comprendre l'esprit, et faire preuve de modération en toute chose, même les choses permises. Les mitsvot représentent pour ce penseur – terme qui deviendra un véritable leitmotiv du 'hassidisme – le minimum requis par D.ieu. Mais il s'agit, si l'on veut pénétrer la dimension profonde et véritable de la Torah, de faire plus que la stricte observance des commandements divins : il faut aller au-devant de la Volonté Divine pour tenter une communion, la devéqout, avec D.ieu, comme un fils tente de faire plaisir à son père avant que celui-ci ait même formulé ce qu'était son désir. Le 'hassid est celui qui veut satisfaire la Volonté de son Père spirituel, au-delà de la lettre du texte. C'est ainsi qu'un homme pourra tenter de s'approcher de la sainteté, celle-ci étant définie par le Ramban comme le contrôle de ses pulsions animales (manger, boire, se reproduire).

Rabbénou Bé'hayé pousse l'idée encore plus loin. Pour ce commentateur, élève d'un élève du Ramban, la sainteté repose sur la notion de séparation dans la pensée même : « Au premier niveau (le pchat), le terme de sainteté fait référence à l'ascèse (la prichout) et à la différenciation (hevdel). Et cette Parasha est un avertissement à tout Israël pour qu'il reste séparé de la débauche et mesuré dans toutes ses vertus. On peut aussi expliquer l'injonction "Soyez saints" par la sainteté dans la pensée. Ainsi, il est commandé à l'homme de se sanctifier au moment du rapport intime avec sa femme ; cette sanctification se fait par la pensée au moment de l'acte, pour qu'ainsi il en sorte des engendremens saints en Israël. Au niveau ésotérique, la mitsva d'être saint repose sur le parallèle établi par le verset entre la sainteté de D.ieu et celle du peuple d'Israël : "Soyez saints, car Moi D.ieu Je suis saint". Israël fut le premier peuple dans la pensée de D.ieu, et fut ainsi sanctifié avant d'exister réellement, comme le proclama le prophète Jérémie : "Israël est une chose sainte, appartenant à D.ieu, les prémices de sa récolte" (2,3). » (Rabbénou Bé'hayé: commentaires sur la Torah, Vayikra 19, 2).

Ainsi, atteindre la sainteté nécessite une ascèse, non seulement des actes, mais

aussi de la pensée. Ceci correspond au principe cher aux cabalistes selon lequel l'homme procède dans le monde par trois modalités fondamentales : dans l'ordre pensée, parole, et acte. C'est à partir de la pensée que tout s'élabore et se construit, relayé par l'intermédiaire indispensable qu'est la parole. Cette dernière vient « actualiser » la pensée, c'est-à-dire lui donner une première forme extérieure, qui permettra ensuite dans un troisième temps de se manifester sous une forme tangible et concrète, l'acte. Tout ceci est à l'image de D.ieu Qui créa le monde d'abord en pensant « à travers la Torah », puis par Sa Parole, fit accéder le monde de la virtualité à l'existence. Si l'on veut donc atteindre la sainteté dans les actes, il faut que ceux-ci découlent d'un processus qui commence par le mental, s'inscrit dans la parole (comme l'étude de la Torah et la prière qui se font oralement) et se termine par un acte venant concrétiser ce cheminement.

Tous nos commentateurs voient donc la sainteté comme une séparation d'avec la grossièreté de la matérialité, que ce soit au niveau des actes sexuels, alimentaires ou à un niveau plus subtil de la pensée. La sainteté serait-elle donc acquise au prix d'une césure avec le monde concret, ce dernier ne représentant que l'abîme que l'homme religieux s'efforcerait constamment d'éviter ? Cette théologie nous renvoie évidemment à une vision duelle du monde, où il faut rendre à César ce qui lui appartient, et laisser à D.ieu et à ses saints le royaume des cieux. Car si les commentaires que nous avons rapportés définissent la sainteté comme une séparation, ce n'est pas dans le but de créer une césure irréversible entre le monde de la spiritualité et celui de la matérialité, mais bien au contraire de permettre de pénétrer le monde du concret armé de référents spirituels et moraux, aboutissant ainsi à une sanctification de la réalité et permettant un fonctionnement éthique de ce monde. C'est ce qu'écrit clairement le Ram'hal : « L'origine de chaque chose est le Saint béni soit-Il. En choisissant de créer le monde, Il a voulu octroyer aux hommes le Bien, relativement à ce qu'ils pouvaient recevoir du bien infini de D.ieu. Ce bien émane directement de la sainteté de D.ieu... Néanmoins, le rayonnement de Son influence étant sur chaque chose, y compris sur des choses matérielles et qui semblent éloignées de Sa perfection, Il a dû réduire cette influence... Mais chaque chose provient de Lui, même si ces choses sont enveloppées de "vêtements" qui cachent la véritable lumière divine. C'est bien l'influence divine qui est à l'origine de tous les événements du monde. » (Da'at Tvounot, 116) .

D.ieu, en créant le monde, a donc produit des êtres et des choses qui sont par définition inférieurs à Lui. Mais chaque étincelle de vie contenue dans tous les éléments de la nature – minéral, végétal, animal et humain – provient de la Volonté de D.ieu, même si Celle-ci se cache derrière les « enveloppes de matérialité ». Le travail de l'homme consistera justement à savoir reconnaître la Providence divine dans toutes les structures et tous les événements du monde. C'est ainsi que le monde sera transformé et amélioré par l'homme, celui-ci étant le partenaire de D.ieu dans l'évolution de l'histoire, menant de la création du monde à la rédemption. L'homme pourra faire intervenir son libre-arbitre tout le temps de cette histoire. Il jouera ainsi un rôle actif, pour faire advenir par son mérite le Messie et la résurrection des morts.

Nous comprenons mieux maintenant pourquoi les Maîtres d'Israël ont dit que le corps de la Torah dépendait de la Parasha de Qédoshim. Pour atteindre la sainteté, il ne faut pas se détacher de la matérialité, mais au contraire la sanctifier par un travail incessant sur sa pensée, sa parole et ses actes. Cette sanctification sera possible après un long travail de séparation et de maîtrise de ses désirs, pour ensuite les réintégrer dans un double mouvement qui ira de haut en bas puis de bas en haut. C'est ainsi que le Ram'hal décrit l'homme saint dans le dernier chapitre du Messilat Yecharim, après qu'il ait gravi tous les échelons des valeurs morales que la Torah demande de lui : « L'homme qui se sanctifie par la sainteté de son Créateur, élève ses actes les plus matériels au niveau divin. Le Talmud enseigne d'ailleurs que la consommation des aliments sacrés provenant des sacrifices est un commandement positif de la Torah : "Les prêtres mangent les viandes des sacrifices, et les pécheurs expient ainsi leurs fautes (Pessahim 59b)... Ainsi l'homme saint est considéré comme un sanctuaire, un Temple, un autel... La nourriture et les boissons que l'homme saint consomme s'élèvent, comme si elles étaient offertes réellement sur l'autel » (Messilat Yecharim, chapitre 26)

D'après le chiour de Rav Mordekhai Chriqui de l'institut Ramhal.

Ce dvar Thora est dédié à la réfoua chéléma de tous les malades d'Israël et parmi eux de la jeune princesse Romy Rahel H'anna bat Stéphanie Liat, de Yonathan Binyamin ben Eliyahou et de Yaël bat Dina, ainsi que pour le zivoug Agoun, le nahat rouah et la sérénité dans la joie de Caroline Myriam Ruby bat Géraldine H'ava.

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





∞ Parachat A'harei mot -kedochim ∞

Par l'Admour de Koidinov chlita

קדשים תהיו כי קדוש אני יהוה אלהיכם. איש אמו ואביו תיראו ...

(ויקרא יט ב-ג)

"Vous serez saints car moi Hachem, votre Dieu, Je suis Saint. Chacun devra craindre son père et sa mère etc..."

L'Homme pourrait penser que le commandement d'être saint dépend de ses propres forces ; d'autre part, comment pourrait-il se départir de toute la matérialité et être aussi saint que le très-Haut ? Or comme nous le savons, chaque juif possède une âme qui est une partie du Dieu vivant, et grâce à elle, il reste constamment attaché à Hakadoch Baroukh Hou ; ainsi **s'il s'applique à purifier son corps matériel et veille à ne pas être gouverné par ses envies, il bénéficiera d'une grande sainteté grâce à son âme.**

Ceci est l'explication du verset cité plus haut « *vous serez saints* », et si tu t'étonnes et te demandes d'où trouveras-tu la force pour te sanctifier, il est dit dans le même verset : « *car moi Hachem, votre Dieu, Je suis Saint* », en effet tu as en toi une âme sainte (néchamah) qui est une partie d'Hachem, source de la Sainteté. Il t'est donc possible de te sanctifier.

Pour y parvenir, il sera nécessaire également que : « *chacun craigne son père et sa mère* » ; de plus les sages nous disent : « *il y a trois associés dans la création de l'Homme : Hakadoch Baroukh Hou, le père et la mère* ». Les parents sont à l'origine de toutes les parties du corps, et Hakadoch Baroukh Hou, de la néchamah. Lorsque l'Homme craindra son corps, qui est la part octroyée par ses parents, et ne suivra pas ses désirs, il méritera de faire briller en lui la sainteté de sa néchamah.

Tel est notre travail durant les jours du Omer ; car durant la nuit du seder de Pessa'h, chacun est éclairé par son âme, comme un cadeau d'Hachem, néanmoins puisque son corps matériel n'est pas encore purifié, cette lumière ne persiste pas, et durant les jours de sfirat haomer, chaque juif œuvre pour purifier ses comportements et ses désirs corporels, ce qui lui permettra de retrouver cette lumière à Chavouot, qui ne le quittera plus.

📺 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par téléphone au +33782421284

📺 Pour aider les institutions, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 25/04/2023

A'HAREÏ MOT KÉDOCHIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Parce que nous
avons besoin du
Beth Hamikdash
plus que tout

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Soyez saints car Je suis saint** » (Vayikra 19 ;2)

La Torah nous enseigne une façon de vivre et de mener la guerre contre nos instincts, en nous indiquant les moyens à utiliser pour nous défendre contre eux : L'étude la Torah et l'application des Mitsvot

En effet, elles sanctifient et affinent la personnalité de l'homme. Car la Torah et son application possèdent cette force de métamorphoser l'homme qui s'y implique vraiment.

L'étude de la Torah ne se limite pas à faire atteindre un haut niveau de connaissance, mais a pour but d'élever l'homme spirituellement. Contrairement aux autres études, il ne s'agit pas d'une préparation en vue de décrocher un diplôme au terme d'un certain nombre d'années. On ne vise ni à apprendre un métier ni à bénéficier d'un titre honorifique... Autrement dit, on ne se focalise pas sur ce que l'on va avoir, mais plutôt sur ce que l'on va être ! Cette sanctification passera inévitablement par la crainte d'Hachem.

Pour y arriver, nos sages expliquent qu'il faut établir des barrières, comme il est écrit : « faites une haie autour de la Torah » (Avot 1;1). Rachi (sur le verset Vayikra 19;2) nous dit que partout où l'on place une



barrière pour éviter la débauche, on trouve la sainteté.

Dans cet esprit, le verset « tu es un peuple saint » (Dévarim 14, 21) est commenté ainsi : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » (Yébamoth 20a), car si l'homme ne se domine pas dans ce qui lui est permis, il risque de tomber ensuite dans des fautes beaucoup plus grossières.

D'autre part, Rabénou Yona explique que la Michna (Avot 1;1) fait référence au verset : «Soyez fidèles à Mon observance » (Vayikra 18;30), que la Guémara (Yevamot 21a) interprète par : « ajoutez une garde à Ma garde ». Cette haie autour de la Torah est très importante, car elle permet de ne pas trébucher dans les Mitsvot. C'est pourquoi quiconque respecte les paroles de nos sages qui ont instauré ces barrières de protection montre son attachement inconditionnel à Hachem et sa véritable crainte envers Celui qui nous a ordonné d'accomplir les Mitsvot.

En effet, accomplir seulement les Mitsvot ne prouve pas une réelle crainte d'Hachem. Si l'homme ne prend pas de précau-

tions pour éviter de succomber à la tentation, il montre que l'accomplissement des Mitsvot ne tient qu'à son bon vouloir et qu'il ne sera pas désolé s'il en venait à les transgresser. **Suite p3**



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

COMMENT ARRIVER À NE PAS SE VENGER?

Dans notre Paracha sont enseignées deux Mitsvots qui sont particulièrement difficiles à accomplir : 'LO TIQUOM VELO TITOR' (Vayikra 19.18) c'est-à-dire que la Thora interdit de se venger ni de garder rancune! La question que l'on se pose est comment peut-on se retenir de se venger? Voilà que c'est un des sentiments des plus humains ! Et comme on le dit bien : "la vengeance est un plat qui se mange froid!"

Le Zikhron Yossef va nous donner plusieurs conseils basés sur nos Sages pour ne pas tomber dans ce grave défaut ! 1° le Séfer Hah'inouh (241) dit : « que l'homme doit voir et comprendre que TOUT ce qui se passe dans sa vie est dû par la volonté du Créateur ». Tout ce qui se passe dans nos relations entre les hommes est aussi voulu dans les Cieux. L'homme doit donc savoir que ce sont ses propres FAUTES qui entraînent qu'Hachem a décrété que telle chose arrive sur sa personne. L'homme ne doit pas chercher à se venger de son prochain, car il n'est pas la véritable cause du dommage qui trouve son origine uniquement dans ses propres fautes! etc... »

2° Une autre façon de comprendre l'interdit de tirer vengeance c'est le Rambam dans Déot (7.7) : « Celui qui se venge transgresse l'interdit de 'ne pas se venger'. Bien que l'homme ne sera pas puni par des coups en transgressant cet interdit, il reste que c'est un mauvais trait de caractère. L'homme doit s'efforcer d'être miséricordieux avec son prochain, car TOUTES les choses de ce monde ne valent pas grand-chose, car elles sont toutes FUTILES et SANS INTÉRÊT, à quoi bon se quereller? ».



Dans le même esprit, le Kéli Yakar sur le même verset dit que cela ressemble à un petit enfant qui construit un château de sable sur la plage. Vient un autre enfant et lui détruit son château. Le pauvre petit tout en sanglots se tourne vers son père et lui demande d'aller TUER ce deuxième enfant qui a eu le toupet de détruire son palais! Le père repousse les arguments de son jeune fils, car il comprend bien que son petit Yankélé n'a pas la maturité intellectuelle suffisante.

De la même manière explique le Kéli Yakar toutes les choses de ce monde ne valent pas beaucoup plus que ce château de sable! Hachem qui connaît la vraie valeur des choses de la vie dit à son fils (le peuple juif) de ne pas se quereller pour cela!!

3° cette autre option est donnée par le Yérouchalmi dans Nédarim(9.4) qui donne l'allégorie de celui qui coupe un morceau de pain alors qu'il le tient dans sa main.

Finalement le couteau se plantera malencontreusement sur la deuxième main et la blessera. Est-ce que la main blessée se vengera sur la main qui a tenu le couteau!?! On sait bien que c'est un même corps!?! De la même manière le Clall Israël est un même corps au niveau des âmes et donc il n'y a pas de place pour la vengeance entre les membres d'un même corps!!

4° Un dernier conseil, et peut-être le plus efficace est celui d'accomplir la Mitsva de 'Bétsdeq Tichpot Et Hamitéra' qui est aussi mentionnée dans notre Paracha (19.15). C'est la Mitsva de juger POSITIVEMENT les actions de son prochain. C'est ce qui est écrit : « Tu jugeras ton prochain avec justice ». **Suite p2**



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Les pratiques du pays d'Égypte où vous avez demeuré, ne les imitez pas » (Vayikra 18-3)

Rav Galinsky zatsal expliqua dans un de ses cours au nom de Rachi que les mœurs des Égyptiens étaient plus dépravées que celles de n'importe quelle autre nation. Le Maharal de Prague, dans son livre Gour Arié, pose la question suivante : il est écrit de ne pas faire comme les Égyptiens, ce qui voudrait donc dire que l'on peut se comporter comme les autres nations, et pourquoi cela ? ... et puis quoi ? parce que leurs mœurs sont moins pires ! Comment comprendre une telle chose ?

J'ai trouvé une réponse à l'instar des propos suivants du Rav de Ponievitch zatsal :

Celui-ci me posa la question suivante : il y a une michna dans les maximes des pères (Avot, 5-14), qui classe les personnes qui viennent à la maison d'étude en quatre catégories différentes : « celui qui s'y rend mais n'applique pas ce qu'il a étudié, il lui reste le mérite des efforts qu'il a fait pour s'y rendre ; celui qui applique sans venir étudier, par exemple s'il reste étudier à la maison, il récoltera le mérite de ses actes ; celui qui vient étudier et qui applique, c'est un homme pieux ; celui qui ne vient pas étudier et qui ne pratique pas non plus, c'est un mécréant. »

Il s'étonna de cette association : comment mentionner ici une personne qui ni n'étudie, ni ne pratique ? Qu'a-t-il à voir avec les autres types de personne dont parle la michna !

"Écoute une réponse", continua-t-il.

Voici un étudiant en yéchiva assis dans la maison d'étude. Il traverse un passage à vide. Ça arrive. La motivation a disparu, l'enthousiasme s'est volatilisé. Il commence même à envisager de plier bagages. C'est alors qu'il regarde autour de lui à quoi ressemblent ceux qui n'ont rien à voir avec la maison d'étude, à quoi ressemble leur monde et leurs intérêts dans la vie, il voit à quel point ils sont à plaindre. Il redevient persuadé que sa place n'est pas ailleurs que dans la maison d'étude. Et grâce à Dieu, le goût à l'étude va revenir et tout va rentrer dans l'ordre. Et grâce à qui n'a-t-il pas tout laissé tomber ? Grâce à ceux qui ni n'étudient, ni ne pratiquent. C'est la raison pour laquelle la michna parle d'eux avec ceux qui fréquentent la maison d'étude.

Et d'ailleurs écoutez ce qui m'arriva un jour. Je fus invité à donner un cours. Le public était déjà arrivé, je m'apprêtais à commencer à parler quand tout à coup pénétra dans la salle un individu, cheveux longs et boucles d'oreilles. Il s'adressa alors à moi en ces termes : "Je suis journa-

QUI A LE PLUS DE MÉRITE?

liste du journal 'untel' et je voudrais interviewer des personnes dans l'assistance". Je lui répondis que moi aussi je n'étais ici qu'un invité et qu'il fallait demander la permission aux organisateurs de la soirée. Je me mis à parler. Il s'assit parmi la foule et écouta le cours comme tout le monde. Il retint son souffle avec les autres, il éclata de rire avec eux. Après le cours, il attrapa un des participants pour l'interviewer : "Vous êtes né dans une famille religieuse ?". "Non", répondit-il, "je suis un baal téchouva (personne revenue à la religion)". "Ah ! Alors que pensez-vous de cette question : entre vous et un jeune homme orthodoxe de Bné Brak, qui de vous deux a le plus de mérite dans le Ciel ?"

Moi, j'aurais répondu que c'était évident que le baal téchouva avait plus de mérite, n'est-il pas écrit : dans le Ciel, là où se tiennent les baal téchouva, les justes parfaits ne peuvent pas accéder !

L'interviewé répondit : "Le jeune de Bné Brak bien sûr !"

Le journaliste qui pensait comme moi fut surpris de la réponse. "Pourquoi donc ?", demanda-t-il. "Parce qu'il étudie plus que vous la Torah ?"

L'autre répondit : "Pas à cause de ça."

Il faut que vous sachiez que je suis revenu à la religion parce que j'ai connu la rue, j'ai vu de mes yeux dans quelle jungle vivent les hommes et j'ai compris qu'il n'y avait pas d'autre refuge que de venir vivre une vie empreinte des valeurs de la Torah. Devenir religieux, c'était pour sauver ma vie, je n'ai aucun mérite à cela. Par contre, un jeune de Bné Brak a grandi dans une famille religieuse, il sait qu'il y a autour de lui un monde plein d'images et de musiques attrayantes. Il n'y voit pas le côté malsain de cette société, il pourrait être facilement hypnotisé par toute l'apparence attirante, et pourtant il a la force de rester entre les quatre murs de la maison d'étude. Quel immense mérite lui revient !"

J'aurais voulu descendre pour l'embrasser. Quelle compréhension, quelle authenticité ! Et d'ailleurs c'est ce qui est écrit ici : "Le Saint Béni Soit-Il a voulu donner du mérite à Israël, c'est la raison pour laquelle il multiplia les mitsvot de la Torah" (Makot, 23a). Il en aura sûrement qui vont venir se plaindre : pourquoi tant de contraintes, d'interdits et de limitations, qu'est-ce que ça changerait si on ne faisait pas tout ça ?

Vous avez sûrement compris maintenant pourquoi le Saint Béni Soit-Il nous a exilé dans cette Égypte impure, berceau des mœurs les plus abjectes : pour mettre sous nos yeux de façon concrète vers quoi nous aurions pu périliter !... (Tiré de l'ouvrage Véigadéta)

Rav Moché Bénichou



Autour de la table de Chabab

Rav David Gold

COMMENT ARRIVER À NE PAS SE VENGEE ? (suite)

Le Hafets Haim au début de son livre explique que c'est la Mitsva de juger positivement les actions de son ami. Et même si quelquefois il arrive à notre prochain de trébucher dans certaines Mitsvot, puisque d'une manière générale il fait attention de pratiquer la Thora, alors on se doit de juger positivement son action. Ce ne sera pas le cas si cette personne fait systématiquement des Avérot et n'a pas la crainte du Ciel ! Donc si on arrive à ancrer cette belle Mitsva en nous, alors c'est sûr que la Vengeance et la Rancune quitteront notre cœur. Comme l'enseigne le Rav Yéroham Brodienski chlita (Machguiah de Kol Thora) chacun considère son comportement comme intègre à ses propres yeux ! Le problème est le regard de l'autre qui est toujours sévère quand il s'agit de juger son prochain. Si on arrive à implanter cette très bonne Mida de voir le bien chez son prochain, alors nécessairement il n'y a plus de place ni pour le Lachon Hara/médisance ni pour la rancune ! Un tout petit exemple c'est que durant les jours de demi-fête de Pessah on s'est promené dans la jolie forêt à côté de la ville d'Elad. Là-bas on a vu au loin un quidam en train de couper un arbre ! Comme vous savez : Erets Israël n'est pas encore devenu la petite Suisse avec ses forêts et ses lacs ! Donc on aurait pu dire : quelle mauvaise personne qui coupe un arbre pour ses besoins personnels : quel toupet ! mais comme on connaît cette Mitsva, on a simplement dit : certainement qu'il y a une obligation quelconque à abattre cet arbre ! Finalement, en s'approchant on a vu que l'arbre était déjà complètement mort ! Donc on a bien eu raison de ne pas juger sévèrement notre prochain et en plus on a gagné une Mitsva !

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Durant la période du Omer, les talmidim de Rabbi Akiva périrent car ils négligèrent (à leur niveau bien sûr) leur relation avec leur prochain. Il est bon durant cette période, en forme de réparation, de soigner davantage nos rapports avec notre entourage. A ce propos, on relatera l'histoire suivante.

Dans une classe de jeunes filles de CM2 arriva une nouvelle élève. Elle était sympathique et agréable mais avait un certain défaut physique au visage. Elle fut accueillie agréablement au début mais bien vite, on commença à se moquer un peu d'elle et à la mettre de côté. Son défaut n'était malheureusement pas passé inaperçu. Les enfants supportent mal les différences. L'institutrice remarqua que cette pauvre fille était sujette à des moqueries et essaya de raisonner les élèves mais sans résultat. Les parents de cette pauvre enfant décidèrent de la retirer de l'école tellement elle souffrait. Dépourvue, l'institutrice décida de prendre conseil auprès de

son mari qui était très proche de Rav Steinman Zatsal. En entendant l'histoire le Rav se mit à pleurer. Ces jeunes filles doivent comprendre que quelqu'un qui manque de respect à son prochain, manque de respect à D... Elles n'ont donc plus le droit de prier, D... méprise leurs prières.

Le lendemain dès son arrivée, l'institutrice ouvrit les livres d'étude passant ainsi outre la prière quotidienne. Les élèves, étonnées lui rappelèrent qu'elles devaient au préalable prier avant de commencer les cours.

« J'ai reçu un ordre explicite de Rav Steinman que vous n'avez pas le droit de prier ».

« Comment cela ? » demandèrent les élèves, « nous sommes juives et nous nous devons de prier ».

Celui qui blesse son ami est apparenté à un meurtrier. Une telle personne ne peut prier, D... n'accepte pas ses prières. Les jeunes filles furent bouleversées par de tels propos et décidèrent de demander pardon à leur camarade et de cesser de lui faire du mal.



C'est en cela que les lois instituées par nos sages sont des racines qui développeront la crainte du Ciel, comme les racines d'un arbre lui permettent de se développer et de grandir. Faire croître cette crainte est le principal but de l'homme dans ce monde et la plus belle vertu qu'il peut atteindre.

Rav Yossef Haim Sitruck Zatsal disait: «*que la crainte, c'est l'écrin de la mitsva. Dans le couple, l'amour a tendance à s'éroder avec le temps, sauf si on le conserve dans un écrin qui s'appelle la crainte, le respect. Pour épouser une femme il faut l'aimer, pour rester marié il faut la respecter. Si l'amour permet de fonder un foyer, la crainte permet de le conserver. Il en est ainsi pour notre union avec Hakadoch Baroukh Hou: pour la faire perdurer, il nous faut mêler la crainte à l'amour.*»

D'après le Ramban, la Kédoucha ne se limite pas au respect des Mitsvot. Pour le Ramban, la Torah nous invite à suivre une ligne de conduite fondée sur la retenue, même dans les actes permis. Car si l'on se contente d'observer les Mitsvot au pied de la lettre, on pourra facilement devenir ce qu'il appelle « Naval béréchout hatorah/un débauché avec autorisation de la Torah ». Cette attitude de « faire le minimum » nous fera vite tomber dans le laxisme, la permissivité, la gloutonnerie. C'est ainsi que d'après le Ramban, Hakadoch Baroukh Hou exige de nous bien davantage que le simple respect des Mitsvot.

Il est écrit dans notre paracha (Kédouchim) : « **réprimander, tu réprimanderas ton prochain, et ne porte pas de faute à cause de lui.** » (Vayikra 19;17)

Pourquoi la Torah répète-t-elle le mot réprimander ? Nos Sages expliquent qu'il est question de deux réprimandes distinctes, l'une destinée à soi-même et la seconde, à son prochain. C'est-à-dire que lorsque l'on souhaite réprimander son prochain, il nous incombe en premier lieu de se l'adresser à soi-même pour savoir si on est exempt du défaut qu'on impute à l'autre.

La Guémara (Kidouchine 70b) nous enseigne « Kol hapossel bémoumo possel/les fautes dont on soupçonne autrui sont en réalité les nôtres ». En effet, lorsqu'on soupçonne ou accuse une personne, c'est en réalité parce que notre regard est essentiellement orienté par ce qui occupe nos pensées. Nos soupçons envers l'autre sont souvent, en réalité, les fautes que nous-mêmes sommes le plus souvent incités à commettre.

Nous l'expliquerons par le récit suivant :

Réouven le laitier du village reçoit un jour une convocation au tribunal. Étant un homme droit et honnête en affaires, Réouven ne manque pas d'être surpris par cette convocation. Lorsqu'il arrive au tribunal, il se voit accusé par le boulanger de l'avoir escroqué chaque jour sur la quantité de beurre qu'il lui a livrée. En effet, le boulanger se plaint d'avoir reçu des mottes de beurre de 900, 850 ou même 800gr de au lieu du kilo commandé.

Le juge se tourne vers Réouven et lui demande quel type de balance il

utilise, et si celle-ci ne s'était pas dérégulée avec le temps. Réouven explique au juge qu'il dispose d'une balance à deux plateaux d'une très grande précision dont personne ne s'était plaint jusqu'à présent. Il précise que, pour mesurer le kilo de beurre qu'il vend au boulanger, il pose sur un plateau la motte de beurre et, sur l'autre, la miche de pain d'un kilo que lui livre le boulanger chaque matin.

Le juge lance un regard sans équivoque au boulanger qui ne trouve rien à ajouter pour sa défense... Il n'a finalement reçu que ce qu'il a donné !

Vis-à-vis de nos prochains, nous ne recevrons que par rapport à ce que nous avons donné. Il ne sert à rien de se plaindre du peu qu'on reçoit, il faut accepter de reconnaître ses torts et de s'améliorer.

La Torah nous met en garde

à ce sujet : « réprimander, tu réprimanderas ton prochain » mais attention ! « Ne porte pas de faute à cause de lui » : ta réprimande ne doit porter sur des fautes dont toi-même est coupable !

S'il en est ainsi avec notre prochain, combien plus avec notre conjoint(e). Tel un miroir avec lequel on s'examine, notre conjoint(e) est celui avec lequel on pourra déceler nos défauts et se faire des reproches à soi-même.

Le/la conjoint(e) est ce miroir qui reflète l'image qui se trouve en face de lui. Le reflet sourit si on lui sourit, et fait la tête si on lui fait la tête.

N'avez-vous jamais remarqué, que lorsqu'une personne (triste ou énervée) s'approche d'un bébé, sa réaction première est de lui sourire. Pourquoi ? Tout simplement parce que le bambin est sain et serein. Il n'envie pas, ne convoite pas et ne jalouse pas son prochain. Il n'est pas énervé ou angoissé. Il respire la paix et la sérénité et c'est pourquoi, dès que l'on voit un bébé, on a envie de lui sourire. Pour le bébé, c'est le contraire qui se produit. Lorsqu'il voit une personne, il ne lui sourira pas automatiquement, il pourra même pleurer à chaudes larmes, pourquoi ? Devinez !

Parce que nous influons sur l'atmosphère qui règne autour de nous. N'oublions pas que, ce que l'on trouve chez l'autre, se trouve certainement chez nous aussi. Une des clés pour le chalom bayit (l'harmonie dans le foyer) nous enseigne Rav Bencheitrit chlita, est d'apprendre à se regarder avec le regard de l'autre, à comprendre ce que l'on reflète.

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



L'ère de la délivrance

Réflexion sur notre temps

Le Rambam dans ses lois sur les rois (11ème chap.), explique que l'obligation de croire à l'arrivée du Machia'h, l'un des treize articles de la foi juive, ne relève pas seulement du domaine de la croyance ; c'est une obligation, comme le dit le prophète : « Même si son arrivée est différée, attends-le » (« Habakouk, 2,3).

Quelle est donc la signification de cette attente ? À propos des autres articles de foi, l'obligation est seulement de croire ; pourquoi ici l'obligation consiste-elle à attendre sa venue ? Il semble que l'espoir et l'attente soient ici nécessaires, dans la mesure où cela rapproche le temps de la délivrance messianique. Le gaon et 'hassid, le rav Na'hman de Breslev dans son livre « Hichtapkhout Hanéfech - Les Effusions de l'Âme », parle beaucoup de l'extrême importance de chaque émotion d'un Juif. Puisque chaque soupir et chaque désir laisse une profonde empreinte dans les cieux, l'attente de tout Israël, qui espère et désire ardemment la venue du Machia'h, rapproche le temps de la délivrance future. L'obligation incombe à chaque Juif d'accélérer la venue du Machia'h et, bien entendu, toutes les prières qui ont trait à l'espérance messianique, « De grâce, vois nos souffrances... et délivre-nous vite en l'honneur de ton Nom » ou « Sonne du chofar pour annoncer notre libération », ou encore « Redonne leur fonction à nos juges, comme autrefois » etc. - toutes ces prières concernant la délivrance future, si elles sont dites avec ferveur, du fond du cœur, sont une réalisation du devoir qu'a chaque Juif

VOUS AVEZ DEMANDÉ LE MACHIA'H... NE QUITTEZ PAS!

d'attendre la venue du Machia'h.

Le 'Hafetz, Haïm écrit au milieu du 3ème chap. de son livre « Tsipita Layéchoua » : « Même les Justes qui ne cessent de chérir la Torah doivent attendre la délivrance finale, puisque cette attente rapproche la venue du Machia'h comme l'affirme le Yalkout Chimoni Lamentations, 997) : « Au moment de la destruction du Temple, Its'hak s'adressa à D... : « Maître du monde, peut-être tes enfants ne reviendront-ils jamais ? » ; D... répondit : « Ne parle pas ainsi, une génération attendra un jour mon règne et sera délivrée immédiatement, comme le dit le verset : « Il y a de l'espoir pour ton avenir, dit D... : tes enfants rentreront dans leur domaine » (Jérémie, 31,17). Telle est la volonté de D... : que nous attendions à chaque instant la révélation de sa royauté ».

Extrait de l'ouvrage « Réflexions sur la délivrance de Rav Shalom Shachne ZOHAN



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer
à l'édition et la diffusion
de "La Daf de Chabat"
veuillez prendre contact
dafchabat@gmail.com

La guérison
complète et
rapide de

Helena Ilana
bat
Betty Batia
Fréba

La guérison
complète et
rapide de

'Hanna
bat
Chochaba

La réussite
spirituelle et
matérielle de
Raphaël
ben Sim'ha
Joëlle Esther
bat Denise Dina

La réussite
spirituelle et
matérielle de
Patrick Nissim
ben Sarah
Martine Maya bat
Gaby Camouna

Pour l'élévation
de l'âme de
Georgette
Hamsa
bat Maissa

La guérison
complète et
rapide de
tous les
malades de
Am Israël



« **Voici comment Aharon entrera dans le sanctuaire.** » (16, 3)

La valeur numérique du terme vézot (voici) est la même que celle du mot chafel (bas) et du mot kadoch (saint).

L'auteur du Sia'h Yaakov Yossef zatsal y lit en filigrane l'idée suivante : le Saint béni soit-Il signifie à Aharon qu'à fin de Le servir, l'homme a besoin de deux qualités. Il doit à la fois avoir de l'humilité, pour tout ce qui le concerne, et également de l'estime pour ce qui a trait à l'honneur divin.

« **La Tente d'assignation, qui réside avec eux parmi leurs souillures.** » (16, 16)

Une fois, de nombreux Admourim, qui s'étaient rassemblés près du Maguid de Trisk, lui demandèrent pourquoi le Zohar se réfère à la Présence divine par l'appellation de « mère ».

Il leur demanda de proposer eux-mêmes une réponse, mais ils insistèrent pour qu'il leur donne la sienne.

Il leur répondit alors qu'il est habituel, dans le monde, qu'un père apporte un enfant sale à sa mère pour qu'elle le lave ; puis, une fois propre, il l'enlace et l'embrasse. Par contre, la maman étreint et embrasse son enfant même quand il est sale.

De même, la Présence divine est prête à résider parmi nous même dans notre souillure, lorsque nous sommes salis par nos péchés. Aussi, est-elle comparée à la mère.

« **Vous garderez Mes lois et Mes commandements que l'homme fera et vivra par eux, Je suis Hachem.** » (18, 5)

Ce verset apporte un enseignement capital : le respect de la Thora est un élixir de vie. Certes, la Thora nous demande d'obéir aux lois d'Hachem, mais elle souligne que c'est pour le bien de l'homme, puisque ces lois lui donnent vie. Nos sages apprennent de ce verset que les lois de la Thora sont mises entre parenthèses lorsqu'il s'agit de sauver une vie humaine que le respect de ces lois mettrait en danger. Cette règle indique clairement que la Thora vise le bien de l'homme.

Voici comment Maïmonide l'énonce (dans Lois du Chabbat, chap. 2, règle 3) : « ... cela te prouve que les lois de la Thora ne sont pas des décrets cruels et arbitraires, mais des lois de miséricorde, de pitié et de paix pour le monde. »

C'est ainsi aussi qu'il faut comprendre que les lois de la pureté familiale, ne rapprochent pas seulement l'homme de Dieu, mais aussi et surtout de son épouse.

Les lois de la cacherout, imposent certes une certaine retenue, mais cette retenue elle-même permet que le fait de manger soit un plaisir fin et non une gourmandise grossière.

Les lois du Chabbat nous rapprochent de la spiritualité, mais en même temps elles nous font vivre les joies concrètes d'une vie de famille intense. (Ehal Eliyaou)

« **Ne te venge ni ne garde rancune aux enfants de ton peuple, mais aime ton prochain comme toi-même: je suis l'Éternel.** » (19, 18)

La Paracha de la semaine contient le verset bien connu : « tu aimeras ton prochain comme toi-même » qui est le socle de toutes les Mitsvot entre l'Homme et son prochain. A ce sujet, le Roi Salomon enseigne dans Michlé (les Proverbes) : «

Comme dans l'eau le visage répond au visage, ainsi chez les hommes les coeurs se répondent ». Ce verset nous apprend qu'en souriant à son prochain, il sourira à son tour etc... c'est-à-dire qu'il sera la parfaite réflexion de notre comportement.

Pourquoi le Roi Salomon a-t-il utilisé l'eau dans sa parabole ? Il aurait très bien pu faire référence au miroir comme élément de réflexion ! Le Rav Dessler nous enseigne que contrairement aux idées reçues, ce n'est pas parce qu'on aime qu'on donne, mais plutôt l'inverse. Le fait de donner à quelqu'un nous pousse à l'aimer. En réalité, un homme se retrouve dans ses biens et ses créations ; les donner à autrui nous rapproche donc. Suivant cet enseignement, nous pouvons donc répondre à notre interrogation. Un homme qui se regarde dans un miroir garde le torse bombé, rempli de fierté ; par contre, le seul moyen de se regarder dans l'eau est d'incliner sa tête. C'est ce qu'a voulu nous enseigner le Roi Salomon: pour les coeurs se répondre, il faut savoir s'incliner ! C'est la clé du succès ! (Rav Dessler)



LIYOT AM 'HOFCHI BEARTSÉNOU....?

Nous lisons dans la Hagada de Pessa'h : **הָא לְחֵמָא עֲנִיא. דִּי אֲכָלוּ אֲבִיבֵי חֵמָא בְּאַרְעָא דְּמִצְרַיִם... לְשָׁנָה הַבָּאָה בְּאַרְעָא דִּישְׂרָאֵל בְּנֵי חוֹרִין**

« **Voici le pain de pauvre que nos pères mangeaient en Égypte... L'année prochaine, en Erets Israël, des hommes libres** ».

Mais dans toutes les Téfilot de Pessa'h aussi, nous répétons : « **Zeman 'héroutnou /l'époque de notre liberté....** »

Mais que signifie l'expression « **Bnei 'horine** » ?

Si l'on nous posait la question, chacun d'entre nous répondrait : « **libre, liberté, affranchi...** ». Mais si on pose la question à un olé 'hadach (nouvel arrivant en Israël) peu hébraïsant, qui chercherait dans son dictionnaire, il la traduirait par : « **les fils des trous...** ». Cette traduction littérale semble étrange, mais elle est d'une extrême profondeur !

Dans les Pirkeï Avot 6;2 il est dit : « Les tables de la loi étaient l'œuvre de D.ieu, et l'écriture était celle de D.ieu, gravée sur les tables » (Chémot 32;16) ; **ne lis pas 'harout/gravée mais 'héroutnou/liberté. Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah,** comme il est écrit : « Et de Matana Na'haliel et de Na'haliel Bamot (Bamidbar 21)... » Il est fréquent de trouver dans la Michna ce genre d'enseignement : « ne lis pas de cette façon, mais plutôt ainsi ». On pourrait se demander pourquoi, et surtout de quel droit, on pourrait changer ce qu'il est écrit.

L'intention de la Michna n'est pas de corriger le texte de l'Écriture. Elle veut simplement montrer que le verset peut être interprété différemment.

Le Maharal de Prague explique ce qui suit : Lorsque l'on taille la pierre pour y graver des lettres, c'est grâce à l'action de creuser que la lettre va apparaître, en tapant des petits coups qui font des trous. L'accumulation de **tous ces petits trous va donner naissance à une lettre**, puis une autre, puis un mot... Ainsi, **les Lou'hot/tables de la loi ont été taillées** par Hakadoch Baroukh Hou. Il les a **gravées** ! Il a gravé les Dix Commandements et, par cette action, a « **imprimé notre carte d'identité** » dans la pierre.

Celle-ci en main, nous sommes un peuple, **un peuple libre, des Bnei 'Horine.**

Établissons maintenant un lien entre la traduction de notre olé 'hadach et la Michna dans les Pirkeï Avot qui nous demande de ne pas lire Gravée mais Liberté.



En effet, Bnei 'Horine signifie les hommes libres, mais aussi les « **fils des trous** ». C'est grâce à ces trous, les trous de la gravure des Lou'hot/tables de la loi, que nous sommes libres !

Ainsi, l'expression Bnei 'Horine prend tout son sens: hommes libres mais aussi fils des trous, qui sont issus de la taille des Lou'hot !!

Nous comprenons donc que le but de la fête de Pessa'h, ce n'est pas juste la sortie d'Égypte. Le but principal, c'est de recevoir la Torah !

Comme le dit la Michna : **Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah !** Il ne faut pas confondre cette notion avec le terme de **liberté** employé en hébreu moderne : « **'hofchi** », car un juif n'est jamais « **'hofchi** »/affranchi.

Comme l'exprime David Hamélekh dans les Téhilim (88;6) : « **Bamétime 'hofchi/les morts sont libres** ». Et la Guémara (Chabat 30a) explique dans **quel sens les morts sont libres** : lorsqu'un homme meurt, il devient **libre/hofchi de la Torah et des Mitsvot**, dans la mesure où il ne peut plus étudier ni accomplir des Mitsvot.

Un juif vivant ne peut pas être 'hofchi/affranchi, et encore moins lorsqu'il vit en Erets Israël (contrairement au passage de l'hymne national israélien : « **lihyot am 'hofchi beartsénou....** »/être un peuple affranchi sur notre terre).

Nous sommes dans ce monde dans un seul but, Hachem nous a libérés d'Égypte pour une seule raison : Le Midrach Hagada enseigne : « Moché annonça la délivrance aux Bnei Israël et ajouta qu'au terme de 50 jours après la délivrance, ils recevraient la Torah. Comme il est dit : « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne-ci » (Chémot 3;12), et le texte fait allusion au don de la Torah sur le mont Sinaï.

Autour de la table de Shabbat n°382, Haharé Mot-Kedochim



Ces paroles de torah seront lues pour la Réfoua Chléma (guérison) de Mikaël ben Ra'hel – Judith (Frank Joffo) parmi les malades du Clall Israël

les 50 jours de l'Omer pour grandir, les offrandes végétales, de l'orge nourriture des animaux, au blé nourriture des hommes

Cette semaine **vo**tre **illustre bulletin** s'intéressera à la période de l'"Omer". Comme vous le savez, la fête de Chavouot, le Don de la Thora, suit celle de Pessah : le temps de notre libération. En effet, nous le savons **tous** et c'est d'ailleurs mentionné sur le net (donc c'est du vrai, **n'est-ce pas ?**), il **n'existe de véritable liberté que pour celui/elle qui s'adonne à la Thora**. La grande Sortie d'Egypte avait donc pour but qu'un peuple en formation fort de 600 000 familles vienne à accepter d'une manière claire et sans équivoque la pratique des Mitsvots. Depuis cette antique période (qui remonte à 3400 ans), les Cohanim apportaient au Temple de Jérusalem une offrande végétale le lendemain de Pessah : le Omer. Ce sont deux pains faits à partir de la nouvelle récolte d'orge (qui est une céréale propre aux animaux). La communauté pouvait alors manger de la nouvelle récolte et aussi commençait la Mitsva du dénombrement des 49 jours qui sépare Pessah de Chavouot. Ce qu'on appelle communément la Sifrat Haomer/décompte de l'Omer.

Le 50^{ème} jour est sanctifié par la fête de Chavouot. Ce dernier jour, la communauté apportait un sacrifice cette fois fait de deux pains de blé. Les commentateurs (Sefer Hahinoukh) expliquent la différence entre ces deux sortes d'offrandes. A Pessah nous sommes sortis de l'esclavage donc on se devait de remercier Hachem pour ses grandes bontés. Seulement nous n'avions pas encore reçu la Thora, et, nécessairement notre niveau n'était pas élevé. 49 jours passent, nous nous sommes préparés au Don de la Thora (par le dénombrement des jours et par un travail spirituel propre aux jours du Omer). Nous sommes cette fois beaucoup plus élevés à l'image de notre offrande fait de pains de blé, la nourriture des hommes. C'est le moment où l'on reçoit le bien ultime, le cadeau d'Hachem qui vient élever toute l'humanité (**et on ne s'oubliera pas dans l'histoire**), la Sainte Thora. Chavouot nous fait passer du rang d'animaux à celui des hommes. Donc si mes lecteurs ont bien saisi le symbole véhiculé par le sacrifice du Omer (et retransmis par la "magnifique Table du Shabbat"), **un homme sans Thora ressemble à un animal sur quatre pattes**...Intéressante comme réflexion *entre le poisson et la viande* (car une bonne partie de mes lecteurs assidus se font un plaisir de me lire durant les délices de la Table du Shabbat...), n'est-ce pas ?

Seulement durant cette période, entre Pessah et Chavouot, il existe aussi certaines lois de deuil. En effet le Choul'han Arouh stipule que durant cette période la communauté ne contracte pas de mariages, n'a pas l'habitude de faire des danses (bien-sûr on parle des hommes d'un côté et les femmes de l'autre...) ou même se couper les cheveux (durant 33 jours) à l'image de endeuillés. L'explication est qu'à pareille époque entre Pessah et Chavouot, **tous les élèves** du Saint Tana Rabi Akiva Ben Yossef sont morts dans une terrible épidémie, que D.ieu nous en préserve. Nos sages de mémoire bénie (Yévamot 62) enseignent que Rabi Akiva avait 24 000 élèves répartis sur la Terre Sainte qui sont morts durant la période de l'Omer. La raison révélée par la Guémara est qu'ils n'avaient pas un comportement honorable les uns, vis-à-vis des autres.

Avant de passer à mon développement je ferai un petit arrêt sur image, sur la personnalité remarquable de Rabi Akiva. Il s'agit d'un homme qui a commencé à faire Téhouva à l'âge honorable de 40 ans ! A cette époque il épousera la fille du riche Kalba Savoua et pourtant vivra dans la plus grande des pauvretés (Nédarim 50). En effet, son beau-père ne voulait pas entendre d'un tel mariage, que sa fille Ra'hel épouse un inculte (Rabi Akiva était alors berger sans aucune connaissance de la Thora), un parfait ignare. Kalba fit le vœu de déshériter sa fille si elle se mariait avec lui. Elle tiendra tête à son père et l'épousera. Seulement elle émettra une condition à son mariage : qu'Akiva aille étudier la Thora. En effet, elle avait vu en lui toutes ses grandes forces et elle savait qu'il deviendrait un grand de la Thora. A l'époque il n'y avait pas de Yéchivots comme Or Hahaim du Rav Elbaz Chlita ni de Or Saméah... Akiva se rendra donc au Talmud Thora de sa ville et partagera les bancs avec des enfants âgés de 6/7 ans pour apprendre l'Aleph-Beth-Guimel ! **Le miracle sera qu'il ne se découragera pas et préservera**. Il fera preuve d'une ténacité hors de commun et au bout de 24 années consécutives il reviendra auprès de sa femme (il n'était pas revenu à sa maison tout ce temps) avec à sa suite 24 000 élèves ! Akiva n'était plus du tout le simple berger, il était devenu la lumière pour tout le Clall Israël. Pour la petite histoire lorsqu'il est arrivé, sa femme voudra s'approcher du grand Rav et les élèves la repousseront (une femme ne s'approche pas d'un saint homme). Et Rabi Akiva dira à ses disciples : "Laissez là, car tout ce que j'ai réalisé, c'est grâce

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

au mérite de cette femme !" (Comme quoi la Thora apprend entre autre à être reconnaissant).

Revenons à mon développement, la Guémara Yévamot enseigne donc une chose terrible : tous ses élèves sont morts et il ne lui restera plus que 5 élèves (Tannaïms) : Rabi Yossi, Rabbi Méir Baal Hanesss, Rabi Chimon Bar Yohaï, Rabi Yéhouda, et Rabi Eléazar. C'est de ces 5 grands Rabanims que découlera toute la Thora orale enseignée par leur saint maître Rabi Akiva.

Après avoir dressé ce succinct tableau je poserai la question de différents commentaires. Comment comprendre qu'un manque de Kavod (d'honneurs) peut entraîner la mort des hommes ? Or il n'existe pas de loi de la Thora qui punit par la peine capitale un manquement aux honneurs que l'on doit à son prochain, bien que ce soit très important. La réponse que donne le saint Hafets Haim et que vis-à-vis des grands en Thora, la justice divine est plus sévère ! En effet, plus un homme est grand en Thora plus son comportement doit être correct et exemplaire. Dans le cas contraire, le grand public qui est au courant des agissements se dira : si c'est ainsi je préfère ne pas envoyer mon fils à la Yéchiva, je l'envoie en classe publique ! Il s'agit donc d'un grand "Hilloul Hachem", que les gens en viennent à penser que la Thora n'amène pas la grande moralité et le comportement irréprochable. C'est pourquoi la justice du Ciel sera très sévère car il n'y a rien de pire que de désacraliser le Nom Divin devant les hommes. Le Hafets Haim ramène l'enseignement des Sages (Sefer Zahor LéMiriam ch. 11) : **Ainsi parle Hachem : mes fils chéris, Je ne vous demande rien, uniquement que vous-vous aimiez les uns des autres, que vous rendiez les honneurs à votre prochain et que vous ayez la crainte entre-vous**. Vaste programme !

NOTRE SIPPOUR ou comment un juif de Berlin évite le pire !

L'histoire remonte à près de 70 ans en Israël. Il s'agit d'un jeune Bahour" Yéchiva (élève en Yéchiva) qui deviendra plus tard un des piliers de l'éducation orthodoxe en Israël le Rav Tannenbaum Zatsal. À l'époque, il se trouvait à côté d'un kibboutz du pays, lorsqu'un des membres du Kibboutz lui demanda de venir participer à un minian à l'occasion d'une Brit Mila du fils d'un habitant du village. Le jeune Tannenbaum accepta et demanda qui serait le Mohel ? Voilà qu'arriva un homme vêtu d'un short court, de sandales et d'un bob sur la tête qui se présenta comme mohel !

Le jeune bahour lui demanda où il avait appris le métier ? Il lui répondit qu'il venait de Pologne et que là-bas il était Mohel affilié à la Hassidout Wishnits ! Mais depuis qu'il était monté en Erets, beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts et qu'aujourd'hui il se retrouvait dans un kibouts socialiste de l'Hachomer ! Finalement, le jeune Tannenbaum assista à la Mila. Avant de partir, le père du bébé demanda à notre Bahour si, à son retour à Jérusalem, il pouvait transmettre le Chalom à son père qui était hospitalisé dans un des hôpitaux de la Ville Sainte. Le bahour s'exécuta et à son retour à Jérusalem, il partit visiter comme prévu le grand-père du bébé tout « frais ». Il lui transmettait de la part de son fils, qu'il il venait d'assister à la circoncision de son petit-fils, comme la Thora le demandait. Le grand-père en fut tellement ému qu'il pleura à chaudes larmes.

Le vieil homme dévoila alors au jeune Tannenbaum les raisons de ses pleurs. Bien avant la guerre, il y a quelques années, j'habitais alors dans la ville de Berlin en Allemagne. Un jour, la nouvelle se répandit que le grand Admour de la ville de Karlin viendrait passer le Shabbath à Berlin. Et le Shabbath de la paracha Kédochim il était convenu de faire un Tisch/« une table » avec ses Hassidims dans la grande synagogue de la capitale. Pour nos lecteurs qui ne le sauraient pas, c'est l'habitude des 'hassidim

d'assister leur Rébe à la table du Shabbath-soir à la synagogue et de recevoir des brahots/bénédiction et des paroles de Thora et aussi de chanter avec lui. Comme c'était la première fois qu'un grand du monde de la Hassidout arrivait à Berlin, j'avais décidé de voir le « Tisch ». Je me suis caché derrière le rideau de la Ezrat Nachim à l'étage, pour tout contempler. L'Admour était entouré de ses hassidim et chantait les chants du Shabbath. Puis, il prit la parole pour faire un Dvar Thora. Il posa la question : Pourquoi la Paracha commence par « Kédochim/soyez Saint » puis elle enchaîne avec la Mitsva de craindre les parents puis celle du Shabbath et enfin se termine par « Je suis Hachem » ? Quel rapport existe-t-il entre tous ces commandements ? »

Le Rabi de Karlin répondit ainsi :

'La Thora vient nous parler de 4 catégories d'hommes.

La 1^{ère} catégorie ce sont les hommes, à qui il suffit de dire soyez « SAINTS » et immédiatement ils se renforcent dans la pratique des Mitsvots :

C'est le cas de mes Hassidims.

Il y a une 2^{ème} catégorie d'hommes qui ne sont plus de ce niveau, mais qui gardent en tête et dans leur cœur l'exemple de leurs parents. C'est à eux que le verset fait allusion en disant : « Craignez vos parents ».

Une 3^{ème} catégorie est celle des Juifs encore plus éloignés, ceux pour lesquels il ne reste que le Shabbath qui les rattache à la Thora.

Enfin il reste une 4^{ème} catégorie, c'est vous.... les Juifs de Berlin pour qui ne reste ni Kédochim, ni les parents comme exemple, ni le Shabbath !

Il ne vous reste que « Ani Hachem/Je suis votre D. ».

Sachez qu'il y a un Créateur qui attend que vous vous comportiez comme des JUIFS, et pas comme des gentils ! À ce moment, l'Admour avait frappé sur la table et avait désigné les berlinois, dont j'étais, qui étaient dans la Ezrat Nachim, (la salle de prière des femmes). Et ce coup frappé sur la table était si puissant qu'il résonne encore dans mon cœur ! À ce moment-là, j'avais une fille qui avait une relation avec un gentil de la capitale avec qui elle devait se marier ! Après ce Tisch extraordinaire, j'avais décidé dans la SEMAINE, de vendre mon business, de faire mes valises et de monter en Erets !

Et si tu as vu mon petit fils à cette Brit, c'est le fruit de ce que l'Admour avait frappé sur la table et a dit « Ani Hachem » après de si nombreuses années... »

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu LeVeut

David Gold Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9099495s@gmail.com.

Je projette de sortir un deuxième tome de

« Autour de la table de Shabbat »

Pour soutenir son impression vos dédicaces seront bien venues. Merci de prendre contact sur mon e-mail ou téléphone.

Une bénédiction à Dan Azoulay et à son épouse à l'occasion de la naissance de leur fils. Qu'ils aient le mérite de le faire rentrer dans l'alliance de Avraham Avinou en son temps et qu'il grandisse dans la Thora et les Mitsvots, une Bra'ha aux grands parents et à la famille

On souhaitera la Bra'ha à Olivier, Caroline et Stéphane Kovarski afin qu'ils se rapprochent de la Thora et des Mitsvots avec leurs parents et toute leur famille.

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav Israël
Abargel Chlita

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Aharémot-Kédochim
5783

|204|



Photo de la semaine



La clé de l'imagination

La deuxième paracha de la semaine, la paracha de Kédochim, s'ouvre sur le commandement d'être saint, comme il est écrit : «Et Hachem parla à Moché en disant : Parle à toute la communauté des enfants d'Israël et dis leur : Soyez saints car je suis saint, je suis Hachem votre Dieu»

Le Rambam a écrit dans son livre Chemoné Prakim que l'un des pouvoirs que chaque personne possède est l'imagination, et à travers lui, une personne perçoit et saisit toute la réalité qui l'entoure. Chaque personne a cinq sens, le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût. Et quand quelqu'un les utilise, tous ces sens montent à l'esprit et sont concentrés dans le pouvoir de l'imagination, et de là, leur réalité émerge. Nous devons savoir que ce n'est que selon le raffinement de ce pouvoir de l'imagination, que la réalité nous ressemblera. Si le pouvoir de notre imagination est concentré uniquement dans l'espace de nous-mêmes, alors toutes nos actions tourneront autour de nous-mêmes, et simplement, sans aucun doute, nous n'atteindrons pas la réalité de notre Créateur, Hachem, parce que toutes nos actions ne sont que pour notre propre bénéfice. Mais, si nous affinons la puissance de notre imagination, alors nous pouvons commencer à saisir la réalité de l'autre, et à partir de là, nous arriverons à obtenir et à saisir la réalité d'Hachem. En vérité, il n'y a rien qui affine plus le pouvoir de l'imagination que la vie conjugale, car elle oblige deux personnes distinctes à se marier et oblige chacune d'elles à apprendre à connaître son partenaire, à ressentir ses sentiments et à prendre réellement soin de tous ses besoins. Et quand cela sera vraiment réalisé, vous atteindrez le vrai Chalom Baït, et le pouvoir de votre imagination s'affinera, et la présence divine se révélera dans votre maison.

Chaque personne a de bons traits et de mauvais traits de caractère. Les bons traits créent une connexion avec votre environnement, et les mauvais traits créent une déconnexion de votre environnement. Notre travail tout au long des jours de notre vie est de renforcer les bons traits et de réparer les mauvais. Quand quelqu'un a un mauvais trait qu'il ne parvient pas à surmonter, il finit par l'imposer aux autres, et encore plus dans

la vie conjugale, un mari a tendance à rejeter ses défauts, qui le dérangent, sur sa femme, et une femme a tendance à en faire de même avec son mari. Quelqu'un avec des qualités déformées peut «projeter» ses défauts sur le monde extérieur et il verra tous ceux qui l'entourent comme des personnes avec des désirs et des motifs corrompus, des gens auxquels on ne devrait pas faire confiance, alors qu'en réalité, les gens qui l'entourent ne sont pas du tout comme ça. Ce n'est que lorsque ceux qui ont une vision négative de la société découvrent que cela provient de leur

intérieurité qu'ils commencent à voir leur environnement avec des yeux différents et plus positifs, et découvriront que ceux qui les entourent sont des personnes formidables avec d'excellents traits de caractère, de qui ils peuvent même apprendre beaucoup.

Nous devons être conscients que nous possédons une tendance intérieure à projeter des défauts et des lacunes sur les autres. Nous devons relativiser chaque phrase négative que nous sortons de notre bouche sur ceux qui nous entourent parce qu'il est possible que cette négativité soit

interne et se trouve dans les couches de nos âmes, et seul le «projecteur de diapositives» interne caché au plus profond de nous l'a révélé dans la couche extérieure de nos âmes. Les hommes veulent toujours savoir quel est le grand secret du Chalom Baït, ils sont toujours à la recherche d'une formule compliquée qui les aidera à rendre leur femme heureuse. Mais vraiment, le quotidien, et les choses apparemment mineures, en sont la grande clé. Beaucoup de gens ne sont pas capables d'imaginer ce que les petites choses signifient pour elle. Un bref appel téléphonique au milieu de la journée, un simple compliment ou tout ce qui indique une sensibilité et une bienveillance.

Beaucoup d'hommes ont du mal à comprendre ce que le don d'un bouquet de fleurs fait à leur femme. Ils doivent faire attention et ne pas sous-estimer la valeur et le pouvoir des cadeaux bon marché, des petites notes écrites, des mots sincères, etc. Même lorsque votre journée est bien remplie et qu'il semble que vous n'ayez plus le temps de ne rien faire d'autre, en toute honnêteté, vous pouvez trouver quelques instants pour dire quelques mots gentils et affectueux et c'est la vraie clé du Chalom Baït.



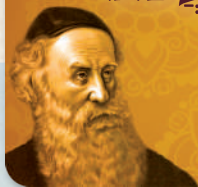
Infos :

Chaque jour reçois quelques minutes de Torah
directement sur ton smartphone



Envoi un WhatsApp au :
054.943.93.94

”בִּי קְדוֹב אֱלֹהֵי דַּדְּךָ מֵאֵל בְּכֶךָ וּבְלִבְךָ לְעִשְׁתֶּךָ”



Connaître la Hassidout



Ne pas laisser son âme sombrer

Notre maître le saint Ari n'a jamais écrit de livres, Rabbi Haïm Vital lui a demandé: Le Rav dit de si belles choses, pourquoi son honneur ne les écrit-il pas? Il a répondu: «Que puis-je faire?! Chaque fois que je veux écrire, mille mots sortent, alors que la plume ne peut écrire qu'un mot, alors j'ai décidé de ne pas écrire» (Ari Végorav, Première lettre, page 7). C'est l'esprit et la lumière environnante que le Ari de mémoire bénie avait, il était directement connecté à la cinquantième porte et se nourrissait d'elle.

Une telle chose ne peut être réalisée qu'après s'être sanctifiée, ce qui inclut la sanctification de tous les organes, que ce soit la sanctification de l'esprit, la sanctification des yeux, et ainsi de suite, et alors la Torah s'écrit sur un cœur pur, et donnera une sensation de victoire. Si cela manque à l'homme, il saura dire les choses, mais il ne saura pas être précis dans les sources, que ce soit les mots de la méthode groupée ou d'un des aharonimes, il fera plusieurs suppositions, et l'une d'entre elles sera peut-être correcte, mais ce n'est pas une bonne façon, car il faut dire quelque chose au nom de celui qui l'a dit. Par conséquent, vous devez préparer le cours, écrire les sources sur un morceau de papier, et ainsi vous pourrez vraiment dire quelque chose au nom de celui qui l'a dit. Et en cela vous sanctifiez le propriétaire de l'enseignement, et alors le propriétaire de l'enseignement ne vous quittera pas, comme rapporté dans le Yérouchalmi (Chabbat 81.52): Quiconque rapporte un enseignement en citant l'auteur de la source verra le propriétaire de la source comme s'il se trouvait devant lui. C'est une Torah qui est achetée et entrelacée avec l'homme pour les siècles à venir, et c'est le but du travail de la Torah, d'être connecté à ce que nous apprenons.

Si nous observons, nous verrons qu'il n'y a pas de différence en fait entre la nourriture matérielle et spirituelle, écrit le Ben Ich Haï (Paracha Emor

lettre 5): Il mettra les deux mains sur le pain au moment de la bénédiction, avec ses dix doigts faisant écho aux dix commandements inhérents à la fabrication de la pâte, et ceux-ci



sont: Tu ne laboureras pas avec un bœuf et un âne, tu ne sèmeras pas de mélanges, rassembler les gerbes, oublier des gerbes pour les pauvres, réserver le coin du champ, les prémices, les dons, les premières dîmes, et les secondes dîmes ou dîmes des pauvres et la Halla. Et aussi pour les dix actions qui vont du labour à la cuisson, parce que dans chaque métier, il y a un tri pour retirer les étincelles saintes. Il y a aussi dix mots dans la bénédiction du pain, ainsi que dans le verset «Tous les yeux se tournent avec espoir vers toi, et, toi, tu leur donnes leur subsistance en temps voulu».

Pour nous montrer que tout est construit sur le dix, même la Torah a été donnée par dix paroles, parce que le même travail qu'il faut accomplir pour faire de la pâte, il faut l'accomplir pour l'étude de la Torah. C'est le même investissement que vous faites dans la nourriture matérielle, en semant et labourant, etc. sans paresse, comme il est écrit: «A cause du froid le paresseux s'abstient de labourer; la moisson venue, il cherche et ne trouve rien» (Miché 20.4). Donc une personne qui n'a pas pris le temps d'étudier, que trouvera-t-elle dans sa vieillesse, que trouvera-t-elle?

L'Admour Azaken dit que lorsque la Torah est perçue dans l'esprit de l'étudiant et s'unit à lui, elle devient

la nourriture de l'âme, issue de la source de la vie, le Ein Sof béni soit-il, qui est revêtu de sa sagesse et de la Torah en elle – dans l'âme du juif qui étudie et comprend la Torah.

Tout d'abord, il étudie bien la Souguia, en sortant les mots de sa bouche. C'est dommage que parfois une personne ne lise qu'avec ses yeux, ce n'est pas une bonne chose d'être tranquille en étudiant, quand c'est calme tout le monde dort. On peut prendre comme exemple une personne qui dort les yeux ouverts, elle se tient debout et dort, même en marchant, elle dort, parce qu'elle n'est pas connectée à son âme divine, même lorsqu'elle est appelée, elle ne réagit pas, même s'il entend quelque chose, mais les voix ne sont pas claires, donc elle ne pense pas qu'on s'adresse à elle, jusqu'à ce qu'elles la rappellent plusieurs fois, alors elle se réveille. Parce qu'en fait elle est détachée, elle n'est pas placée dans les bonnes choses. Mais une personne qui est alerte dans la Torah, elle perçoit immédiatement tout, elle est vigilante même dans le sommeil.

Et c'est le fondement du Roi David, il n'a pas laissé son âme sombrer dans les affres du sommeil ou de la nourriture, tous ses jours il a réalisé: «Ta loi a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles» (Téhilimes 40.9), parce que quand l'âme divine atteint son raffinement, cela n'a rien à voir avec l'environnement, une personne est dans la nature, mais elle agit au-dessus de la nature. C'est le but des justes, de ne manquer de respect à aucun être humain ou à aucun animal, mais il ne leur appartient pas. Parce que si une personne commence à dîner chez tout le monde, et s'assoie avec tout le monde sur l'herbe, et ainsi de suite, rien n'en sortira.

Et sur le verset: «Ta loi a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles» (Téhilimes 40.9) - le Or Ahaïm Akadoch explique que l'étude de la Torah était une nourriture pour David comme s'il mangeait et remplissait ses intestins de nourriture naturelle.

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre: Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya - Chapitre 5 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous: +972-54-943-9394

Bet Amidrach Haméïr Laarets

www.hameir-laarets.org.il | france@h-l.org.il



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière



BNEI SHIMSHON

בני שימשון

BNEI SHIMSHON AHAREI MOT-KEDOSHIM

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Zera Shimshon, Rabbi Shimshon 'Haim Ben Rav Na'hman Michael vécut il y a plus de 250 ans en Italie (ville de Modène).

Le Zera Shimshon est l'un de ses deux sfarim les plus connus, il s'agit d'un commentaire sur la Torah.

Le Zera Shimshon eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le ZERA SHIMSHON promet à celui qui étudiera ses écrits beaucoup de réussite aussi bien matérielle (notamment une belle descendance) que spirituelle.

LA MORT DU TSADIK DOIT PROVOQUER LA TECHOUVA

Le jour de Kippour, nous lisons également le passage (de notre parasha) qui évoque la mort des enfants d'Aaron (Nadav et Avihou). Le Midrash rabba nous explique la raison pour laquelle nous évoquons leur mort le jour de Kippour. Il explique que de la même façon que Yom Kippour « pardonne » et « lave » les fautes du peuple juif, la mort du Tsadik a lui aussi la vertu de « pardonner » et « laver » les fautes du peuple juif. Aussi, d'où savons-nous que la mort du Tsadik peut avoir une influence sur le pardon des fautes du peuple juif ? Le Midrash nous indique que nous l'apprenons du récit de la mort de Shaoul.

En effet, Shaoul avait péri avec une partie de ses fils sur le champ de bataille. Trente ans après cet épisode, une forte famine arriva. Celle-ci dura plus de trois ans... David interrogea alors les « pierres du pectoral » du cohen gadol. **La réponse « apportée » (par les pierres) sur la cause de cette famine se situait sur le fait que 30 ans en arrière, le roi Saul n'avait pas eu un enterrement et d'oraisons funèbres dignes de ce nom !** On rapatria alors le corps de Shaoul (chez lui, à Givat Shaoul) et le peuple juif « pleura » sa perte et la famine s'arrêta. C'est précisément de ce récit que le midrash apprend que la mort du tsadik « lave » et pardonne les fautes du peuple juif.

QUESTION

Le Zera Shimshon s'étonne de la comparaison faite entre kippour et la mort du tsadik (preuve apprise à partir du récit de Saul) : Le processus de kippour est comme suit : Depuis rosh hodesh eloul en passant par rosh hashanna et les 10 jours de pénitence, le peuple juif « passe » différentes étapes qui suscitent en eux la téchouva (la repentance). Kippour n'est que l'aboutissement. L'étape ultime à ce processus de téchouva.

ressemblent pas ? Quel est alors le lien « profond » qui lie Kippour et la mort du tsadik ?

REPONSE

Pour comprendre la réponse, le Zera Shimshon rapporte le récit de la mort du prophète Chmouel :

« A cette époque, Chmouel mourut, et tout Israël se rassembla pour célébrer son deuil. On l'enterra chez lui, dans sa ville, à Rama. David se mit en route et se retira au désert de Parân. A Maôn vivait un homme très riche qui avait des propriétés dans le village de Karmel. Il possédait trois mille moutons et mille chèvres. A cette époque, il se trouvait à Karmel pour la tonte de ses moutons. Cet homme, un descendant de Caleb, s'appelait Naval.

Nous notons que juste après le récit de sa mort, nous évoquons le récit de Naval qui était occupé à faire la tonte de ses bêtes. La Yalkout Shimoni précise que par cette juxtaposition, le texte nous révèle plusieurs choses : Hashem se dit : « **mes enfants se lamentent sur la mort du Tsadik et dans le même moment, ce mécréant (Naval) célèbre en grande pompe le jour de la tonte de ses bêtes** ». Le Yalkout de préciser que toutes les villes d'Israël ont pleuré la mort de Chmouel (il apprend cela du fait que le verset précise qu'on enterra Chmouel « dans SA ville, à Rama », nous savions déjà que Chmouel résidait à Rama. Seulement le mot « sa ville » désigne « toutes les villes d'Israël » car comme nous l'enseigne le verset du Talmud (Meguila 15a), « **quand le juste quitte ce monde c'est toute sa génération qu'il quitte** ». Aussi, toutes les villes d'Israel ont pleuré la mort du Tsadik. Car avec la mort de Chmouel c'est tout un peuple qui se sent « perdu » et désœuvré. Enfin, le Yalkout affirme que nous apprenons du comportement de Naval la chose suivante :

כל הכופר בגמילות חסדים. כאילו כופר בעימך

Le Zera Shimshon pose une question :

Dans le récit de la mort de Chmouel, nous ne voyons pas que Naval s'est **volontairement désintéressé** de la mort de Chmouel. Naval était en somme occupé à faire autre chose. Pourquoi le midrash considère-t-il qu'une personne qui ne fait pas le 'hessed qu'il se doit en s'associant à la douleur de la mort du Tsadik est considérée comme une personne qui renie la Torah entière ? ». Le terme « renier » est « fort » et « rude », quel est le sens profond caché derrière ces mots utilisés par le Midrash Yalkout Shimoni ?

Le Zera Shimshon rapporte le verset suivant d'Isaïe :

הַצַּדִּיק אָבֵד וְאֵין אִישׁ שֶׁעַל לֵב וְאִנְשֵׁי חֶסֶד נִאֲסָפִים בְּאֵין מִבֵּין כִּי
מִפְנֵי הָרָעָה נִאֲסָף הַצַּדִּיק

« Le juste quitte ce monde et personne n'y prête attention, hormis les hommes de bonté qui comprennent que c'est à cause du mal (des fautes du peuple) que le juste a été rappelé par Hashem »

Le Zera Shimshon nous dévoile ici un immense 'hiddoush.

Il explique qu'il existe selon les 'halakha deux raisons principales liées à la mort du Tsadik (ces deux raisons sont les deux inspirées du verset de Isaïe (הַצַּדִּיק אָבֵד וְאֵין אִישׁ שֶׁעַל לֵב וְאִנְשֵׁי חֶסֶד נִאֲסָפִים בְּאֵין מִבֵּין כִּי) : La première raison (donnée par le Yalkout Shimoni dans parashat Lekh Lekha) : **lorsqu'un châtement doit s'abattre sur le monde, Hashem prend alors de ce monde « un joyau », un « tsadik », qui vient en « pardon » (kappara) pour les fautes du peuple.**

La deuxième raison (source : Talmud Sanhedrin 108b) est plus « passive ». **Le Zera Shimshon explique que le tsadik a un effet de « gel » sur une guezéra. Si le peuple est plein de faute, la présence du tsadik met « comme en suspens » l'exécution du châtement. Dès que le tsadik meurt, le châtement tombe.** A titre d'exemple, à l'époque du déluge, Hashem a attendu la mort (précisément, la fin des 7 jours de deuil) de Metoushelah' (qui était tsadik) pour faire venir le déluge (voir Talmud Sanhedrin p108.B).

Le Zera Shimshon explique qu'en fait les 2 raisons sont liées et sont « COMPLEMENTAIRES ». Aussi, c'est comme cela qu'il faut expliquer la raison globale de la mort du tsadik : S'il y a des fautes et que le peuple n'est pas méritant, effectivement, la présence du tsadik met en « suspens » l'application d'une guezéra. Seulement après la mort du tsadik, Hashem observe la réaction du peuple. Si le peuple « comprend » de lui-même qu'Hashem a pris le tsadik à cause de ses mauvaises actions et qu'il réalise une téchouva sincère, le décret « suspendu » est alors annulé. A contrario, si la mort du « tsadik » ne provoque pas une téchouva sincère alors le mauvais décret qui se trouvait en suspend s'abat. A la mort du tsadik, le peuple a le devoir de se remettre en question en se disant « *si hashem nous a pris notre tsadik, c'est sûrement à cause de NOS fautes* ». Aussi, dans le récit de la mort de Saul, le peuple n'avait pas compris que la raison de cette famine provenait en réalité du fait qu'ils n'avaient pas fait les oraisons funèbres que méritait le roi Shaoul. Son enterrement avait été

en quelque sorte « expédié ». En d'autres termes, ils n'avaient pas réalisé la téchouva « attendue » après la mort de ce tsadik. Ce n'est qu'après avoir enterré correctement Shaoul, avec les oraisons funèbres qu'il méritait, et après avoir pris conscience de la perte du tsadik en le pleurant et en considérant la téchouva attendue par Hashem que la famine s'arrêta. **Ainsi, si le peuple ne profite pas de ce « moment » (qui suit la perte du tsadik) d'introspection pour faire téchouva, alors le châtement (qui était en « suspens ») s'abat sur ce dernier.** Aussi, Naval avait-il, lui, interprété la raison de la mort du Tsadik, seulement en considérant la raison selon laquelle Hashem prend le tsadik de ce monde pour éviter au peuple un lourd châtement (comme la deuxième raison donnée par le Talmud Sanhedrin). Seulement, Naval devait considérer et prendre en compte les différentes raisons données sur la signification de la mort du tsadik. Il n'avait « volontairement » pas fait cas du point de vue qui est que la mort du Tsadik a aussi pour but de provoquer la téchouva du peuple (comme l'explique le Yalkout Shimoni sur Lekh Lekha).

Un homme ne doit pas orienter son comportement en « piochant » dans la Torah les avis ou raisons qui lui conviennent. Il se doit de creuser les sujets et d'évaluer les sujets dans leur ensemble. C'est là l'essence même de l'étude de la Torah. Le Zera Shimshon d'expliquer qu'en reniant une vision de la Torah (la raison du midrash), NAVAL avait de ce fait « renié » toute la Torah. La Torah par son essence doit se bâtir à partir d'une analyse approfondie des différents avis, de différentes sources (midrash, guemara, etc.). Notamment, l'analyse du Zera Shimshon sur la mort des justes a abouti à une complémentarité des raisons. La non considération de Naval sur une des interprétations de la Torah le positionne comme un renégat qui renie toute la Torah. Au-delà de ne pas avoir donné du respect (en ne s'associant pas à la douleur du peuple), Naval a aussi renié « la Torah ». Il a occulté **volontairement (pour servir ses désirs)** « une » des interprétations de la mort de Chmouel et en ce sens a renié toute la Torah.

Si nous revenions maintenant à la question initiale posée concernant le lien entre Kippour et la mort du Tsadik, nous comprenons qu'il **existe une force redoutable dans la téchouva éveillée et réalisée par les hommes suite à la mort du Tsadik.** Cette téchouva, cette prise de conscience liée à la perte du tsadik doit mettre en perspective qu'un « décret » avait été mis en suspend par le tsadik et que sa mort nous « appelle » à une téchouva sincère car l'exécution du mauvais décret dépend maintenant de notre capacité à réagir et réaliser une téchouva sincère et pure.

Puisque nous évoquons la mort du Tsadik, puisse ce dvar torah être leilouy nishmat le Rav Hamou zal.

LEILOUY NISHMAT HAIM BEN SIMHA, SOLIKA BAT RAHMA, YAELE BAT SARAH, REFOUA SHELEMA POUR SHLOMO BEN MYRIAM, ELIAHOU BEN MYRIAM. BEN ZAHAR LE HADASSA MESSAOUDA BAT BRAHA. @TIFERETMOCHE ROMAINVILLE



וַיִּדְבֹּר יְהוָה אֶל מֹשֶׁה אַחֲרֵי מוֹת שְׁנֵי בְנֵי אֶהֱרֹן בְּקִרְבָּתָם לִפְנֵי יְהוָה וַיָּמָתוּ.

« *L'Éternel parla à moïse, après la mort des deux fils d'Aaron, qui, s'étant avancés devant l'Éternel, avaient péri* »

Le début de notre parasha évoque de nouveau la mort des enfants de Aaron et rappelle le contexte de ce triste épisode. Le Or Ahaim s'étonne : Pourquoi avoir rappeler ici cet épisode alors que nous l'avons déjà enseigné dans la parasha de chémini ? Autre question, le mot וַיִּדְבֹּר connote toujours la « dureté », cela signifie qu'Hashem a parlé à Moshé en utilisant une tonalité « dure », pourquoi cela ? Autre question : Que signifie בְּקִרְבָּתָם ? la raison de la mort de Nadav et Avihou était un « feu étranger », notre verset pointe sur une raison qui semble ambiguë : Leur proximité.

Enfin, dernière question, le texte dans le premier verset va répéter deux fois que les enfants de Aaron sont morts, une première fois ici « אַחֲרֵי מוֹת » et en conclusion du verset « וַיָּמָתוּ ». Pourquoi cette répétition (via l'utilisation du ו de coordination) ?

Le Or Ahaim nous enseigne quelque chose de très fort, Hashem va en quelque sorte établir un retour d'expérience sur l'épisode de la mort des enfants de Nadav et Avihou. Hashem va dire à Moshé « *Regarde, Nadav et Avihou étaient des gens saints et grands (hazal nous enseigne qu'ils étaient encore plus grands que Moshé et Aaron) et pourtant, ils ont dépassé une certaine limite à respecter dans leur relation avec moi* ». Hashem souhaite dire à Moshé « *attention, tu es moshé un serviteur particulier pour moi, tu as une certaine proximité vis-à-vis de moi que d'autres n'ont pas, malgré tout, fais attention, fais attention (même toi) à ne pas dépasser cette ligne rouge, prend acte de l'épisode de Nadav et Avihou* »

Aussi, hashem utilise une tonalité « dure » vis-à-vis de Moshé pour qu'il prenne acte de l'épisode de Nadav et Avihou. Un homme qui sait qu'il est proche d'Hashem (Hashem va dire « *Il n'y a point de serviteur comme Moshé !* ») peut se sentir pousser des ailes et dépasser les lignes. C'est ce rappel qu'Hashem souhaitait faire à Moshé. D'autant que la suite de la parasha va justement mettre l'accent sur les « périmètres » de sainteté à respecter lors du jour saint : Le cérémonial dans le Temple le jour de Yom Kippour.

Enfin, pourquoi évoquer deux fois dans le même verset la mort des enfants de Aaron.

Le verset rappelle Moshé « Les enfants de Aaron étaient très proches de moi ET POURTANT (en référence au 1 de coordination du mot וַיָּמָתוּ) ils sont morts. En somme, cette proximité ne leur a pas permis d'être favorisé. C'est un très grand moussar, même dans notre relation avec Hashem, même si nous cherchons une proximité extrême, il est important que pour un ROI reste un ROI, il y a des limites, il y a un périmètre de « sécurité » à préserver dans la relation.

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל מֹשֶׁה לֵאמֹר.
דַּבֵּר אֶל כָּל עַדְת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם קְדָשִׁים תִּהְיוּ: כִּי קָדוֹשׁ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם

« *L'Éternel parla à moïse en ces termes:*

"Parle à toute la communauté des enfants d'Israël et dis-leur: Soyez saints! Car je suis saint, moi l'Éternel, votre Dieu »

Cette Paracha est celle qui énonce le plus grand nombre de commandements. Elle commence par le devoir d'être "Kédouchim" (saints) tout comme D.ieu est Saint.

Le Or Ahaim s'étonne quel est cette mitsva positive d'être saint ? La Torah ne semble pas nous donner le « code » pour atteindre la sainteté ?

Il aurait suffi d'écrire : דַּבֵּר אֶל עַדְת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל :

Le mot "כל" semble superflu

Pourquoi le verset précise "parle à **L'ENTIERETE/TOUT** le peuple d'Israel" relativement au fait d'être saint?

Le Or Ahaim nous dévoile un enseignement extraordinaire : Le talmud (kidoushin 39b) nous enseigne que celui qui reste passible à une avéra qui se présente devant lui, réalise une mitsva (par exemple: Une dispute éclate et la personne ne réagit pas, ne se mêle pas. En faisant cela, il réalise une mitsva).

Le Or Ahaim nous explique qu'il est en de même pour la sainteté et c'est un très grand hidoush du Or Ahaim:

"Une personne qui ferme ses yeux devant une belle femme qui passe devant lui est appelé un SAINT"

Il n'est pas nécessaire d'être un grand homme ou de faire de grandes choses pour accéder à la sainteté. Dés fois, ne rien faire (entre guillemet), c'est FAIRE BEAUCOUP !!!

Fermer sa bouche, fermer ses yeux, ne pas se mêler aux disputes, s'éloigner de L'IMPURETE c'est ETRE SAINT

Hashem précise à Moshé: "Donne cet enseignement à **TOUT** le peuple", pourquoi précise le mot "TOUT", pour dire que tout à chacun peut accéder à la sainteté. Nous pensons que cela est réservé aux grands tsadikimes. Faux!! S'éloigner de l'impureté c'est déjà être SAINT

Shabbat Shalom



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

La lecture du Chéma

(ב) השם אלוקים (ויקרא יח, 2)

Je suis Hachem votre Dieu (Vayikra, 18,2)

Nous vivons une époque qui n'est pas simple, qui est remplie d'épreuves et qui nous accorde très peu de tranquillité. Le mauvais penchant guette chaque Juif, chaque jour, dans chaque recoin de sa vie, à tout moment et à toute heure. Notre capacité à déjouer ses illusions et ses obstacles exige beaucoup d'énergie de notre part, une forte volonté intérieure et une guerre permanente. La situation n'est pas facile sur d'autres fronts non plus : nous connaissons tous des personnes qui ont rencontré de graves problèmes de santé ; chaque matin, nous apprenons de nouvelles catastrophes ; trop de familles n'ont pas les moyens de satisfaire à leurs besoins de subsistance. De manière générale, nous vivons tous dans une tension constante, même si nous espérons le meilleur pour tous.

Ce dont les Juifs ont le plus besoin à une époque comme celle que nous vivons, est d'une puissante « crème solaire » à deux couches, qui aurait le pouvoir de nous protéger de tous les obstacles spirituels, des dommages matériels, de tous les ennemis et ceux en embuscade sur le chemin, de chaque épreuve ou difficulté. Nous avons besoin d'un puissant pouvoir suprême, qui puisse nous protéger dans de telles situations, qui soit capable d'empêcher tout malheur et tristesse de nous toucher, et qui, par son pouvoir, pourrait nous garantir une vie paisible et calme, riche et sereine.

La bonne nouvelle : ce n'est pas seulement un rêve, mais c'est une chose accessible, très proche de nous. Le Créateur du monde, notre Père aimant, nous a donné en cadeau le droit d'utiliser cet outil deux fois par jour, pour nous protéger, ainsi que nous biens et tout ce qui nous est cher. Il s'agit d'un cadeau précieux, qui consiste à lire le Chéma deux fois par jour, à accepter le joug de Sa royauté, à déclarer qu'il est le roi du monde, dans le passé, le présent et le futur. Si nous accomplissons correctement cette mitsva, nous mériterons d'être complètement et parfaitement protégés.

Nous approchons du jour du décès de Rabbi Chimon bar Yo'haï, regardons de près une révélation étonnante rapportée par la Guémara dans le traité Sota (42) en son nom. La Guémara décrit une situation de guerre, lorsque des ennemis se soulevèrent contre le peuple juif pour l'exterminer. Rabbi Yo'hanan dit au nom de Rabbi Chimon bar Yo'haï : la lecture du Chéma deux fois par jour est la meilleure défense contre de tels ennemis, car elle constitue la meilleure garde et protection contre ces ennemis !

Pas uniquement en cas de guerre physique, mais également lors d'une guerre spirituelle : la Guémara affirme que si une personne voit que son mauvais penchant se renforce pour la faire fauter et que l'étude de la Torah ne l'aide pas à le vaincre, elle doit réciter le Chéma ! La lecture du Chéma est la recette pour vaincre le mauvais penchant, elle nous donne la capacité de nous défendre contre lui !

Incroyable ! Un homme est en pleine guerre contre son mauvais penchant, il essaye de surmonter la tentation de calomnier son prochain, de contrôler sa colère, ou autre chose. Il essaie de prendre le contrôle de son esprit, et même lorsqu'il s'assoit pour étudier, le poison instillé par son mauvais penchant flotte encore autour de lui et sème le désordre en lui, à tel point qu'il

risque de se briser. Cependant, il bénéficie d'un conseil, « l'arme du jour du jugement » qui consiste à réciter le Chéma : cette récitation a le pouvoir de lui permettre de surmonter les pièges tendus par son mauvais penchant !

L'ouvrage sacré *Panim Yafot* explique la logique qui sous-tend cette vertu : lorsqu'une personne récite le Chéma, elle prend sur elle le joug Divin, elle s'engage à ce que tous ses organes et désirs soient asservis au Créateur du monde et à accomplir Sa volonté. Si une personne a des difficultés à accomplir cette tâche, on lui demande uniquement de proclamer la lecture du Chéma, d'accepter sur elle le joug divin de tout son cœur, et le mauvais penchant s'éloignera d'elle !

Chers frères ! Nous avons appris que la lecture du Chéma est une « crème solaire » à deux couches. Elle sauve de tout mal et ennemi matériel, et en même temps possède une vertu puissante pour se défendre contre le mauvais penchant. Il suffit tout simplement de réciter le Chéma selon les règles prescrites, avec les bonnes intentions, au bon moment et avec la formulation correcte des mots. Nous sommes ensuite parés d'une puissante couche de protection contre tous les malheurs et toutes les détresses, contre toutes les blessures et maladies, et contre les pièges du mauvais penchant !

Au milieu de la paracha *A'haré Mot*, nous lisons les mots vibrants « Je suis Hachem votre Dieu », et Rachi les éclaire sous un angle unique et édifiant : « l'affirmation que Hachem est votre Dieu, contient une déclaration selon laquelle nous avons des obligations envers Lui, nous accomplissons Sa volonté, nous avons reçu Sa royauté et nous sommes donc obligés d'accomplir Ses commandements ». C'est l'essence de la lecture du Chéma : un appel clair que Hachem est notre Dieu, et que nous sommes obligés d'accomplir Sa volonté, c'est la phrase que nous criions du fond de nos cœurs deux fois par jour, en acceptant sur nous le joug Divin !

Si nous le faisons correctement, si nous veillons à accomplir le commandement de lire le Chéma en son temps et selon les règles, avec concentration et intention, tout en en comprenant les mots et le sens, en veillant à ce que tous nos organes soient focalisés sur l'acceptation du joug Divin - alors nous aurons le privilège de commencer et de terminer notre journée avec une « crème solaire » unique, qui nous accordera une protection contre tous les malheurs matériels et les dangers spirituels, et nous permettra de mener nos vies dans la paix et la joie ; les portes du ciel s'ouvriront pour nous pour une vie de bonheur et de joie, sans malheurs ni soucis, et nous serons heureux et emplis de satisfaction !



L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Le jeune père sauvé de la mort !

C'était la nuit du dernier jour de Hanouka 2013, une nuit d'hiver pluvieuse et très venteuse. Cinq jeunes Avrékhim avaient pris la route en direction de Méron. L'un d'eux était Rabbi Yossef Dov Lefkovich Chlita, directeur de l'école « Kial Hassidi » à Beth Chemech : c'est lui-même qui nous a raconté l'histoire. Ils voulaient profiter de ce dernier jour de Hanouka, qui est un moment propice, pour prier sur la sainte tombe de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Ils voulaient demander la guérison pour l'un de leurs amis, qui était gravement malade. Lorsqu'ils arrivèrent dans la cour située à l'entrée de la tombe, ils entendirent une voix familière, qui prononçait à haute voix la bénédiction « que tout

fut créé par Sa parole ». L'un des Avrékhim s'arrêta et se retourna pour voir celui qui avait récité cette bénédiction, et rapidement il se rappela qu'il le connaissait.

C'était Rabbi Méir Michaël Greenwald Chlita, qui expliquait au public l'importance des bénédictions et du mérite de lire le Chéma. C'est lui qui se tenait à proximité et qui prononçait la bénédiction sur une boisson. Ils se sont alors tournés vers lui et ont commencé à lui parler, tout en lui relatant qu'ils étaient venus prier pour leur ami gravement malade, qui devait subir des traitements difficiles et pénibles, et qu'ils étaient venus implorer la miséricorde du Ciel pour lui.

Rabbi Greenwald soupira, mais rapidement une étincelle apparut dans ses yeux. « Je vais vous faire un cadeau ! » a-t-il dit, en citant les paroles du Ramak, Rabbi Moché Cordovero zatsal, - le Rav du Arizal, dans son livre « Or Ha'hama », un joyau précieux, édifiant et bouleversant. Et c'est ainsi qu'il est écrit là-bas, une affirmation surprenante : citons-la, mot pour mot : « *Même si la présence Divine prête serment et décrète un mauvais décret sur une personne, Elle lui donne pourtant une chance, limitée dans le temps jusqu'au matin seulement : si elle se concentre dans la lecture du Chéma du matin, le serment et le décret seront annulés !* »

Incroyable ! Le décret est grave, difficile, désastreux et tragique. Il a été décidé, déterminé et juré dans le ciel. Mais il est en attente jusqu'au matin, jusqu'au moment où la personne récite le Chéma. Si elle ne se concentre pas correctement dans sa lecture, alors le décret prendra effet, que Dieu nous en préserve. Mais si la personne se concentre aux moments opportuns dans sa récitation du Chéma et qu'elle le lit selon les règles, alors le décret sera annulé et elle aura le mérite d'être sauvée !

Ensuite, le Rabbin Greenwald leur raconta l'histoire qu'il avait entendue d'un chauffeur d'ambulance, membre d'un organisme de secours. Un jour, alors qu'il était arrêté à un feu rouge, un jeune *avrech* traversa le passage piéton au feu vert. Un instant plus tard, une voiture surgit de la rue voisine, avec un conducteur qui semblait en avoir complètement perdu le contrôle. Avec un bruit terrible, la voiture heurta le jeune *avrech*, qui fut projeté en hauteur, heurta un poteau électrique et retomba sur le sol sans connaissance.

Il bondit rapidement de l'ambulance et commença les efforts de réanimation, et fut ensuite rejoint par une équipe de soins intensifs arrivée sur les lieux. Les efforts pour le sauver se poursuivirent fiévreusement, mais il était clair pour tout le monde qu'il n'y avait pas beaucoup d'espoir. La blessure à la tête semblait grave et très profonde ; il semblait que ses derniers instants étaient arrivés et que sa mort pouvait même être déterminée sur place !

L'un des volontaires vérifia l'identité du blessé et découvrit avec horreur qu'il s'agissait d'un homme d'une trentaine d'années, père de jeunes enfants, qui allaient devenir de malheureux orphelins. Le cœur des secouristes était déchiré, en lambeaux : un homme dans la force de l'âge, dans ses plus belles années, un jeune père qui, en l'espace d'un instant, ne rentrerait plus chez lui !

Après de longues tentatives de réanimation, par la grâce de Dieu, son pouls redevint finalement normal. L'*avrech* blessé fut soigneusement couché dans l'ambulance, dont la sirène aiguë hurlait dans les rues. Le bénévole qui se tenait au feu de circulation avait accepté la difficile mission d'annoncer la terrible nouvelle à la famille, en espérant qu'ils arriveraient à la supporter ; il espérait que lorsqu'il annoncerait la nouvelle à la famille, leur père serait encore en vie et que la nouvelle de sa mort serait peut-être acceptée progressivement au fur et à mesure de la dégradation de son état...

Il arriva à la maison familiale et une jeune femme ouvrit la porte, un bambin rampant par terre derrière elle. Il commença à lui dire qu'il y avait eu un accident et que son mari y avait été impliqué d'une manière ou d'une autre. Il tenta d'expliquer, petit à petit, que la situation n'était pas simple, et la femme se mit alors à trembler comme une feuille, craignant le pire. Il lui demanda de l'accompagner à l'hôpital pour se rendre compte de la situation, tandis qu'en chemin, il essaya de lui expliquer comment cela s'était passé, tout en faisant quelques allusions à ce qu'elle risquait d'entendre à l'hôpital, de peur que la nouvelle ne soit reçue par la femme comme le tonnerre dans une journée ensoleillée...

Puis, il fut surpris d'entendre la femme s'écrier : **« Maître du monde, mon mari dit toujours que celui qui prend soin tous les jours de lire le Chéma en son temps et selon les règles, ne mourra pas d'une mort inhabituelle ».** Je peux témoigner combien mon mari est vigilant à ce sujet, car pas un jour ne passe sans qu'il ne lise le Chéma conformément aux règles, avec concentration et au moment opportun. Il est impossible qu'une telle chose lui arrive, impossible !

Le bénévole essaya de la renforcer et entre-temps, ils arrivèrent à l'hôpital. Son mari blessé était déjà en salle d'opération, au beau milieu d'une intervention urgente à la tête. Son crâne était presque complètement écrasé et les médecins étaient enclins à croire que les organes internes étaient également complètement détruits à la suite de ce grave accident. L'opération dura 12 heures, à l'issue desquelles il fut placé sous sédation pendant trois jours, afin de récupérer. Les médecins le réveillèrent alors pour vérifier son état et voilà ce qui se produisit :

Il ouvrit tout simplement les yeux !

Quelques heures s'écoulèrent et voici maintenant qu'il reconnaissait les membres de sa famille, qu'il se souvenait de ce qui lui était arrivé, qu'il comprenait où il se trouvait, ce qui signifiait que son cerveau n'était pas endommagé ! Tous ceux qui l'avaient vu alors allongé sur la route après l'accident, étaient sûrs de voir un homme mort devant eux, mais voici qu'il était bien vivant, respirant et parlant, et quelques semaines plus tard, il quitta l'hôpital, en marchant sur ses deux jambes, sain et entier, souriant et heureux, remerciant pour le miracle de sa survie !

L'ÉTINCELLE DE VIE

Un quintuple miracle !

Toute cette histoire a été racontée par Rabbi Greenwald aux avrekhim qui, en l'espace d'un instant, ont su en tirer leçon et décidèrent sur place de prendre sur eux un engagement : en plus de leur prière ici-même ce soir-là, sur la tombe de Rabbi Chimon pour leur ami gravement malade, ils ajouteront autre chose. Ils prirent un petit bout de papier, sur lequel ils inscrivirent :

« Nous, soussignés au bas de cette feuille de papier, nous engageons à observer scrupuleusement la mitsva de lire le Chéma de Cha'harit avant la fin de la première heure limite (qui est l'opinion la plus stricte), à partir du deux Tevet 2013, et sans interruption jusqu'au quinze Tevet 2013, pour la guérison de notre ami. Nous avons signé de notre nom le deux Tevet, dernier jour de Hanouka 2013, ici à Méron. »

La note fut rédigée et signée par les cinq amis, membres du groupe. Chacun, dans un frisson d'excitation et en sanglots, signa son nom au bas de la feuille, s'engageant à en respecter les termes. Et animés de ces sentiments édifiants, ils entrèrent dans la grotte de Rabbi Chimon pour prier. Quand ils eurent terminé leur prière, très tôt le matin, ils montèrent dans leur voiture et prirent le chemin du retour, vers la ville où ils habitaient, dans le centre du pays.

Une pluie torrentielle frappait les vitres, un épais brouillard les obscurcissait de toutes parts, ne laissant qu'un tout petit espace dans le pare-brise pour diriger le véhicule. Les routes n'étaient pas seulement glissantes à cause de la pluie, mais étaient quasiment inondées par les torrents d'eau. Le conducteur avançait lentement et prudemment, en fonction des conditions météorologiques, mais cela ne suffisait pas : une voiture apparut devant eux, après avoir été déviée de sa trajectoire jusqu'au centre de la route par les pluies diluviennes, et les heurta légèrement. Ils ressentirent la secousse et eurent peur pendant un moment, mais la panique fut presque immédiatement remplacée par un soupir de soulagement, lorsqu'ils réalisèrent qu'il ne s'agissait pas d'un accident grave.

Mais ce soupir de soulagement ne dura qu'une seule seconde. Compte tenu de la situation très dangereuse, le conducteur tenta de freiner, mais ne réussit pas à cause des énormes quantités d'eau qui se déversaient sur la route. Le véhicule commença à dériver à cause de l'eau, et progressivement le conducteur en perdit le contrôle. Il appuya sur les freins comme un fou, tourna le volant à gauche et à droite, en essayant de stabiliser le véhicule, qui se balançait comme un petit bateau, dans une sorte de lac formé par l'eau qui descendait de la montagne de Galilée. Le véhicule fut alors projeté sur la voie opposée et heurta violemment la clôture de fer. Le conducteur essaya de redresser la trajectoire du véhicule, puis un coup terrible le secoua, accompagné d'un bruit de métal qui se déchire. C'est alors que deux voitures, qui venaient dans la direction opposée, entrèrent en collision frontale avec eux. Leur voiture fut projetée d'un côté de la route, puis de l'autre, se cognant de chaque côté, tandis qu'ils éprouvaient le terrible sentiment que leur mort était arrivée ! Le véhicule continua à être ballotté pendant encore quelques secondes, qui leur semblèrent durer une éternité, puis la voiture fut violemment projetée contre un mur en pierres, qui séparait la route du précipice situé sur le côté ; à cet instant, les roues de la voiture se détachèrent du véhicule !

Tous les passagers de la voiture estimèrent que leurs derniers instants étaient arrivés. Plusieurs dangers menaçaient leur vie en même temps : chaque légère vibration pouvait renverser le véhicule, un incendie pouvait se déclencher en provenance du moteur, une voiture pouvait les heurter dans ce brouillard, et bien d'autres choses...

Mais étonnamment, rien de tel ne se produisit. Le conducteur et la personne assise à côté de lui se sont alors regardés, et lorsqu'ils ont réalisé que leur situation leur permettait de se déplacer, le conducteur coupa le contact du moteur. La personne assise à côté de lui réussit à ouvrir la porte de son côté pour sortir du véhicule et le conducteur rampa derrière lui. Quand ils furent tous les deux dehors, ils se retournèrent anxieusement pour vérifier ce qui était advenu de leurs amis piégés sur les sièges arrière.

Leurs yeux s'écaraillèrent d'émerveillement et de bonheur, lorsqu'ils virent leurs trois amis descendre seuls du véhicule. Tout le monde était vivant ! Tout le groupe courut frénétiquement sur le bas-côté de la route et resta stupéfait. Ils voyaient, mais leur cœur avait du mal à croire que la voiture dans laquelle ils étaient assis peu de temps auparavant, qui oscillait entre les courants d'eau, était maintenant complètement détruite et écrasée. Il leur était donc très difficile de croire que l'un des passagers puisse en ressortir vivant. Mais ils étaient pourtant tous sains et saufs !

Alors que la pluie torrentielle continuait de tomber sans interruption, ils se regardèrent, comme pour s'assurer que ce n'était pas un rêve. Mais c'était bien la réalité, un accident s'était produit, la voiture s'était écrasée, mais tout le monde en était sorti sain et sauf.

Leurs kipot et leurs lunettes s'étaient envolées et avaient disparu en raison des coups et des secousses qu'ils avaient reçus. Après quelques minutes de récupération, ils retournèrent vers l'épave du véhicule écrasé, pour les rechercher.

Ils s'approchèrent du véhicule et y trouvèrent les objets perdus. Les kipot furent replacés sur les têtes, et il s'avéra que leurs lunettes n'avaient même pas été cassées. Lorsqu'ils recherchèrent leurs autres objets perdus, ils découvrirent une petite feuille de papier pliée : elle était certes silencieuse, mais dotée d'une grande valeur, celle de pouvoir témoigner en silence de tous les événements qui venaient de se dérouler :

« Nous, soussignés au bas de cette feuille de papier, nous engageons à observer scrupuleusement la mitsva de lire le Chéma de Cha'harit avant la fin de la première heure limite (qui est l'opinion la plus stricte), à partir du deux Tevet 2013, et sans interruption jusqu'au quinze Tevet 2013, pour la guérison de notre ami. Nous avons signé de notre nom le deux Tevet, le dernier jour de Hanouka 2013, ici à Méron. »

Puis, tout à coup, ils se rappelèrent les paroles de Rabbi Greenwald, l'histoire qu'il leur avait racontée, les paroles de la femme à propos de son mari, qui était très méticuleux dans la lecture du Chéma, et que cela constitue une garantie contre toutes les tragédies. Et voilà que cela s'avérait totalement vrai : ils avaient simplement pris l'engagement de lire le Chéma, ils n'avaient même pas encore eu le temps de l'accomplir et déjà ils constataient le miracle de leurs propres yeux !

Une voiture s'arrêta à côté d'eux, avec des hommes qui s'empressaient d'assister à la prière des Vatikim (prière de Cha'harit récitée par certaine personne très tôt le matin, à l'aube) à Méron. Ils étaient sûrs de trouver des passagers en danger de mort. *« Avez-vous besoin d'aide ? Faut-il appeler une ambulance ? »* demandèrent-ils immédiatement aux cinq avrekhim, étant sûrs qu'ils s'étaient également arrêtés sur le côté pour secourir les blessés piégés dans la voiture. Il ne leur vint même pas à l'esprit que devant leurs yeux se tenaient les blessés eux-mêmes.

Une ambulance arriva, les secouristes étaient choqués. Le véhicule était détruit, mais ses passagers étaient bien vivants, en bonne santé et indemnes. L'aube se leva, et à la vue des premiers rayons du soleil scintillant entre les montagnes de Galilée, les cinq survivants récitèrent en même temps le Chéma de Cha'harit, enthousiastes, vibrants et exaltés. De leurs yeux, ils avaient vu les miracles de Dieu accomplis grâce au mérite de la lecture du Chéma ; ils ont alors réalisé qu'elle avait un pouvoir spécial, unique et vraiment suprême !

Chers frères, adoptons la mitsva de lire le Chéma de tout notre cœur. Il est clair que nous récitons déjà tous le Chéma, mais renforçons-nous et soyons plus stricts, afin de le lire aux bons horaires, tels qu'ils sont écrits dans les calendriers qui se trouvent en notre possession. Nous devons le lire avec concentration, en comprenant le sens des mots, avec la grammaire correcte des versets, et avec une bonne intention, en comprenant sincèrement l'importance du moment et de la situation, ainsi que la signification du passouk : *« Écoute Israël, Hachem est notre Dieu, Hachem est Un ! »*

Plus nous nous concentrerons sur cette importante mitsva, plus nous serons attentifs à ne pas manquer une seule lecture en son temps, plus nous serons émus et renforcerons nos cœurs en comprenant le sens réel de la lecture du Chéma et la portée de cette mitsva, plus nous mériterons en récompense que le Créateur du monde, notre seul et unique Roi, répande sur nous la Soucca de Sa paix, nous protège de toute affliction et de tout mal spirituel et matériel, et nous accorde une vie bonne et paisible, dans l'acceptation joyeuse du Joug Divin !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)

afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **055-677-8160**

Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus

PA'HAD DAVID

a'haré Mot-Kédochim



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Soyez saints ! Car Je suis saint,
Moi l'Éternel, votre Dieu. »
(Vayikra 19, 2)

De fait, la notion de sainteté se subdivise en deux types de sanctification.

Le premier est l'abstinence, dans l'esprit de l'injonction de nos Maîtres : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis ». En marge de notre verset, le Ramban explique qu'il appartient à l'homme de renoncer même aux choses qui lui sont permises, si elles ne lui sont pas indispensables. Le second est la distance que nous maintenons par rapport aux transgressions de la Torah, attitude elle aussi qualifiée de sanctification. Comme l'explique Rachi, « soyez saints » indique la nécessité de se tenir à l'écart des unions interdites et de la faute, parce qu'à chaque endroit où on trouve la notion de débauche, on trouve celle de sainteté.

En réalité, cette exigence de sainteté nous oblige, dans les faits, à nous éloigner et à nous séparer des nations du monde, qui vivent dans une licence des mœurs totale, outre la consommation d'aliments interdits et la pratique d'abominations. Au premier abord, on aurait pu comprendre le précepte « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » comme une allusion à la nécessité de se sanctifier dans ce qui nous était permis avant le don de la Torah : l'interdit frappant certaines unions n'avait pas encore été promulgué, ce qui est confirmé par le mariage de Yaakov avec deux sœurs, ceux de ses fils avec leurs sœurs ou encore d'Amram avec sa tante Yokhéved. Il n'y avait alors en cela aucun interdit, mais à compter du moment où nous avons reçu la Torah et les décrets du Tout-Puissant, nous nous sanctifions en gardant nos distances des unions qu'elle interdit, de la nourriture dont elle défend la consommation, etc.

Ainsi, lorsque le peuple juif veille à s'élever et à préserver sa sainteté et sa pureté, il ne s'assimile pas aux nations et peut rester proche de l'Éternel. D'ailleurs, le verset apparaissant à la fin de notre paracha « Soyez saints pour moi, car Je suis saint, Moi l'Éternel, et Je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi » (Vayikra 20, 26) confirme cette idée, puisqu'il précise bien que c'est par le biais de notre sanctification pour Dieu et de notre respect de Ses lois que nous nous distinguons des autres peuples et sommes consacrés au Créateur – Son peuple de prédilection. En bref, la

maskil LÉDAVID Les niveaux de sainteté



sanctification correspond à une séparation – entre le peuple juif et les nations du monde – visant l'élévation – vers le Saint béni soit-Il.

Penchons-nous, à présent, sur le commentaire de Rachi sur le verset précédemment cité : « Si vous restez séparés d'eux, vous êtes à Moi, et sinon, vous êtes à Nabuchodonosor et à ses semblables. » Une affirmation pour le moins choquante...

Et telle fut la réalité à toutes les époques : à chaque fois que les Juifs tentèrent de se rapprocher des Nations du monde, celles-ci s'en prirent sans relâche à eux. Et c'est malheureusement le cas à notre époque. Pourquoi ? Parce que nous avons voulu nous rapprocher d'eux – une influence qui pénètre jusqu'en Israël. Nabuchodonosor n'est pas si loin... Et ses semblables ? Ce sont tous les ennemis qui se sont dressés contre notre peuple de tout temps pour cette même et seule raison d'un rapprochement avec les non-juifs.

Il y a lieu de s'interroger sur la mention qui est faite ici de Nabuchodonosor et ses semblables. Pourquoi Rachi n'a-t-il pas simplement écrit : « et sinon, vous n'êtes pas à Moi » ? Il désire ainsi signifier que, si les enfants d'Israël ne se séparent pas des autres peuples, Dieu les livrera entre leurs mains, et leur préférera leurs ennemis. Le livre des Prophètes (Yirmya 25, 9) nous fournit une preuve de ce fait, puisqu'il fait mention de « Nabuchodonosor, roi de Babylone, Mon serviteur ». Cette appellation est terrible, dans la mesure où ce dernier détruira le Temple et dévastera notre territoire. Mais il est toutefois évident qu'elle ne s'appliquait qu'à ce moment où Israël s'éloigna d'Hachem, perdant sa véritable proximité avec Lui.

Comme le souligne Rachi dans la suite de son commentaire, l'exigence de sanctification qui nous est imposée, et qui s'exprime par les distances que nous devons prendre vis-à-vis des non-juifs, recèle une idée très profonde, un niveau encore supérieur : « Rabbi Elazar ben Azaria a enseigné : D'où sait-on que l'on ne doit pas dire : "La viande de porc me dégoûte !", ou bien : "Il ne m'est pas possible de porter un vêtement fait d'espèces hétérogènes !", mais qu'il faut dire : "Cela me serait possible, mais que puis-je faire si mon Père

Suite voir page 4

8 Iyar 5783
29 Avril 2023

1288

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haifa	Paris
Allumage des bougies	6:41	6:57	6:51	8:42
Clôture du Chabbat	7:56	7:58	7:59	9:56
Rabbénou Tam	8:35	8:38	8:39	10:57



HILLOULOT

Le 8, Rabbi David 'Hizkia Haddad, l'auteur du *Kéren David*

Le 9, Rabbi Avigdor Kara, Av Beth Din de Prague

Le 10, Rabbi Yossef Teomim, auteur du *Pri Mégadim*

Le 11, Rabbi Aharon Pfeiffer

Le 12, Rabbi Messaoud Abou'hatsira

Le 13 Iyar, Rabbi Yaakov Méir Schechter

Le 14, Rabbi Méir baal Haness





DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Le mauvais penchant, sans limites !

« Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël en ces termes : Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi l'Éternel, votre Dieu. » (Vayikra 19, 2)

« Soyez saints », commente Rachi, « à savoir restez à l'écart des unions interdites et de la débauche, car à tout endroit où tu trouves une mise en garde concernant la débauche, tu trouves la notion de sainteté ». Il est rapporté dans le Midrach que cette *paracha* est récitée lors du *Hakel* du fait que la majorité des fondements de la Torah y sont liés.

Le mauvais penchant dans le domaine des relations hommes-femmes est d'une puissance extrême, comme le souligne le verset suivant : « Une veuve, une femme répudiée ou déshonorée, une courtisane, il ne l'épousera pas : il ne peut prendre pour femme qu'une vierge d'entre son peuple. » (Vayikra 21, 14) Il est ainsi interdit au *Cohen Gadol* d'épouser une veuve, et les commentateurs d'expliquer que la Torah craignait que le *Cohen Gadol* ne tombe sous le charme d'une femme mariée à un autre homme et ne prie ensuite, en se retrouvant dans le Saint des saints, le jour de Kippour, pour pouvoir en épouser une semblable. Or, le risque était qu'une telle prière, ne pouvant être refusée, aboutisse à... la mort du mari de cette femme ! la Torah exclut donc d'avance une union avec une veuve afin de balayer d'emblée toute pensée pour une femme mariée et toute prière de cet ordre qui pourrait mettre des vies en danger.

Voilà qui est incroyable ! Est-il concevable qu'au plus fort de la journée la plus sainte de l'année, et qui plus est dans le lieu le plus saint qui soit, le *Cohen Gadol* se mette à prier pour épouser une femme comme celle sur laquelle il aurait jeté son dévolu ?!

Incroyable, mais vrai ! Car la tentation des unions interdites n'a pas de limites et peut s'attaquer même à l'homme le plus grand sans lui laisser de répit au point qu'il peut tomber au plus bas – même dans le Saint des saints !

Il en découle que nul ne peut se prétendre à l'abri du mauvais penchant, car même si on n'en vient pas à fauter concrètement, sans prendre de précautions, comment échapper aux pensées insidieuses, également répréhensibles ?



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

En fin de course

L'un de mes élèves, M. Roger Aziza, m'a raconté que pendant une longue période, il avait une vieille voiture, en très piteux état. Il savait que s'il était arrêté par des policiers, il serait passible d'une amende et d'un retrait du permis pour ne pas avoir fait toutes les réparations qui s'imposaient, mais il n'avait pas les moyens d'en acheter une nouvelle, ni même de faire toutes ces réparations.

Un soir, après un rassemblement d'étude, il me raccompagna chez moi en voiture. Sur le chemin du retour, il fut arrêté par des policiers qui trouvèrent dans sa voiture beaucoup d'argent ainsi que de l'or, et le soupçonnèrent d'être un criminel. Ils le firent alors sortir du véhicule, le mettant sur le bas-côté comme s'il s'agissait d'un malfaiteur, sans tenir compte ni de ses protestations, ni de ses explications : la mention du fait qu'il était bijoutier tomba dans les oreilles de sourds.

« Est-ce que vous vous rendez compte qu'il est très dangereux de circuler avec un véhicule dans un tel état ?! » lui demanda l'un des policiers.

Il se mit à prier : « Maître du monde, je viens de faire une *mitsva* en ramenant Rabbi David *chelita* chez lui. Comment cela pourrait-il me causer un préjudice ? Les envoyés d'une *mitsva* sont pourtant protégés non seulement à l'aller, mais aussi au retour de la *mitsva*. » Il se tourna alors vers les policiers, et les mots suivants franchirent ses lèvres : « Je vous remercie de m'avoir arrêté car vous m'avez sauvé la vie, ainsi que celles de bien d'autres personnes. Qu'est-ce qui aurait pu arriver si j'avais continué à circuler avec un véhicule dans cet état ? Je ne vous en voudrai pas si vous me retirez mon permis de conduire, car je l'ai bien mérité. Ceci m'apprendra à l'avenir à ne pas reproduire la même erreur. »

Les policiers, abasourdis par cet aveu, lui permirent aussitôt de repartir sans lui faire payer la moindre amende ni lui retirer le permis, à condition qu'il s'engage à entreprendre dès le lendemain toutes les réparations qui s'imposaient. Il retourna immédiatement à sa voiture et quitta les lieux, remerciant le Tout-Puissant pour le miracle qui lui était arrivé.



PAROLES DE TSADIKIM

**Perles de Torah
sur la paracha**
entendues à la table
de nos Maîtres

Petit et grand principe

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; Je suis l'Éternel. »
(Vayikra 19, 18)

Le Baal Chem Tov explique ce verset à la lumière du principe qui transparaît dans les Téhilim (121, 5) « Hachem te garde, Hachem est ton ombre, à côté de ta droite ». Que signifie-t-il ? Qu'Hachem est telle l'ombre de l'homme, et de même que celle-ci se contente d'imiter ses gestes, Il agit envers l'homme tout comme celui-ci se comporte avec ses semblables. Et s'il les aime et se montre bienfaisant même avec des personnes qui ne sont pas dignes d'être aimées, Hachem l'aime même si lui-même ne le mérite pas...

On peut lire cela en filigrane dans le verset précité « tu aimeras ton prochain »... parce que « comme toi-même Je suis l'Éternel » : de même que tu agis envers autrui même s'il ne le mérite pas, J'agis Moi-même avec toi...

Il est rapporté dans l'ouvrage *Yessod Hatsaddik* qu'une fois, le saint Rabbi Chlomke de Zwill *zatsal* s'adressa à son *chamach*, le *Tsaddik* Rabbi Eliahou Ratte *zatsal*. « Si l'on approfondit les paroles de Rabbi Akiva (*Torat Cohanim, parachat Kédochim*), "Tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est un grand principe de la Torah", elles laissent entendre qu'il existe également un petit principe, quel est-il ? » Rav Eliahou garda le silence, attendant la réponse de son Maître, qui poursuivit ainsi :

« Si tu entends qu'un vendeur d'éthrog connu a gagné par ce commerce une somme fabuleuse, le "petit principe" est que tu ne vivras pas mal sa richesse, car "ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit" (*Chabbat* 31a), tandis que le "grand principe" est que non seulement tu ne dois pas être triste de ses gains, mais tu dois même t'en réjouir comme si tu les avais faits toi-même, ce qui correspond au grand principe de "tu aimeras ton prochain comme toi-même" ! »



à méditer

Se renforcer et mériter la bénédiction

Afin de comprendre le pouvoir d'un seul acte inconvenant, d'une seule vision néfaste, nous allons ici rapporter une anecdote remarquable concernant le Gaon Rabbi Chmouel Wozner *zatsal*, auteur du *Chévet Halévi*, rapportée dans le *Barékhi Nafchi*.

Un notable américain eut l'idée, à l'approche de la *bar-mitsva* de son fils, de lui offrir un cadeau de valeur : ils iraient en Israël, chez le Rav Wozner, qui mettrait pour la première fois ses *tefillin* au *bar-mitsva*.

Le jeune garçon était très ému à l'idée de ce cadeau spirituel et se prépara bien à l'idée de ce voyage en Israël. Son père ajouta que le Rav Wozner lui avait précisé de le rappeler, quelques jours avant la date de leur départ, pour confirmer le rendez-vous, afin qu'ils ne fassent pas le déplacement pour rien.

Les billets, d'une valeur de près de 2000 dollars, avaient déjà été achetés, et, une semaine avant la date du vol, voilà donc notre homme en train de composer le numéro du Rav Wozner, se réjouissant d'avance à l'approche du grand moment. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'à l'autre bout du fil, l'auteur du *Chévet Halévi* lui fit part d'un changement de dernière minute : « J'ai décidé, tout compte fait, qu'il valait mieux que vous ne veniez pas me voir à Bné Brak ! » annonça-t-il de but en blanc.

« Pourquoi ce revirement soudain ? demanda le père stupéfait. Mon fils s'y prépare mentalement depuis tant de temps !

- Il existe, certes, expliqua le *Gadol*, une notion, la première fois qu'un enfant met les *tefillin*, qu'il le fasse auprès d'un Rav, mais avez-vous réfléchi au nombre de choses néfastes que votre fils risque de voir au cours du long voyage des États-Unis en Israël ? Est-ce que ces dommages en valent la peine ? »

Le père désespéré tenta d'invoquer la grosse déception que ne manquerait pas de ressentir son fils, mais, et c'était à prévoir, toutes ses explications et ses arguments furent vains. « Rien au monde ne peut justifier les torts que risquent de causer à un enfant des visions interdites », trancha le Rav.

Mais que faire des deux billets d'avion qui lui avaient coûté 2000 dollars ? lui demanda le père, encore sous le choc.

« Achetez un beau cadre dans lequel vous placerez ces deux billets, lui suggéra le *Gadol*. Inscrivez-y en haut, comme titre, en gros caractères : "Nous avons sacrifié ces deux billets d'avion, d'une valeur de 2000 dollars, afin que notre cher fils ne voie pas de choses interdites" ! »

Le Gaon Rav Its'hak Zilberstein, qui a rapporté cette anecdote, ajoute l'histoire suivante, concernant une mère de 9 enfants de tous les âges, qui avait décidé de séjourner en Suisse avec son mari pendant la période de *Ben Hazemanim*. Et pas seulement pour un jour ou deux... « Je sens que si je ne passe pas deux bonnes semaines en Suisse, je ne pourrai pas me reposer », expliqua-t-elle au Rav interloqué.

« Sans parler du problème de quitter Erets Israël que nous avons évoqué à d'autres occasions, poursuivit le Rav, nous lui avons demandé qui garderait ses enfants pendant son absence, sachant les importants dangers spirituels qui guettent les jeunes à tous les coins de rue. "Hachem les gardera", a-t-elle répondu, imperturbable.

« N'y croyant pas mes oreilles, j'insistai. Qui allait garder leurs enfants ? La femme me répondit simplement que n'ayant pas de famille, ils n'avaient d'autre choix que de s'en remettre à Hachem pour garder leurs enfants pendant leur séjour à l'étranger...

« Ces paroles me choquèrent au plus haut point, poursuivit le Rav. Comment cette mère osait-elle parler ainsi ?! Hachem lui avait-Il confié Ses enfants pour que ce soit Lui qui les garde ?! Qui avait inspiré à ce couple cette idée de se rendre en Suisse en laissant leurs enfants seuls, sans surveillance ?! N'y a-t-il pas assez de cas d'enfants ayant mal tourné dans des circonstances similaires, livrés à eux-mêmes ?! »

Les dangers spirituels sont si nombreux... Il convient de toujours rester sur ses gardes et parfois même de consentir à de douloureux sacrifices, y compris de renoncer à des plaisirs matériels, en soulignant que c'est dans le but de préserver notre pureté et notre sainteté, tant chez soi qu'au-dehors.



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage
Des hommes de foi, biographie
des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rav Yossef Assaraf raconta à notre Maître *chelita* qu'il arriva un jour à Mogador, en provenance de la ville d'Akka, avec huit chameaux chargés de peaux. Comme à son habitude, il se rendit chez Rabbi 'Haïm afin de recevoir sa bénédiction.

Rabbi Yossef ignorait comment il parviendrait à vendre sa marchandise alors qu'a priori, il n'y avait pas d'acquéreurs potentiels. L'enjeu était de taille puisqu'il avait investi tout son argent dans cette transaction.

Le Rav lui conseilla de louer un entrepôt et d'y stocker sa marchandise durant deux mois. Il lui expliqua que, passé ce délai, les prix allaient monter, ce qui lui permettrait de réaliser un bénéfice plus important et d'être récompensé de son attente. Rav Assaraf suivit ces instructions à la lettre et la prédiction s'accomplit.

En outre, Rabbi 'Haïm lui souhaita d'être toujours riche, ainsi que ses descendants. Effectivement, jusqu'à aujourd'hui, ses enfants et petits-enfants jouissent de prospérité et soutiennent les institutions de Torah.



CHEMIRAT HALACHONE

L'interdiction de médire même à un proche

Il n'existe pas de différence concernant l'interdit de *lachone hara*, que l'on s'adresse à des étrangers ou à des proches, y compris sa femme, sauf s'il s'agit d'une information qu'il est nécessaire de communiquer dans un but constructif. Par exemple, si son épouse vend à crédit à des personnes qui ne sont pas dignes de confiance et dont elle aura du mal à obtenir ensuite un paiement, il est permis de lui faire connaître la tendance de ces gens afin qu'elle ne leur vende pas à crédit.

Suite page 1

céleste me l'a interdit !" ? Du verset : "Je vous ai séparés d'avec les peuples pour être à Moi", qui signifie que vous devez vous séparer d'eux en l'honneur de Mon Nom, qu'il faut se couper du péché et accepter sur soi le joug du royaume céleste. »

Pour conclure, il existe trois niveaux de sainteté.

Le premier, indiqué par le verset : « Soyez saints ! Car Je suis saint » (ibid. 19, 1), consiste à s'abstenir, dans un esprit de sanctification, même de ce qui est permis selon la stricte lettre de la loi.

Le second consiste à observer les *mitsvot* de la Torah et à se garder de transgresser ses interdits ; celui qui se plie fidèlement et sans conteste à ces exigences, méritera d'accéder à la sainteté, dans l'esprit du verset : « Sanctifiez-vous et soyez saints, car je suis l'Éternel votre Dieu. Observez Mes lois [en les acceptant telles qu'elles sans la moindre contestation] et les exécutez : Je suis l'Éternel qui vous sanctifie. » (*Vayikra* 20, 7-8)

Enfin, le troisième niveau, le plus sublime, se trouve évoqué par le verset : « Soyez saints pour moi, car Je suis saint, Moi l'Éternel, et Je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi. » (ibid. 20, 26) La distance que nous maintenons entre notre peuple et les autres est stimulée par une aspiration à sanctifier le Nom de Dieu et à se plier à Sa volonté. Or, de même que nous disons qu'une *mitsva* entraîne une autre, la sainteté entraîne davantage de sainteté, et si, au départ, la Torah exige « soyez saints car Je suis saint », c'est-à-dire de s'abstenir de ce qui nous est permis, de limiter ses conversations avec les femmes, la nourriture ou la boisson, elle attend ensuite de nous une pureté, une intégrité dans notre Service divin, comme il est écrit : « observez Mes lois » – dans l'esprit du principe « si vous suivez Mes lois » (*Vayikra* 25, 3). Le texte ajoute ensuite « soyez saints pour Moi », puisqu'en nous rapprochant de Lui, on devient en quelque sorte une partie de Son essence, nous distinguant ainsi des autres Nations. Il s'agit là du plus grand *kiddouch Hachem* qui soit, comme nous disons dans la prière de Chabbat : « se reposent en Toi tout Israël, qui sanctifient Ton Nom ». Le Chabbat est en effet l'un des plus hauts degrés auxquels accède le peuple d'Israël, par lequel nous sanctifions Hachem. En fait, plus nous nous distinguons des nations, plus nous méritons leur estime, tandis que si nous cherchons à les imiter par notre mode de vie, leur haine à notre égard s'accroît.

Puissions-nous avoir le mérite de nous rapprocher et de nous élever dans les degrés de sainteté dans l'esprit de l'injonction « Soyez saints pour Moi » ! Amen !

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'Éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !